

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

279 **DT5**
Projet de parc éolien de Saint-
Valentin

6211-24-047

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Pierre André, président
M. Jean-François Longpré, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN
DANS LA MRC DU HAUT-RICHELIEU PAR VENTERRE NRG INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 10 mars 2011 à 19 h
Centre Léodore-Ryan,
Situé au 10, rue Sainte-Marie
Lacolle

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 10 MARS 2011	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DE M. LUC BEAUDOIN	
MRC DU HAUT-RICHELIEU	2
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. GAÉTAN FORTIN	7
M. VINCENT GRÉGOIRE	10
Mme LOUISE GAGNON	14
M. GILLES POTVIN	19
M. GERHARD SCHIRMACHER	25
Mme MICHELINE GAMACHE	48
M. HEIZ KAECH	52
M. MICHEL DUBÉ	56
M. SERGE DESBOIS	62
M. ANDRÉ TREMBLAY	79
M. JEAN-PIERRE BROUILLARD	89
Mme LISE TROTTIER	108
M. ANDRÉ LAFRANCE	122
M. ROBERT PATENAUDE	136
M. GÉRARD DUTIL	143
M. YVES DUTEAU	156
MOT DU PRÉSIDENT	164

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Alors, Mesdames, Messieurs, bonsoir! Et bienvenue à cette cinquième séance de l'audience publique du *Projet du parc éolien de Saint-Valentin dans la MRC du Haut-Richelieu par Venterre NRG inc.*

10 Je m'appelle Pierre André et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique et je suis accompagné du commissaire Jean-François Longpré. Je souhaite également la bienvenue aux internautes.

15 Je souligne que cet après-midi, nous n'avons pas été en mesure de diffuser la séance par Internet, ne disposant que d'une seule ligne téléphonique. Nous avons, au cours de cet après-midi, entendu, notamment, une représentante du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et un porte-parole d'Environnement Canada, du Service canadien de la faune. Tout ce qui s'est dit sera évidemment retranscrit et les retranscriptions seront mises en ligne dans approximativement une semaine, et vous pourrez alors les consulter, tous ces échanges que nous avons eus.

20 Donc, ce soir, nous allons reprendre le questionnement. Comme j'ai mentionné cet après-midi, j'ai actuellement une liste d'à peu près, je pense qu'on est presque à 60 personnes qui se sont déjà inscrites pour des questions. Comme vous avez le droit, chacune personne, à deux questions, c'est donc qu'il reste à peu près 120 questions à gérer. J'ai donc, pour l'instant, suspendu le registre dans l'attente de voir si vos questions potentielles sont déjà couvertes par celles qui sont déjà énoncées ou seront posées par ces différentes personnes.

30 La commission peut déjà annoncer qu'elle siégera demain matin. Nous commencerons à 9 h et nous siégerons jusqu'à midi. Il est probable, je ne peux le confirmer pour l'instant, que nous aurons à siéger en après-midi. Je ne peux dire pour l'instant quelle sera la durée de cette partie.

35 L'objectif de la commission c'est de terminer demain après-midi et de voir comment nous gérerons, si vous avez d'autres questions, comme nous gérerons ces questions par voie écrite. Je vous ferai part, un peu plus tard, de la procédure que nous suivrons.

 Avant de reprendre avec les personnes qui ont des questions, j'aimerais me retourner du côté de madame Roberge de la MRC. Madame Roberge, je pense que vous avez quelqu'un à nous présenter?

40 **Mme CAROLINE ROBERGE :**

Oui. Au niveau de l'évaluation municipale, on aurait peut-être quelqu'un dans la salle, l'évaluateur agréé à la MRC qui pourrait peut-être venir faire un commentaire ou discuter du sujet.

45 **LE PRÉSIDENT :**

Et son nom c'est?

50 **Mme CAROLINE ROBERGE :**

Luc Beaudoin.

LE PRÉSIDENT :

55 Monsieur Beaudoin. Monsieur Beaudoin, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur!

M. LUC BEAUDOIN :

60 Bonsoir! Premier commentaire est à l'effet que j'ai commencé à faire des études pour savoir si l'installation d'éoliennes pouvait avoir un impact sur la valeur foncière des propriétés sur le territoire, et avec une brève – parce que présentement, je ne peux pas dire que j'ai fait une étude exhaustive –, mais avec une brève étude des différents documents qui m'ont été transmis, soit par Internet, j'ai pu constater qu'il y avait un jugement qui n'a pas été fait mention, en tout cas, jusqu'à date, qui a été livré le 4 février 2010, le Tribunal de grande instance de Montpellier, et qui mentionne là-dedans, qu'il y a eu une baisse, pas une baisse d'évaluation, mais une dépréciation
65 de 20 %, dont la société, la Compagnie des vents, avait été condamnée à verser aux propriétaires, aux consorts Bennet, ce qui représentaient une indemnité, quand même, de 228 000 \$. Ça fait que si on fait la proportion inverse, on peut voir que la propriété était une propriété quand même très importante.

70 Cette valeur-là, c'est une valeur en 2003, et le bâtiment d'habitation du domaine Bougaincamp se trouvait à 600 mètres du parc d'éoliennes. Je n'ai pas, présentement, quel était le type d'éolienne ou la puissance d'éolienne et quelle était la hauteur des mâts. Ça, je n'ai pas d'information à ce sujet-là.

75 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

M. LUC BEAUDOIN :

80 L'étude, que vous avez d'ailleurs mentionnée cet après-midi, de monsieur Hoen, je l'ai
parcourue et j'aimerais quand même apporter quelques précisions à la commission, à l'effet que
l'ensemble des parcs éoliens qui ont été étudiés, où il y avait 1 345 éoliennes et ces éoliennes-là
85 produisaient 1 286 mégawatts. Ce qui représente une moyenne, par éolienne, de point 95,6
mégawatt, qui est beaucoup moindre que les éoliennes qui vont être installées ici.

Dans cette même étude-là, ce que j'ai constaté c'est que tout le long, effectivement, ils ont
stratifié avec beaucoup de précision la distance qu'il y avait avec l'éolienne la plus proche des
90 bâtiments résidentiels. Et le dernier tableau qui apparaît dans cette étude-là, malheureusement,
des cinq catégories qu'ils partent au départ, ils concluent avec quatre. Donc, ils regroupent les
deux premières strates qui étaient de 900 mètres et de 1,6 kilomètre, ils regroupent ces deux
strates-là pour conclure qu'il n'y avait absolument pas, ou en tout cas très peu.

95 Il faut dire aussi que dans cette étude-là, ces deux strates-là, sur les 7 500 ventes
représentent 225 transactions. C'est très minime, là. C'est 3 % de l'ensemble des transactions. Et,
oui, cette étude-là finit par conclure qu'il n'y a pas d'effet.

Tant qu'à moi, cette étude-là est valable. La seule chose c'est, je me questionne à savoir,
100 compte tenu du parc éolien qui est ici, qui va avoir des éoliennes de 2.5 mégawatts, je crois, et les
mâts – je n'ai pas pu voir nulle part quelle était la hauteur des mats ici, mais dans les parcs
mentionnés, ça donne une hauteur moyenne de 66 mètres de hauteur de mâts. C'est à peu près
ce que j'ai pu constater.

105 Ce qui m'amène, en fin de compte, à dire qu'il est possible qu'il y ait un impact sur les
évaluations municipales ou sur l'évaluation foncière, sur les propriétés se situant près du parc
d'éoliennes, compte tenu de ce que j'ai pu vous lire présentement.

110 Je ne suis pas en mesure de pouvoir établir, actuellement, quel est le pourcentage de ça,
mais je vais m'y contraindre et faire une étude plus poussée de toutes ces études-là ou de même
constater, en fin de compte, même avec ce qui va se transiger dans les prochains mois sur le
territoire, compte tenu que même dans l'étude Hoen, il est même mentionné qu'ils partent avec des
ventes sur 10 ans, 11 ans de transactions. Et ces transactions-là sont parties avec quatre ans
avant le projet. Avant les projets. Et donc, deux ans que personne ne pouvait être au courant qu'il y
115 avait des projets d'éoliennes et deux ans où est-ce que, là, on commençait à pouvoir parler
d'éoliennes et les autres périodes qui s'ensuivent.

120 Ça fait que je vais être très sensible aux transactions qui vont se produire sur le territoire
environnant, pour être en mesure de stratifier, de conclure, s'il y a effectivement ou non un impact
sur les valeurs de propriétés.

LE PRÉSIDENT :

125 O.K. Et je voudrais savoir, vous avez dit que vous aviez analysé un certain nombre de ces documents. Est-ce que vous avez produit un petit document qui fait la synthèse ou qui porte un regard critique sur différents articles ou c'est vraiment une lecture pour vous faire cette tête et ce commentaire que vous nous faites?

M. LUC BEAUDOIN :

130 C'est plus pour me faire une tête, mais je vais déposer quand même dans les prochaines 48 heures, à la commission, un document qui va faire état de tout ce que j'ai pu lire à date et des commentaires que j'ai apportés.

LE PRÉSIDENT :

135 Parfait. Et dans l'article de Hoen auquel vous faites référence, est-ce que vous vous rappelez un peu de la conclusion de l'article?

M. LUC BEAUDOIN :

140 La conclusion de l'article est à l'effet que – brièvement, là – ce n'est pas significatif, les transactions. Par contre, il parle d'une forme de U dans sa courbe. Le U disant : « Voici les valeurs avant; voici les valeurs pendant, puis voici les valeurs après qui semblent revenir à une situation plutôt normale. »

145 Par contre, compte tenu qu'il y a juste 225 transactions établies sur 11 ans, on peut constater que c'est peu de transactions annuelles, et dans des situations quand même très particulières, ce qui me fait... je doute. Je ne doute pas de la sincérité de l'étude, mais qui me fait douter, quand même, de la validité du point final, là.

LE PRÉSIDENT :

150 Parfait. Et je disais ça, parce que si je me rappelle la conclusion, il laissait entendre que des études futures devraient être mises en place.

M. LUC BEAUDOIN :

Effectivement.

160 **LE PRÉSIDENT :**

165 Puis je pense, j'essaie de me rappeler les critères qu'il disait. Je pense qu'il y a le premier point qu'il dit, mais vous me le confirmerez, j'y vais de mémoire, le premier point dont il parle, c'est que le nombre de transactions à proximité était nettement insuffisant; pour pouvoir tirer des conclusions, il faut investir dans des études de ce genre. On devrait regarder le temps de transactions comme une variable significative pour comprendre ce phénomène, et on devrait aussi procéder à des études de motivation entre acheteurs et vendeurs, autour de cette question des éoliennes. Si je me rappelle, mais vous confirmez si je suis...

170 **M. LUC BEAUDOIN :**

175 Oui, bien je crois que vous êtes, effectivement, dans le bon sens de ce qu'il dit. La seule chose que moi, je peux dire à propos de ça, c'est qu'on est quand même dans un milieu rural. Ce n'est pas là qu'il se fait le plus de transactions. Immédiatement parlant, on sait tout de suite que ce n'est pas le milieu rural qui stimule les transactions, c'est plutôt le milieu des villes. Et c'est pour ça, d'ailleurs, qu'on se ramasse avec peu de transactions dans un milieu qui est près des éoliennes comme telles.

180 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

185 **M. LUC BEAUDOIN :**

Mais ce que moi, qu'est-ce qui m'avait frappé dans cette étude-là, c'était véritablement la différence entre les styles de parcs éoliens qu'il y a aux États-Unis, comparativement à celui qui va être installé ici. Et ça, ça m'a frappé en premier lieu.

190 La première chose qui m'a étonné, dire : oups! on ne fait pas affaire avec des 2 mégawatts, on fait affaire avec des point 95 mégawatts, ce qui est carrément bien différent à mon égard.

195 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, vous, c'est la comparabilité que vous questionnez dans ça.

200 **M. LUC BEAUDOIN :**

Que je perçois, que dans cette étude-là, je ne pourrais pas... Disons que la méthodologie est, tant qu'à moi, très solide, très, très solide. La seule chose c'est, est-ce qu'on peut, sur les conclusions de cette étude-là, étirer ça sur le parc éolien d'ici? Permettez-moi d'en douter.

LE PRÉSIDENT :

Ce serait hasardeux pour vous.

205 **M. LUC BEAUDOIN :**

Oui.

210 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Je vous invite, si jamais le projet était autorisé, le promoteur s'est engagé à faire un comité de suivi, je vous invite à faire un rapport, peut-être annuellement, à ce comité de suivi là, pour qu'on soit en mesure de voir l'évolution de vos constatations au niveau du marché.

215 **M. LUC BEAUDOIN :**

Effectivement, je vais m'y attarder.

LE PRÉSIDENT :

220
Merci beaucoup, Monsieur Beaudoin.

M. LUC BEAUDOIN :

225 Bonne soirée!

LE PRÉSIDENT :

230
Merci. Donc, je vais revenir sur ma liste de questions, pas de questions, mais de personnes qui ont des questions. Est-ce que monsieur Gilles Potvin est ici? Monsieur Gaétan Fortin?

M. GAÉTAN FORTIN :

235
Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur Fortin.

240 **M. GAÉTAN FORTIN :**

Je voudrais revenir un petit peu au niveau des assemblées de Conseil de Saint-Valentin. Il y a un rapport à tout ça. Est-ce qu'il est normal que lors des assemblées de Conseil, ça soit pratiquement tout décidé au caucus avant? Est-ce que ça se passe de même dans les autres municipalités?

245 **LE PRÉSIDENT :**

250 Écoutez, c'est une question qui ne s'adresse vraisemblablement pas à notre commission. Ce n'est pas rattaché au projet. C'est une commission sur le fonctionnement des villes. Donc, si vous avez une question qui touche le projet.

M. GAÉTAN FORTIN :

255 D'accord. Le rapport avec ça, c'est qu'on a dit, on a eu deux réunions. On a eu une réunion d'information avec TransAlta, il y a eu une réunion d'information avec le Conseil municipal. Monsieur Gibeau a dit : « Il y avait 10 personnes à la réunion. » La raison est un peu la suivante : lors de la dernière assemblée de Conseil, sur 22 items, ils en ont passé huit dans 10 minutes. Assez, qu'on arrive à la période de questions, on ne sait pas quoi demander. Et on se demande, après la réunion, qu'est-ce qui s'est passé.

260 Donc, c'est pour ça que les gens ne sont pas aux assemblées à Saint-Valentin et ils n'ont pas répondu. C'est un peu comme si je vous demandais d'assister à une soirée Tupperware. Ça fait un petit peu la même comparaison. Commentaire, O.K.

265 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, j'entends. Il a été tellement court que je n'ai pas eu le temps de réagir. Allez-y, je vous en prie, votre question.

270 **M. GAÉTAN FORTIN :**

À quelle date est-ce que la Municipalité de Saint-Valentin a signé le contrat ou l'entente avec TransAlta?

275 **LE PRÉSIDENT :**

280 La lettre d'entente? Écoutez, Monsieur Gibeau, est-ce que vous avez la date de signature de la lettre d'entente ou d'intention?

M. SERGE GIBEAU :

La date, si je ne me trompe pas, c'est le 12 septembre 2007.

285 **M. GAÉTAN FORTIN :**

Alors, pourquoi on lit, dans le rapporte de Venterre, le processus de consultation, pourquoi on lit : « Le 4 mars 2008, rencontre avec les membres du Conseil municipal de Saint-Valentin, ayant pour objet une mise à jour des détails de la soumission remise, des étapes à venir, les
290 possibilités en cas de réponse positive ou négative d'Hydro-Québec, les problèmes possibles pouvant survenir en cours des mois à venir. »

Est-ce que la Municipalité a signé un contrat en blanc? Est-ce qu'ils ont été forcés de signer un contrat en blanc? Dans quelles circonstances ils l'ont signé, ce contrat-là? Et qui, qui était là?
295

LE PRÉSIDENT :

Là, je comprends que c'est une lettre d'intention. C'est une lettre d'intention, Madame, qui a été signée? Alors, une lettre d'intention, pour moi, c'est très différent d'un contrat. C'est une lettre
300 d'intention.

M. GAÉTAN FORTIN :

Pourquoi, alors, que la Municipalité n'a pas arrêté de nous dire qu'ils avaient les mains liées?
305

LE PRÉSIDENT :

Parfait. On va vérifier. Monsieur Gibeau, est-ce que vous considérez avoir les mains liées avec la lettre d'intention?
310

M. SERGE GIBEAU :

Monsieur le président, peut-être pour apporter une précision, que vous jugerez pertinente ou non, mais le libellé du document que la Municipalité a signé avec TCI dans le temps, c'est un
315 protocole d'entente. Ce qu'ils appellent en anglais un Memorandum of Understanding.

LE PRÉSIDENT :

O.K.
320

M. SERGE GIBEAU :

325 Qui a plusieurs pages et qui définit les responsabilités et certains éléments à l'intérieur. Alors, on a fait, nous, valider cette situation-là par nos procureurs pour déterminer jusqu'à quel point la Municipalité était liée là-dessus. Et on a cette opinion qui, dans ses grandes lignes, dit que oui, la Municipalité est liée par cette entente-là.

330 Alors, si le besoin s'en fait sentir et si vous le jugez nécessaire, on peut vous déposer l'opinion qu'on a eue de nos procureurs.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Oui, on apprécierait avoir cette entente-là.

335 **M. SERGE GIBEAU :**

La lettre des procureurs?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

340 La lettre des procureurs.

LE PRÉSIDENT :

345 Vous avez la réponse à votre question?

M. GAÉTAN FORTIN :

350 Pas vraiment. Est-ce que le contrat a été signé en blanc, dans le fond? Il n'est pas définitif le contrat, ou l'entente, peu importe.

LE PRÉSIDENT :

355 Il faudrait lire l'entente. Nous, on n'a pas pris connaissance de l'entente qui a été conclue entre les deux, et ça va être déposé, je pense, demain, que vous avez mentionné, Madame Turgeon?

M. GAÉTAN FORTIN :

360 Le Conseil municipal semble avoir très peur des répercussions de TransAlta à ce niveau-là, à cause qu'on a une histoire de porcherie en arrière, etc., etc. Exemple, si le Conseil municipal démissionnait en bloc, est-ce que ça donne une alternative?

LE PRÉSIDENT :

365 Écoutez...

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

370 C'est presque une opinion légale que vous demandez là, et je pense que la commission n'ayant pas vu la lettre d'entente, n'ayant pas vu l'opinion des procureurs sur cette entente-là, on peut difficilement vous guider sur des hypothèses comme vous avancez : « Si le Conseil municipal démissionnait en bloc... » On ne peut pas évaluer ça à ce stade-ci. Par contre, on va avoir les documents, on pourra peut-être retenir votre question et l'analyser dans ce contexte-là.

M. GAÉTAN FORTIN :

375 Merci.

LE PRÉSIDENT :

380 Parfait, merci, Monsieur. Est-ce que monsieur Gerhard Schimacher est là? Est-ce que monsieur Stéphane Boudrias? Monsieur Vincent Grégoire? Bonsoir, Monsieur Grégoire.

M. VINCENT GRÉGOIRE :

385 Bonsoir! Première question : est-ce qu'Hydro-Québec a un droit d'expropriation pour implanter des lignes à haute tension? Si oui, l'avez-vous déjà fait?

LE PRÉSIDENT :

390 Et les lignes à haute tension c'est celles en général, vous parlez de 750 ou 120 kV comme celles qui seraient installées?

M. VINCENT GRÉGOIRE :

395 120 kV.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Chaîné.

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

Oui. Hydro-Québec a une démarche d'information de la population et de consultation de la population et du monde municipal aussi lorsqu'elle implante des infrastructures sur le territoire.

Dans la grande, très grande majorité des cas, Hydro-Québec n'a pas à utiliser le droit d'expropriation que la *Loi sur Hydro-Québec* lui confère.

LE PRÉSIDENT :

Donc, votre réponse, c'est oui elle a le droit; oui, elle l'a déjà appliquée, mais très parcimonieusement, c'est rare. C'est bien ce que je comprends, parce que vous l'avez mis en négatif?

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

Tout à fait, mais pour donner plus de précisions, on parle de 98 % des cas, Hydro-Québec n'a pas à utiliser le pouvoir d'expropriation.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci. Deuxième question, Monsieur.

M. VINCENT GRÉGOIRE :

Reconnaissez-vous que le fait que certaines personnes puissent se faire imposer des expropriations pour l'acheminement de l'énergie éolienne, comparativement à d'autres qui sont volontaires pour implanter des éoliennes chez eux, comporte en soi une agression et un manque de respect envers les collègues agricoles qui n'en veulent pas chez eux?

LE PRÉSIDENT :

Là, vous voyez que c'est une question commentaire, c'est très élégant. Mais vous comprenez que je ne peux pas adresser la question à Hydro-Québec de la façon que vous la formulez.

440 **M. VINCENT GRÉGOIRE :**

Bien moi, je l'adresse plus à la compagnie puis aux producteurs qui veulent faire subir ça aux villages voisinant qui n'en veulent pas.

445 **LE PRÉSIDENT :**

450 Si je retourne la question. Est-ce que vous vous êtes intéressés, dans votre étude d'impact, à des questions d'équité, par exemple, l'équité entre ceux qui bénéficient de l'implantation d'éoliennes par rapport à ceux qui reçoivent des poteaux et qui ont à faire la livraison et qui ne sont pas compensés financièrement de la même façon. Parce que c'est quand même un mode de compensation financière pour les pylônes.

Est-ce que vous vous êtes attardés à cette question?

455 **M. VINCENT GRÉGOIRE :**

Et je voudrais rajouter que celui qui n'en veut pas chez eux, il veut être maître chez eux. Il ne veut pas non plus qu'on lui impose de force. Ce n'est pas une question d'argent, c'est une question d'être chez soi.

460 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je comprends. Est-ce que vous avez regardé ce volet?

465 **Mme JULIE TURGEON :**

470 Bien, en fait, l'étude d'impact, elle traite de la ligne. On parle de la ligne dans l'étude d'impact, qu'il va y avoir une ligne connexe, mais nous, dans le cadre de notre projet, c'est sur une base volontaire puis ça se fait de cette façon-là. Ensuite, c'est Hydro-Québec qui décide où va passer la ligne puis va décider de son tracé. Donc, non.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, je vais retourner la question à monsieur Chaîné d'Hydro-Québec.

475 **M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

Oui. Est-ce que vous voulez me préciser la question?

480

LE PRÉSIDENT :

485 Oui. Pour reprendre la question de monsieur, on se retrouve dans une situation où il y a des propriétaires qui ont accepté d'avoir des éoliennes sur leur terrain, qui tirent des redevances, des bénéfiques de ces éoliennes et qui l'ont accepté volontairement. Il pourrait arriver que d'un autre côté, et il arrive aussi que d'un autre côté, il y aurait des propriétaires qui ne tireraient pas de redevances pour l'énergie qui passe, mais une compensation pour la perte de rendement du sol agricole en vertu des ententes que vous connaissez, et qui se retrouveraient, s'ils ne voulaient pas voir passer la ligne, avec une potentielle obligation de subir l'expropriation de cet espace pour implanter les pylônes.

490
495 Donc, ça fait comme... je retourne sa question comme une question d'équité, dans l'idée des principes du développement durable, est-ce qu'Hydro-Québec a réfléchi à cette situation particulière?

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

500 Oui. Je pense que c'est important d'élaborer sur le contexte qui est différent. Un parc éolien peut être implanté, le nombre d'emplacements pour implanter les éoliennes, on ne peut pas dire qui est illimité, mais il y a un très grand nombre de possibilités pour l'implantations d'éoliennes, toujours en conformité avec la réglementation municipale.

505 Par contre, lorsqu'on parle d'Hydro-Québec, Hydro-Québec, une fois que le promoteur a choisi l'emplacement de son poste de transformation, Hydro-Québec a l'obligation de raccorder le projet. Et c'est une infrastructure linéaire qui a un point final et un point d'arrivée. Un point d'arrivée et un point de départ.

510 Donc, la difficulté que ça pose, c'est que oui, on peut prendre la distance la plus courte, mais ce n'est pas l'approche d'Hydro-Québec. Hydro-Québec tente toujours, pour ses infrastructures, recherche toujours d'avoir le moins d'impacts possible sur l'environnement, également sur le milieu social et tout en ayant une solution qui est acceptable au plan économique. Mais il n'en demeure pas moins qu'il y a un point de départ et un point d'arrivée.

515 Évidemment, alors qu'avec une infrastructure éolienne, un parc éolien, il y a une certaine latitude au niveau de la localisation des éoliennes. Le contexte est différent. Et pour assurer, le service public qui est la livraison d'électricité, le gouvernement, comme dans toutes les juridictions, a accordé un pouvoir d'expropriation pour la mise en place des infrastructures de transport.

520

LE PRÉSIDENT :

525 Qui est quand même assez rarement utilisé, comme vous avez dit, moins de 2 % ou à peu près 2 % du temps.

Voilà, Monsieur Grégoire, je vous remercie pour vos questions.

M. VINCENT GRÉGOIRE :

530 Ce n'est pas une grosse réponse.

LE PRÉSIDENT :

535 Je suis sûr que votre mémoire va nous faire avancer dans cette question d'équité, de liberté d'accepter ou non les éléments. Merci.

Monsieur Julien Geoffroy. Monsieur Donald Demers. Je poursuis, madame Louise Gagnon.

Mme LOUISE GAGNON :

540 Bonsoir, Monsieur le président!

LE PRÉSIDENT :

545 Madame Gagnon.

Mme LOUISE GAGNON :

550 Je vais revenir sur des questions peut-être d'information. Nous avons bénéficié d'une porte ouverte en mai 2007 et en juin 2008. Après, il y a eu un grand silence dans notre municipalité jusqu'au 27 octobre 2010. Alors, c'est au moins deux ans et quatre mois.

555 Et puis j'aimerais vous poser une question par rapport au 27 octobre. Le promoteur a organisé une journée portes ouvertes le 27 octobre 2010 et ouvert un bureau d'information à l'édifice municipal, suite à la présence de manifestants au Conseil municipal du 5 octobre.

560 Moi, ce que j'aimerais savoir, c'est que sans cette réaction de la population, à quel moment le promoteur comptait-il informer la population de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ainsi que les autres municipalités sur la configuration de son projet?

LE PRÉSIDENT :

565

Parfait. Madame Turgeon, la question, je pense que vous l'avez entendue. Il y a eu un silence... Moi, dans la question de madame Gagnon, je vois deux éléments. Il y a eu ce qu'elle définit comme un silence entre deux périodes, qui était entre 2008 et 2010.

Mme LOUISE GAGNON :

570

Oui.

LE PRÉSIDENT :

575

Cette période-là, où en étiez-vous dans votre projet? Vous êtes de Saint-Valentin, Madame Gagnon ou de quelle municipalité?

Mme LOUISE GAGNON :

580

Je suis de Saint-Valentin, mais je suis également propriétaire d'un terrain riverain à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

LE PRÉSIDENT :

585

Et dans la question que vous posez sur ces rencontres, c'est à Saint-Valentin?

Mme LOUISE GAGNON :

590

Oui, mais ça concerne aussi les gens de Saint-Paul.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

595

Mme JULIE TURGEON :

600

Bien, premièrement, je veux juste mentionner que la façon d'informer la population, ce n'est pas uniquement en faisant des portes ouvertes. Donc, il y a l'émission de dépliants, il y a le site Internet, il y a le compte-rendu des documents sur le site Internet. En fait, on a terminé l'étude d'impact l'été dernier. C'est au moment de l'été dernier qu'on est arrivé aussi à trois ans de données de vent, on a fait des changements sur le projet.

605 Donc, c'était à ce moment-là qu'on a commencé à entamer des démarches, à rencontrer les gens pour présenter la nouvelle configuration. On savait également qu'on s'en venait dans les processus, aux audiences publiques, qui sont également pour nous, vraiment, une séance d'information importante, puis c'est une des raisons pourquoi qu'on en a fait la demande.

610 Donc, si la question s'adresse uniquement à l'ouverture du bureau, on l'a fait de façon prématurée, effectivement, parce que la population demandait à avoir accès aux documents. Donc, c'est à ce moment-là qu'on a décidé d'ouvrir le bureau pour le rendre disponible physiquement, que les gens puissent venir les consulter sur place.

615 Donc, maintenant, je pense que quand même, il n'y a pas eu de séance d'information portes ouvertes, mais il y a quand même eu beaucoup de rencontres avec des intervenants locaux puis la communauté locale. Peut-être qu'on peut regarder plus en détail dans le document de consultation, mais il y a quand même eu des activités de consultation entre cette période-là.

LE PRÉSIDENT :

620 Oui. Je pense que les activités de consultation, on peut les constater dans le rapport qu'ils ont déposé, vous allez pouvoir les voir. Et je comprends que vous avez ouvert, un peu en réaction à la situation citoyenne, pour leur donner de l'information. C'est ça qui a amené l'ouverture du bureau?

625 **Mme JULIE TURGEON :**

630 Oui, effectivement. Les gens commençaient à se questionner puis ils ont désiré avoir plus d'informations, donc on a intensifié, si on veut, la façon dont on donnait l'information. Mais on a toujours été ouvert, puis je pense qu'on avait... on avait quelqu'un impliqué dans le projet, aussi, qui vient de la région, puis c'est des gens, on était capable de... s'il y avait à avoir de l'information sur le projet, il y avait une façon de l'avoir, il s'agissait de le demander. Puis de notre côté, bien c'est en rencontrant, en continuant les rencontres avec les organismes, de le faire, mais c'était certain que si on apportait une modification à la configuration, il fallait l'annoncer puis il fallait le montrer.

635 **LE PRÉSIDENT :**

Et ça, ça a été un résultat de l'étude d'impact qui s'est étalée de 2008 à 2010, entre gros, là?

640 **Mme JULIE TURGEON :**

Oui. Bien, officiellement, la recevabilité auprès du MDDEP était l'automne dernier. Donc, on a vraiment complété les études puis complété l'analyse sur le site également. Il y avait du

645 micropositionnement à faire sur le terrain suite à, bon, des nouvelles données de vent
supplémentaires. Il fallait optimiser le projet. Donc, on a apporté des changements puis c'est à ce
moment-là qu'on a divulgué les changements.

LE PRÉSIDENT :

650 Madame Gagnon.

Mme LOUISE GAGNON :

655 Est-ce que je peux poser une sous-question?

LE PRÉSIDENT :

Allez-y. Si c'est une question claire, vous allez avoir une réponse claire.

660 **Mme LOUISE GAGNON :**

665 Les gens dans la salle connaissent la qualité de nos services Internet dans la région. Alors,
ce n'est pas quelque chose qu'on peut consulter facilement. Et moi, pour ma part, j'ai seulement
reçu deux petits documents, cet automne, écrits. Une feuille de 8 ½ x 11, en accordéon. Mais je
n'ai jamais, au cours de toutes ces années, vu un document écrit, un document de fond, un
document informatif.

LE PRÉSIDENT :

670 Madame Gagnon, je comprends tout à fait. Donc, j'imagine que je vais voir ça dans votre
mémoire. C'est la question de l'accès aux documents que vous questionnez. Si je questionne
madame Turgeon, ce sera un échange sur les dates, ça ne vous éclairera pas beaucoup sur votre
mémoire. On comprend que vous avez trouvé, ça a été un peu tard et que vous avez trouvé que
l'information était peut-être parcimonieuse, là, disons. C'est ce que je comprends. Donc, est-ce que
675 vous avez une deuxième question?

Mme LOUISE GAGNON :

680 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

685 **Mme LOUISE GAGNON :**

À la consultation du 5 juillet 2007 où il y avait neuf personnes, j'ai suggéré la tenue d'un référendum sur le projet éolien. Or, cette proposition n'a pas été retenue, car l'exercice, m'a-t-on répondu, coûterait 50 000 \$.

690 Voici ma question : est-ce que le gouvernement, par l'intermédiaire du MAMROT, ne devrait pas tout de même, même si ça coûte très cher, exiger ce genre de scrutin secret, particulièrement dans une petite communauté où les membres des familles ne partagent pas nécessairement la même opinion, et ne désirent pas l'exprimer publiquement ou même signer une pétition.

695 Vous comprendrez que plusieurs personnes sont dans une situation difficile par rapport à ça. Est-ce que le gouvernement a déjà songé à l'obligation d'exiger un scrutin secret?

700 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, votre question comporte un volet pour le ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire. Nous pourrions leur adresser la question, les analystes l'ont prise en note, pour voir s'ils ont déjà réfléchi ou si le ministère a déjà réfléchi à cette question.

705 Mais je pourrais aussi poser la question, c'est à Saint-Valentin que vous avez demandé un référendum? Parfait. Donc, je peux demander à monsieur Gibeau. Le Conseil municipal a délibéré de la question ou ça a été géré à l'extérieur du Conseil par un avis sur les coûts?

710 **M. SERGE GIBEAU :**

715 Je ne pense pas qu'il y a eu de... si je me souviens bien de ce soir-là, je pense que la réponse du Conseil a été donnée même ce soir-là. Il n'y a pas eu de résolution du Conseil par après. Si je me souviens bien du contexte, le Conseil n'a pas donné suite à la suggestion de madame Gagnon, à ce moment-là.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

720 Est-ce que le Conseil a adopté une résolution rejetant cette proposition-là ou si ça a été lors d'une période de question et ils auraient disposé de la question à ce moment-là?

M. SERGE GIBEAU :

725 Ça ne s'est pas déroulé, Monsieur le commissaire, lors d'une assemblée du Conseil. C'était une soirée où les gens avaient été invités à venir prendre connaissance de certains éléments du

projet, des éléments du contenu, si je ne me trompe pas, du protocole d'entente. Alors, cette soirée-là s'est terminée par une décision du Conseil, mais sans résolution. Le Conseil n'a pas demandé de poursuivre l'étude sur l'opportunité ou non de procéder par référendum. Ça a été décidé ce soir-là.

730

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K. Merci.

735

Mme LOUISE GAGNON :

C'est la seule consultation publique que nous avons eue. Alors, c'est quand même quelque chose d'important, là.

740

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, votre mémoire va sûrement parler de la consultation publique quelque part.

745

Mme LOUISE GAGNON :

Bon. Alors, je pense que j'ai terminé mes deux questions?

750

LE PRÉSIDENT :

Oui, tout à fait. Merci, Madame, merci. J'appellerais monsieur Gilles Potvin, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Potvin, allez-y.

755

M. GILLES POTVIN :

Moi, pour la chose, pour la voie électrique qui se promène, je voudrais savoir s'ils ont consulté les cultivateurs pour ça.

760

LE PRÉSIDENT :

Pour les lignes électriques, vous parlez, pour l'enfouissement des câbles?

765

M. GILLES POTVIN :

Oui, pour les pylônes.

LE PRÉSIDENT :

770 Non, pour les pylônes. Monsieur Chaîné, est-ce que les producteurs ont été consultés pour l'installation des pylônes jusqu'à maintenant?

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

775 Hydro-Québec a une démarche d'information, de consultation des publics et des organismes concernés par ses activités lors de l'implantation d'un nouvel équipement. Il y a eu un premier bulletin d'information qui a été publié en juin, l'an passé, en juin 2010. Un deuxième bulletin qui a été publié le mois dernier, en février, dont je peux déposer une copie, qui informe la population.

780 Maintenant, il y a eu des rencontres avec les propriétaires concernés. De mémoire, la rencontre a eu lieu au début du mois de février avec les propriétaires. Il y a eu une rencontre aussi avec les municipalités concernées. Lorsque je parle avec les propriétaires concernés, c'est les propriétaires visés par les tracés alternatifs de la ligne de raccordement.

LE PRÉSIDENT :

785 Par les tracés alternatifs de la ligne de raccordement.

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

790 Oui.

LE PRÉSIDENT :

795 Donc, ceux qui potentiellement auraient un pylône sur leur terrain...

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

800 Ont été rencontrés. Ont été invités à une rencontre.

LE PRÉSIDENT :

805 Ont été rencontrés. Et est-ce qu'ils se sont présentés à la rencontre?

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

Oui. Je n'étais pas présent à la rencontre, mais effectivement la rencontre a eu lieu. Il y a une autre séance qui était planifiée avec la population en général. Par contre, Hydro-Québec a

810 constaté qu'un grand nombre de personnes souhaitaient se présenter lors de cette rencontre-là, pour débattre des mérites du projet éolien. Et puisque c'était une rencontre où le promoteur n'était pas présent, ni les personnes-ressources du gouvernement, Hydro-Québec jugeait que ce n'était pas la bonne tribune pour débattre des mérites du projet éolien, et que la bonne tribune pour ça, c'était ici, ce soir, devant la commission du BAPE.

815 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

820 Dans cette circonstance-là, Hydro-Québec a décidé d'annuler la tenue de cette séance, et elle sera reprise avec la population suite aux audiences du BAPE.

LE PRÉSIDENT :

825 Parfait. Donc, dans la salle, je comprends que vous puissiez ne pas être heureux de la situation, mais c'est la situation que monsieur Chaîné a exprimée lui-même. Nous devons l'entendre. Vous pouvez manifester votre situation dans vos mémoires, si vous le souhaitez, ou nous faire part de questions autres sur ce point, si vous voulez, mais pour l'instant, les documents que vous avez mentionnés, la commission aimerait que vous les déposiez effectivement.

830 Donc, pour répondre à votre question, monsieur Chaîné nous dit que les producteurs qui auraient sur leur terrain des pylônes ont été invités à une réunion, et ils s'y sont présentés.

M. GILLES POTVIN :

835 Parce que je suis un des producteurs, juste à côté, d'où que la ligne part, c'est dans le champ, puis je suis un des premiers concernés et je n'ai jamais été rencontré.

LE PRÉSIDENT :

840 Puis est-ce qu'il y avait un pylône sur votre terrain?

M. GILLES POTVIN :

845 Bien, c'est moi qui en a le plus.

LE PRÉSIDENT :

De pylônes?

850

M. GILLES POTVIN :

Oui.

855

LE PRÉSIDENT :

Mettons que vous avez un certain point. Non, je ne peux accepter aucune manifestation, s'il vous plaît, par respect pour toutes les parties. Alors, Monsieur, ce qui pourrait être intéressant, peut-être, c'est de nous déposer... est-ce que vous avez des numéros de lots que vous pouvez nous identifier?

860

M. GILLES POTVIN :

Oui.

865

LE PRÉSIDENT :

Et puis monsieur Chaîné, également, pour les pylônes, vous avez les numéros de lots sur lesquels ces pylônes devraient être implantés, et puis, la commission pourra voir ce qu'il en est.

870

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

Oui, tout à fait. On va revérifier encore, mais l'équipe de projet a invité tous les propriétaires visés par la ligne et la séance d'information a eu lieu lors d'une soirée, dans leur cas.

875

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Est-ce qu'il existe des procès-verbaux ou des rapports de rencontres qui se seraient tenues, tel que vous l'avez mentionné? Est-ce qu'il existe des rapports, qui était là, qu'est-ce qui a été discuté?

880

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

Oui. Généralement il y a un... ce n'est pas un compte-rendu, c'est un résumé des préoccupations qui ont été exprimées par les propriétaires. Je vais m'informer à savoir si ça a bien été produit, et si ça a été le cas, on va le déposer.

885

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

890 O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

895 Parfait. Merci.

M. GILLES POTVIN :

900 Est-ce qu'ils ont des photos de ça, tu sais, la ligne où qu'elle passe, tout? Moi, je sais, là, j'ai su depuis hier qu'elle passe chez nous, là, mais...

LE PRÉSIDENT :

905 O.K. Donc, la question que vous posez c'est, est-ce qu'il y a un plan qui a été produit où on voit la ligne proposée ou des choix alternatifs?

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

910 Oui, tout à fait. Le bulletin numéro 2, qui est disponible sur le site Web d'Hydro-Québec, propose trois tracés alternatifs. Donc, les tracés apparaissent. C'est le bulletin qu'on va déposer en quelques copies ce soir. Donc, vous pourrez en prendre connaissance immédiatement.

LE PRÉSIDENT :

915 Parfait. Et vous allez le déposer à la commission également?

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

920 Donc, on va avoir un plan.

M. GILLES POTVIN :

925 O.K. Puis si on refuse les pylônes, parce que moi j'en voulais pas d'éolienne. Comme il disait, le gars, tout à l'heure, je n'en voulais pas puis je suis le premier concerné pour les pylônes.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. GILLES POTVIN :

Qu'est-ce qu'on fait avec ça?

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce que nous a mentionné tout à l'heure monsieur Chaîné – et Monsieur Chaîné, vous me corrigerez si je ne suis pas correct –, c'est qu'Hydro-Québec cherche à s'entendre avec les producteurs aux endroits où ils comptent passer les pylônes. Actuellement, il y a des scénarios. Je comprends qu'il y a trois choix que j'ai entendus, de circuits où ils peuvent passer. S'ils ne passent pas chez vous, ils pourraient peut-être passer chez quelqu'un d'autre, à moins que vous ayez toutes ces terres-là vis-à-vis la ligne.

M. GILLES POTVIN :

Je suis mal pris, je suis le premier à côté de la station.

LE PRÉSIDENT :

Ah, oui. O.K. Mais là, vous voyez, ça, c'est le deuxième choix, le deuxième élément, et ils arrivent, dans 2 % des cas, à passer, Hydro-Québec est passée à l'utilisation de la clause d'expropriation pour fins d'utilité publique. Là-dessus, vous pouvez être d'accord, pas d'accord, ce n'est pas grave, c'est le fait. C'est juste comment Hydro-Québec peut procéder dans cette situation. Monsieur Chaîné, vous voulez ajouter quelque chose?

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

Oui, tout à fait. On n'en est pas rendu là. Hydro-Québec en ce moment est à la recherche des solutions de moindre impact et recherche le tracé qui va générer le plus large consensus possible. Donc, on cherche à éviter ces cas-là, absolument.

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y a une ouverture.

970 **M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

Et on va reprendre, après les audiences du BAPE, les consultations avec les propriétaires, avec tous les intervenants qui veulent exprimer leur préoccupation et on travaille à trouver la solution de moindre impact.

975 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et quand vous dites après les audiences, c'est après les deux parties, là? Vous parlez dans le mois d'avril, vous parlez du mois de mars?

980 **M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

985 On ne parle pas du mois de mars. On attend que le débat se fasse sur le projet éolien, d'abord. Donc, que les gens aient déposé leur mémoire, pour qu'ensuite on puisse faire la consultation, avoir un débat sur les meilleurs tracés possibles pour le raccordement du projet. Donc, ce n'est pas avant le mois d'avril.

LE PRÉSIDENT :

990 Parfait. Merci, Monsieur Potvin.

M. GILLES POTVIN :

995 Parce que, aussi je voudrais demander une autre question, parce qu'aujourd'hui, avec les machineries qu'on a, ce n'est pas faisable, tu sais, travailler avec des pylônes dans les champs. On a grand de terre, mais on ôte tous nos arbres, on ôte tout, puis eux autres, ils nous mettent des pylônes dans les champs.

LE PRÉSIDENT :

1000 Bien, vous nous indiquerez ça dans votre mémoire, cette contrainte-là, si vous voulez. On va apprécier. Merci, Monsieur Potvin. Monsieur Gerhard Schirmacher, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur!

1005 **M. GERHARD SCHIRMACHER :**

1010 Bonsoir! Avant de commencer avec mes questions, j'aimerais dire que je voudrais déposer un document. C'est en référence à deux questions qui ont été posées lors des deux dernières journées. Et puis, il s'agit du coût au kilowattheure qu'Hydro-Québec paye à TransAlta. On peut retrouver ça sur Internet. Il y a le tableau des 15 projets éoliens qui ont été retenus à la phase II,

lors de l'appel d'offres du 2 000 mégawatts. Et puis on voit que Saint-Valentin commence, à la première année, en 2012, à un coût de 107,38 \$ au mégawatheure. Et puis la moyenne pour les 20 années est de 14,16 cents du kilowatheure.

1015 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ce qui nous a été dit en audience.

1020 **M. GERHARD SCHIRMACHER :**

En fait, ce qui nous a été dit, c'est que la moyenne était entre 12 et 13 ou 11 et 13. Donc, en effet, ici, on voit les... tout détaillé. Je déposerai ça à l'arrière.

1025 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, s'il vous plaît. Vous déposez à madame Gélinas. Vos questions maintenant.

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1030 Oui, certainement. La première. Si on considère qu'en été 2010 les éoliennes ont été augmentées d'une hauteur de 13 mètres, soit de 85 mètres à 98 mètres pour la tour des éoliennes; si on considère aussi que les éoliennes, avant la localisation finale qui nous a été présentée maintenant par le promoteur, étaient plus densément placées au nord de la 3^e Ligne et au sud du Petit-Rang; et si on considère aussi que la conversation que j'ai eue avec madame Turgeon lors de
1035 la séance d'information – les portes ouvertes du 27 octobre 2010 – qui me disait que n'importe quelle éolienne, pratiquement, était une alternative, dans le fond, une alternative, elle m'expliquait, c'est une éolienne que l'on pouvait éliminer et que TransAlta donnait priorité aux éoliennes qui étaient plus densément positionnées dans le projet – alors, ça, c'est-à-dire encore les éoliennes entre la 3^e Ligne et le Petit-Rang; et puis si on considère aussi que les trois éoliennes dites
1040 alternatives qui ont été ajoutées en 2010 se retrouvent actuellement dans des zones de contrainte, selon le schéma d'aménagement de la MRC;

1045 Alors, moi, je demande pourquoi et à quelles fins le promoteur a-t-il fait ces changements et est-ce que c'est pour augmenter l'efficacité de l'utilisation du vent de chaque éolienne, parce que le promoteur avait surévalué le potentiel de gisement éolien de notre région? Ou bien, est-ce qu'il veut aussi forcer notre Conseil municipal à passer des dérogations mineures pour passer les trois emplacements des éoliennes soit dites alternatives? Ou bien, est-ce que c'est toutes ces réponses? Est-ce qu'il veut juste faire le bonheur des riverains de ces éoliennes à accepter des structures plus grandes et qui pourraient avoir d'autres effets ensuite, sur ces riverains-là.

1050

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc là, vous avez une question à huit questions. Je vais retirer...

1055 **M. GERHARD SCHIRMACHER :**

Oui, mais ça touche plusieurs facettes.

LE PRÉSIDENT :

1060

C'est lié un peu, mais en même temps, avec les dérogations, ça l'étire un peu. Mais si vous voulez, je vais faire un peu de chemin avec des questions très précises, pour essayer de comprendre.

1065 **M. GERHARD SCHIRMACHER :**

Oui, allez-y.

LE PRÉSIDENT :

1070

Dans le premier scénario que vous aviez, combien aviez-vous d'éoliennes incluant les alternatives, dans le premier scénario?

Mme JULIE TURGEON :

1075

Le premier scénario qui avait été proposé?

LE PRÉSIDENT :

1080

Proposé.

Mme JULIE TURGEON :

1085

J'ai une petite présentation sur tous les scénarios qui ont été proposés.

LE PRÉSIDENT :

1090

Non. Le temps va trop nous manquer. Faites juste nous dire combien, combien d'éoliennes pour l'instant.

Mme JULIE TURGEON :

Bien, en fait, c'était 25 puis on a rajouté des alternatives.

1095

LE PRÉSIDENT :

Donc, des alternatives, à ce moment-là, il y en avait 3, je pense?

1100

Mme JULIE TURGEON :

Il y avait 3 alternatives.

LE PRÉSIDENT :

1105

O.K. Donc, on était à 25 plus 3. Ça, c'était des éoliennes de 2 mégawatts à l'époque?

Mme JULIE TURGEON :

1110

Pardon. Il y a eu 4 alternatives, on en a retiré une. Donc, on est tombé à 3 alternatives pour avoir aujourd'hui 3.

LE PRÉSIDENT :

1115

Parfait. Et à l'époque, c'était tout des 2 mégawatts?

Mme JULIE TURGEON :

Oui.

1120

LE PRÉSIDENT :

Quand vous avez fait la révision, vous avez obtenu une autorisation d'Hydro-Québec pour installer des éoliennes de 2,3 mégawatts?

1125

Mme JULIE TURGEON :

Oui, effectivement. En fait, l'autorisation qu'on a eue, c'est avoir un maximum de 6 de 2,3 mégawatts. Peut-être que je peux donner un petit peu d'information au pourquoi de ce changement-là?

1130

LE PRÉSIDENT :

1135 Peut-être pas pour l'instant. Pour l'instant, je veux juste asseoir les faits pour comprendre les éléments. Mais la question que je vous poserais c'est, d'accord, là, il y en a 6 de 2,3 mégawatts et il y en a 19 de 2 mégawatts.

Mme JULIE TURGEON :

1140 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1145 Vos éoliennes de 2 mégawatts étaient à quelle hauteur, les mâts?

Mme JULIE TURGEON :

1150 À l'origine, c'était une hauteur, de la barre jusqu'au moyeu, de 85 mètres.

LE PRÉSIDENT :

1155 85 mètres. Vous avez changé, les éoliennes de 2,3 mégawatts demandent une hauteur plus haute?

Mme JULIE TURGEON :

1160 Non. En fait, les éoliennes de 2,3 mégawatts sont exactement... bien, en fait, il n'y a aucun changement à part l'énergie qu'elles produisent. C'est la hauteur, en fait, on a décidé de tout augmenter les hauteurs de 13 mètres.

LE PRÉSIDENT :

1165 Exactement. Donc, vos hauteurs du premier scénario étaient plus basses?

Mme JULIE TURGEON :

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

1170 Parfait. Elles étaient de combien au premier scénario?

Mme JULIE TURGEON :

1175

85 mètres, de la base au moyeu.

LE PRÉSIDENT :

1180

Ah, elles étaient de 85 mètres au premier scénario, même quand c'était juste des 2 mégawatts?

Mme JULIE TURGEON :

1185

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

1190

Il n'a jamais été plus bas, à la hauteur qu'Enercon recommande pour les 2 mégawatts?

Mme JULIE TURGEON :

1195

Oui. En fait, la hauteur et le mégawattage, c'est complètement différent. On peut avoir les deux options.

LE PRÉSIDENT :

1200

On peut avoir des mâts plus hauts. Et actuellement, vous vous retrouvez donc avec 19 éoliennes qui ont une hauteur et qui pourraient recevoir des 2,3 mégawatts, toutes, n'est-ce pas?

Mme JULIE TURGEON :

1205

Oui. Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

Elles pourraient toutes le recevoir, et ça vous permettrait d'avoir 3 éoliennes de moins sur le territoire.

1210

Mme JULIE TURGEON :

Oui.

1215

LE PRÉSIDENT :

Quand vous avez fait votre demande à Hydro-Québec, est-ce que vous avez demandé pour 6 ou vous avez demandé pour transformer vos éoliennes, votre nombre d'éoliennes en toutes des éoliennes de 2,3 mégawatts pour réduire le nombre?

1220

Mme JULIE TURGEON :

En fait, il y avait eu une demande à l'époque. Ce qui arrive – peut-être que Francis Pelletier pourra donner un petit peu plus d'information – on avait fait une demande pour augmenter toutes les éoliennes à 2,3 mégawatts, mais garder quand même 25 éoliennes sur le territoire, pour la simple raison, c'est d'aller essayer de chercher le plus d'énergie possible pour rencontre l'énergie contractuelle avec Hydro-Québec.

1225

Donc, l'objectif c'était d'avoir une configuration qui était optimale.

1230

LE PRÉSIDENT :

Donc, à ce moment-là, ça faisait beaucoup trop de puissance installée par rapport au contrat?

1235

Mme JULIE TURGEON :

Exactement. Donc, étant donné que le contrat est lié à la puissance installée, Hydro-Québec nous a autorisés d'augmenter seulement de l'ordre de 1,8 mégawatt, donc ce qui nous permettait de mettre 6 de 2,3 mégawatts.

1240

LE PRÉSIDENT :

Parce que vous teniez à demeurer à 25 éoliennes. Il n'est pas plus rentable d'être à 22 éoliennes?

1245

Mme JULIE TURGEON :

Oui, mais c'est vraiment une question économique, une question contractuelle pour rencontrer ce qu'on a présentement dans le contrat avec Hydro-Québec. C'était notre façon, en augmentant la hauteur d'éoliennes, pour aller chercher l'énergie des vents en altitude et en mettant 6 éoliennes de 2,3 mégawatts.

1250

LE PRÉSIDENT :

1255

O.K. Parce que vous voyez, ce que je ne comprends pas, puis j'ai besoin que vous m'éclairiez, pour la commission. C'est que vous dites, dans votre rapport, que les 2,3 donnent de meilleurs rendements que les 2 mégawatts.

1260

Mme JULIE TURGEON :

Oui, exactement.

LE PRÉSIDENT :

1265

Et là, vous me dites que si j'ai 19 éoliennes de 2,3 mégawatts, 22 éoliennes de 2,3 mégawatts, je vais réussir à produire, à ne pas satisfaire le contrat. Alors, que si j'en ai 6 de 2,3 et tout le reste de 2, je vais y arriver. Je n'arrive pas à comprendre, et vous nous dites en plus que le vent est à peu près réparti équitablement sur l'espace et que vous avez une connaissance exceptionnelle.

1270

Ça fait que moi, j'ai plutôt l'impression que c'est une perte économique que vous vivez en voulant en installer 3 de plus.

1275

Mme JULIE TURGEON :

Bien, il y a plusieurs facteurs...

LE PRÉSIDENT :

1280

C'est quelque chose que je ne comprends pas, mais il faut que je comprenne.

Mme JULIE TURGEON :

1285

Oui. Francis Pelletier va vous expliquer l'origine...

LE PRÉSIDENT :

1290

Non. Je ne peux pas accepter de manifestations. S'il vous plaît, respect pour tout le monde.

Mme JULIE TURGEON :

Les régimes de vent et la courbe de puissance de l'énergie produite par l'éolienne donnent l'explication, mais Francis Pelletier va vous expliquer.

1295

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

1300

M. FRANCIS PELLETIER :

Écoutez, Monsieur le président, je comprends très bien votre question. Je sais que la population... c'est technique et je sais que la population, peut-être, n'apprécierait pas une présentation, mais j'ai trois « slides » pour essayer de répondre très clairement à votre question.

1305

LE PRÉSIDENT :

Si les « slides » me permettent de comprendre qu'il vous est impossible d'atteindre vos contrats avec 22 éoliennes de 2,3 mégawatts, je suis intéressé à les voir. Si elles ne permettent pas de comprendre...

1310

M. FRANCIS PELLETIER :

Elles vont vous permettre de comprendre.

1315

LE PRÉSIDENT :

O.K. Si elles me permettent de comprendre et vous ne prenez pas plus que, comme trois minutes, je vais vous laisser.

1320

M. FRANCIS PELLETIER :

Oui. Juste pour être très clair.

1325

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

1330

M. FRANCIS PELLETIER :

Si on diminue le nombre d'éoliennes, il va y avoir une perte énergétique. Ça, c'est clair, c'est affirmatif. Tous les scénarios ont été faits. Si on diminue, même si on augmente le nombre d'éoliennes, si on diminue le nombre d'éoliennes, il va y avoir une perte énergétique.

1335

Je vais me permettre trois « slides »...

LE PRÉSIDENT :

Pour faire la démonstration.

1340 **M. FRANCIS PELLETIER :**

1345 ... qui, à mon avis, sont efficaces. Trois acétates. Je vais devoir, malheureusement, être obligé d'ajouter une seule notion théorique. On parle de puissance. La différence entre la puissance et l'énergie. Quand on parle d'une ampoule de 100 watts, on parle de sa puissance. Donc, première notion importante.

1350 Si mon ampoule de 100 watts fonctionne pendant une heure, on va, à ce moment-là, parler d'une production énergétique de 100 watts/heure. Ce qu'on paye chez Hydro-Québec dans notre compte d'électricité, ce n'est pas les watts qu'on paye, c'est les wattheures qu'on paye, les kilowattheures heure qu'on paye. Ça, c'est la différence entre... Donc, l'énergie, c'est la puissance multipliée par le temps. Donc, ça, c'est important à bien comprendre puis à se le rappeler.

1355 Maintenant, une éolienne – de là vient la confusion. Quand on parle d'une éolienne de 2 mégawatts versus une éolienne de 2,3 mégawatts, on parle de sa puissance nominale. L'éolienne, quand il n'y a pas de vent, ne fonctionne pas à 2 mégawatts. Quand il n'y a pas de vent, elle fonctionne à zéro mégawatt ou un peu moins.

1360 Donc, vous avez ici, sur l'axe des Y, si on veut – je peux utiliser le pointeur maintenant – ici, on a la puissance que produirait l'éolienne en fonction de la vitesse du vent. On appelle ça une courbe de puissance. On ne parle pas d'énergie encore, on parle de puissance. Si je vous rajoute la courbe de puissance d'une éolienne de 2,3 mégawatts, bien vous voyez que c'est la courbe qui est en vert ici. Effectivement, ici, j'ai une puissance plus élevée qu'une éolienne de 2 mégawatts ici.

1365 Si on se rappelle, l'énergie, ça se trouve être la puissance multipliée par le temps. Donc, si je prends, ici, les périodes de temps où les éoliennes vont produire à leur puissance maximale, bien pour le site de Saint-Valentin, c'est environ 10 à 15 % du temps. La très grande majorité du temps, les éoliennes vont fonctionner dans ce secteur-là, où vous voyez qu'il n'y a pas de différence entre les deux éoliennes.

1370 Donc, si je diminue le nombre d'éoliennes, ma contribution énergétique va être énormément diminuée. Et on a fait tous les scénarios à 24 éoliennes, 23... Donc, je suis affirmatif. Si on diminue le nombre d'éoliennes, la production énergétique totale du parc, annuelle, va être diminuée.

LE PRÉSIDENT :

1375

Donc, c'est parce que la vitesse moyenne du vent dans la région est en bas du 10 mètres/seconde ou 15 mètres/seconde, grosso modo.

M. FRANCIS PELLETIER :

1380

Bien, la vitesse, effectivement, est en bas de ça. Elle est environ de 7 mètres par seconde, mais là, c'est plus compliqué que ça. On a une distribution statistique, etc.

LE PRÉSIDENT :

1385

O.K. D'accord, oui, je comprends.

M. FRANCIS PELLETIER :

1390

Mais l'esprit, c'est que si on diminue le nombre d'éoliennes, il va y avoir une diminution de production énergétique.

LE PRÉSIDENT :

1395

Donc, vous avez besoin de 25 éoliennes pour réussir à l'avoir, puis les 2,3 vous donnent un bonus quand les vents sont opportuns.

M. FRANCIS PELLETIER :

1400

Exact. Dans 10 à 15 % du temps. Si je diminuais une éolienne, bien, 85 % du temps, j'aurais perdu la production d'une énergie. D'une éolienne.

LE PRÉSIDENT :

1405

Parfait. Je comprends. La présentation était utile pour comprendre. Merci. Donc, je vais poursuivre dans votre question. Alors, il y avait question sur le nombre d'éoliennes, sur la hauteur des mâts, dans votre interrogation, il y avait sur les dérogations mineures.

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1410

On peut peut-être revenir...

LE PRÉSIDENT :

1415 Vous voulez revoir la figure des...

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1420 Au gisement éolien, le potentiel éolien qu'il y a dans la région. Il y a la carte 2.2-1 qui démontre le potentiel de vent qu'il y a dans la région et aussi dans la zone d'étude. Et puis, on trouve... en tout cas, ça enlève aussi les contraintes disponibles au sol, là. Donc, on trouve en grande partie le territoire de Saint-Valentin qui est recouvert de blanc, et puis c'est indiqué 5.52 et moins mètres par seconde de vitesse du vent. Et puis il y a quelques points verts qui indiquent 5.53 à 5.7 mètres/seconde pour la vitesse du vent.

1425 **LE PRÉSIDENT :**

1430 Comme vitesse moyenne. C'est bien ça? Un ordre de grandeur pour la vitesse moyenne du vent?

M. FRANCIS PELLETIER :

Bien, je ne me rappelle pas de la carte par cœur. Je l'ai ici, là.

1435 **Mme JULIE TURGEON :**

On peut vous projeter la carte.

LE PRÉSIDENT :

1440 Oui. On la verra pour tout le monde.

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1445 La carte 2.2-1. Vous pouvez l'agrandir, la zone d'étude?

LE PRÉSIDENT :

1450 Oui, si vous pouvez zoomer sur la zone d'étude, ça serait apprécié. Merci.

M. GERHARD SCHIRMACHER :

En tout cas, la légende est nécessaire aussi pour comprendre.

LE PRÉSIDENT :

1455

Parfait. Et vous voulez qu'on observe quoi, là?

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1460

Bien, que le gisement éolien de vent est inférieur pour produire l'énergie nécessaire, pour arriver au contrat d'Hydro-Québec.

Mme JULIE TURGEON :

1465

C'est peut-être important de mentionner...

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1470

Mais c'est comme ça que je comprends. C'est la logique que je suis, là.

Mme JULIE TURGEON :

1475

En fait, cette carte-ci, ce n'est pas la carte détaillée de la ressource éolienne, c'est une carte qu'on appelle méso-échelle. Donc, c'est une carte qui est... en fait, c'est des données qui proviennent du ministère des Ressources naturelles du Québec. Donc, c'est une carte vraiment à grande échelle des vents, puis les zones, en fait les zones en vert, c'est des zones qui peuvent nous indiquer que la région peut avoir un bon potentiel pour explorer davantage le potentiel éolien. Donc, c'est suite à ça qu'on installe des mâts de mesure puis qu'on clarifie la ressource.

1480

LE PRÉSIDENT :

Vous aviez dans votre question l'élément des dérogation mineures, je pense?

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1485

Mais est-ce que je pourrais ajouter un détail?

LE PRÉSIDENT :

1490

Oui. C'est sur un élément de question?

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1495

Oui, c'est ça. Ça vient à voir avec l'éolienne elle-même. C'est la E82 de 2 mégawatts et de 2,3 mégawatts. Elle est construite pour des zones de vent de IEC/NVN2A et puis on trouve aussi sur le site Web d'Enercon, que ces types de vent là, la moyenne se retrouve à 8,5 mètres/seconde. Ce qui ne correspond pas, d'après les gisements éoliens...

LE PRÉSIDENT :

1500

Avec le graphique, là.

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1505

C'est ça. J'aimerais avoir une explication.

LE PRÉSIDENT :

1510

Madame Turgeon?

Mme JULIE TURGEON :

Oui. Francis Pelletier va répondre à la question.

1515

M. FRANCIS PELLETTIER :

1520

Donc, Monsieur le président, lorsqu'on achète des éoliennes, il y a des caractéristiques techniques. Et quand on parle de la norme IEC, c'est une norme internationalement reconnue, qui spécifie les conditions météorologiques auxquelles les éoliennes devraient être aptes à résister. Je ne me rappelle plus de la valeur exactement de la IEC2A. Je pense que c'est des sites, sous toutes réserves, environ 8 mètres par seconde avec un certain niveau de turbulence.

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1525

8,5 à 18 %.

M. FRANCIS PELLETTIER :

1530

Oui, c'est ça. 18 % d'intensité de turbulence, etc. Donc, ça, c'est les caractéristiques de base, comme quand on achète une voiture, ça nous dit c'est tel volume de cylindrée, etc., c'est des caractéristiques techniques.

1535 Et quand on implante une éolienne de ce type-là, bien il faut s'assurer, quand on l'installe sur un site donné, que le vent ne sera pas supérieur à ça, ou que l'intensité de turbulence ne sera pas supérieure à ça, pour assurer son intégrité structurale.

Pour le site de Saint-Valentin, en étant en dessous de ces valeurs-là, puisqu'il y a des mâts qui ont été installés, bien, il n'y a pas d'inquiétude à avoir à ce sujet.

1540 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Est-ce que ce serait possible de déposer les fiches techniques? Vous ne les avez pas déposées dans l'étude d'impact, je pense, les fiches techniques Enercon des deux modèles que vous voulez installer?

1545 **Mme JULIE TURGEON :**

Oui. Il n'y pas de problème.

1550 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Votre élément dérogatoire, quel était-il? Rappelez-moi.

1555 **M. GERHARD SCHIRMACHER :**

Oui. En fait, c'est ça, les 3 éoliennes alternatives qui sont indiquées sur le plan de TransAlta...

1560 **LE PRÉSIDENT :**

On va demander le plan.

1565 **M. GERHARD SCHIRMACHER :**

Oui, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

1570 Si vous pouvez mettre le plan de localisation TransAlta du projet?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Est-ce que vous avez sur cette carte-là, aussi, la position des éoliennes de 2,3?

1575 **Mme JULIE TURGEON :**

Avec les éoliennes alternatives?

1580 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Bien celles de 2,3 mégawatts?

Mme JULIE TURGEON :

1585 Non. En fait, les éoliennes de 2,3 mégawatts, une chose qui est vraiment importante de mentionner, c'est qu'il n'y a aucune différence visuelle, aucune différence sonore. Donc, il n'y a aucun impact ajouté ou, en fait, on ne pourra pas le voir à l'oeil, c'est vraiment, seulement un dispositif.

1590 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Ils sont identiques.

Mme JULIE TURGEON :

1595 Ils sont identiques. C'est un dispositif ajouté à l'intérieur de la nacelle. Ça n'a pas encore été déterminé, mais ça va l'être sous peu. C'est vraiment suite à une analyse de vent qu'on peut le déterminer.

1600 **M. GERHARD SCHIRMACHER :**

La seule différence, c'est qu'il y a une augmentation de hauteur de 13 mètres, qui affecte aussi la dimension des fondations et le nombre de pieux pour supporter ces éoliennes-là aussi.

1605 **LE PRÉSIDENT :**

Mais la question, est-ce que c'est à cause du changement à 2,3 mégawatts que vous avez monté la hauteur des mâts ou si c'est parce que les gisements de vent étaient meilleurs à ces hauteurs, et lorsqu'ils étaient plus bas, vous n'auriez pas pu atteindre vos objectifs de vente?

1610 **Mme JULIE TURGEON :**

C'est exactement la réponse que j'allais vous donner, en fait. Puis encore là, la 2,3 ne vient pas avec la tour plus haute. L'un ne va pas avec l'autre.

1615

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire qu'on aurait pu avoir tous ces équipements sur des petites tours?

1620

Mme JULIE TURGEON :

Effectivement. Mais encore là, c'était vraiment une question... On a atteint, l'été passé, trois ans d'analyse de vent qui est comme un peu un temps critique pour nous. C'est à ce moment-là qu'on a refait faire toutes les analyses de vent puis on réalisait qu'on était en dessous de ce qu'on avait contractuellement avec Hydro-Québec. Donc, la façon pour atteindre notre énergie contractuelle c'était d'apporter ces changements-là au projet. Ça a été intégré à l'intérieur de l'étude d'impact également, avec quelques allers-retours avec le ministère de l'Environnement.

1625

LE PRÉSIDENT :

1630

Parfait. Donc, sur ces 3 éoliennes?

M. GERHARD SCHIRMACHER :

Mais si je peux revenir sur ce que madame Turgeon vient de dire. Elle a dit que le changement des éoliennes n'affecte pas ce qui a été mentionné dans l'étude d'impact, mais en fait, une augmentation d'une tour change les fondations, change le nombre de camions nécessaires pour apporter tout ça. Donc, est-ce que l'étude d'impact est toujours à jour à ce moment-là?

1635

LE PRÉSIDENT :

1640

Je pense qu'on peut lui poser la question. Est-ce que le nombre de transports, vous l'avez mentionné aujourd'hui, serait probablement plus important pour des fondations, pour ces plus grandes éoliennes?

1645

Mme JULIE TURGEON :

Bien, Marc-Antoine Renaud va pouvoir donner la précision sur le nombre de camions nécessaires, mais on avait déjà surestimé ces choses-là dans l'étude d'impact par rapport au transport. Donc, il n'y avait pas de changement au niveau de l'étude.

1650

M. MARC-ANTOINE RENAUD :

Ce que je pourrais rajouter, c'est que demain sera déposée une estimation pour le nombre de transports nécessaires au transport de la nacelle, des pales, des tours et aussi des camions de ciment nécessaires pour les fondations d'une tour de 98 mètres.

1655

LE PRÉSIDENT :

De 98 mètres, O.K. Et celles de 85 mètres...

1660

M. MARC-ANTOINE RENAUD :

En fait, ce qu'il faut comprendre c'est qu'au niveau des éoliennes, les tours disponibles par Enercon, au Québec, sont 85, 98 ou 108 mètres. Après ça, c'est le développeur, selon le gisement, le site éolien, il va faire une analyse : combien plus d'énergie il va être capable de produire en allant plus haut, donc à 98 ou 108, et il va le comparer versus le coût pour acheter la tour qui va être plus grande.

1665

Dans le cas de Saint-Valentin, l'option n'a pas été d'aller jusqu'à 108 mètres, mais à 98 mètres c'était là qu'on avait une bonification au niveau du projet.

1670

LE PRÉSIDENT :

Excusez, c'est parce que j'avais compris de madame Turgeon que les tours étaient de 85 mètres, tout à l'heure. Donc, c'est 98 mètres, c'est ça?

1675

Mme JULIE TURGEON :

Originellement, les tours étaient de 85 mètres. Maintenant, c'est à 98 mètres.

1680

LE PRÉSIDENT :

Elles ont toutes été montées à 98 mètres.

Mme JULIE TURGEON :

1685

Exactement. À ça, il faut ajouter la hauteur de la pale également. Donc, ça fait une hauteur totale de 139 mètres.

LE PRÉSIDENT :

1690

Parfait. Donc, vous allez nous déposer les détails, comme vous l'avez mentionné, pour ces équipements?

M. MARC-ANTOINE RENAUD :

1695

Exact.

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1700 Pour faire vos évaluations de gisement de vent, c'était des mâts météorologiques pour mesurer le vent à la hauteur de 85 mètres? Ou est-ce que vous avez extrapolé cette figure-là pour arriver à la hauteur du moyeu? Puisque maintenant c'est à 98 mètres, est-ce que l'extrapolation est encore plus grande? Comment vous arrivez vraiment à la donnée exacte pour la réalité qui va ensuivre si le projet passe?

1705 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Turgeon?

Mme JULIE TURGEON :

1710

Excusez-moi. Francis Pelletier va répondre à la question.

M. FRANCIS PELLETTIER :

1715

Oui. Tout à fait, Monsieur le président. Effectivement, ça, c'est le travail des consultants spécialisés dans ce domaine-là. On mesure le vent à 50 mètres, dans ce cas-ci, et on extrapole soit à 85 mètres, dans le premier scénario qui a été fait, mais il existe des méthodes statistiques qui ont été bien établies et bien utilisées, et on extrapole jusqu'à 98 mètres.

1720

Pour le site de Saint-Valentin, c'est un site qu'on considère non complexe, en termes de topographie, mais en termes aussi d'analyse, de calculs qui ne représentent pas des défis techniques ou d'incertitudes très élevés pour pouvoir extrapoler jusqu'à des niveaux aussi élevés que 98 mètres.

1725

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1730

Si vous me permettez, Monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

1735

Là, mettons que vous êtes rendu à beaucoup de questions. Donc, je vais devoir, par souci d'équité envers tout le monde...

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1740 Mais ça serait la dernière.

LE PRÉSIDENT :

1745 Parfait.

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1750 C'est parce que c'est un commentaire que monsieur Marc-Antoine – je ne me rappelle plus de son nom de famille, désolé. Il parle de camions pour la construction, mais est-ce que ça tient compte des camions pour l'excavation dont on doit enlever aussi?

LE PRÉSIDENT :

1755 Est-ce que vous enlevez le matériel d'excavation, vous le sortez du site?

Mme JULIE TURGEON :

1760 En fait, ça va être TransAlta qui va être responsable de l'excavation. Idéalement, oui, en fait, ça serait ce qui pourrait être envisagé. Cependant, c'est évidemment, avec chaque agriculteur on va voir qu'est-ce qu'on va faire avec la terre. Il y en a déjà qui nous ont manifesté le désir de la réutiliser sur leur terrain. Donc, on va leur donner un coup de main pour bouger la terre comme ça. Mais il y a du remblai/déblai.

1765 Dans l'étude d'impact, de mémoire, on dit que ça va être à préciser, mais je pense que ça peut se préciser, ça peut être déposé en même temps que les documents.

LE PRÉSIDENT :

1770 On apprécierait. On apprécierait que vous déposiez en même temps ce que c'est comme quantités extraites ou autre. Et là, c'est pour des mâts de 98 mètres. On comprend que votre projet ne serait pas réalisable pour des mâts de 85 mètres?

Mme JULIE TURGEON :

1775 Bien, comme c'est là, notre objectif c'est de faire le projet optimal pour répondre à ce qu'on a contractuellement avec Hydro-Québec, puis c'était la solution qu'on avait envisagée.

LE PRÉSIDENT :

1780

Que vous aviez envisagée. Merci, Monsieur.

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1785

Est-ce que j'ai droit à une deuxième question?

LE PRÉSIDENT :

1790

Bien, c'est parce que dans les principes, il me semble que vous avez...

M. GERHARD SCHIRMACHER :

Oui, on a développé beaucoup, j'avoue.

1795

LE PRÉSIDENT :

On a développé beaucoup et vous êtes intervenu très souvent.

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1800

Ma deuxième question serait plus une question à réflexion. Je ne sais pas si j'aurais une réponse à celle-là.

LE PRÉSIDENT :

1805

Donc, je vous laisse ne pas la poser. Merci beaucoup pour votre intervention.

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1810

Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

1815

J'appellerais maintenant... est-ce qu'on a entendu monsieur Geoffroy juste avant? Monsieur Julien Geoffroy, oui, on l'a entendu? Il n'est pas passé? Ah! Les dérogations mineures. Bien revenez pour votre question de dérogation mineure que je vous ai amenée trois fois. Parce que je suis sûr qu'il y a d'autres personnes qui risquent de l'amener. Donc, Monsieur Schirmacher, venez poser votre question sur la dérogation mineure, qu'on puisse la régler, parce que je vous ai conduit

1820 trois fois dessus, mais on a détourné. Vous n'avez pas d'autres interventions que votre question de dérogation mineure.

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1825 Oui, c'est ça. Donc, Venterre a rajouté les 3 positions où est-ce qu'il y a ce qu'ils appellent les éoliennes alternatives, et puis, en fait, c'est la 27 puis les deux au nord, là, la 34, je pense, la 35 aussi, si je ne me trompe pas, les chiffres. Et puis, si on pouvait rajouter les contraintes? Parce qu'en effet, si on regarde le schéma d'aménagement de la MRC, si je ne me trompe pas, ces 3 éoliennes se retrouveraient à l'intérieur des contraintes émises par le règlement.

1830 **LE PRÉSIDENT :**

De la MRC?

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1835 Oui. Alors, quelle est la validité de ces positions-là, puisque TransAlta devrait déposer 3 éoliennes alternatives dans son projet?

LE PRÉSIDENT :

1840 Donc, la commission a demandé à TransAlta de produire un tableau où chacune des éoliennes est identifiée avec pratiquement tous les éléments des contraintes. Donc, on va constater si effectivement il y a un problème de conformité. On devrait le constater?

1845 **Mme JULIE TURGEON :**

1850 Bien, je peux peut-être expliquer. En fait, dans le tableau qu'on a remis à la commission, c'était plus des distances qui étaient demandées par rapport aux résidences. Donc, effectivement les 3 positions alternatives se retrouvent... normalement, la réglementation municipale demande d'être à 500 mètres de toutes les routes municipales. Donc, ces 3 alternatives-là avaient été sélectionnées, en fait l'objectif principal de développer le projet de Saint-Valentin, c'était de vraiment respecter le 750 mètres de toutes les résidences et de minimiser, le plus possible, les pertes agricoles.

1855 Les 3 positions alternatives rencontraient ces deux objectifs-là, donc semblaient plus moins logiques comme... Maintenant, les demandes de permis de construction n'ont pas encore été transmises à la Municipalité. La Municipalité nous ont avisés que les éoliennes étaient trop proches des chemins. Donc, c'était de voir qu'est-ce qu'on... en fait, on voulait, à la fin du processus de

1860 permis, statuer sur ces alternatives-là, si on allait avec une demande de permis telles qu'elles étaient ou si on les retirait tout simplement de la configuration.

LE PRÉSIDENT :

1865 Et qu'est-ce que vous faites maintenant que vous savez que la Municipalité les considère trop proches? Vous les conservez sur votre plan comme étant alternatives?

Mme JULIE TURGEON :

1870 Bien, en fait, ça a été déposé comme ça dans l'étude d'impact, dans l'objectif d'aller discuter à la Municipalité si on pouvait accommoder ces 3 éoliennes-là.

LE PRÉSIDENT :

D'où la question de dérogation.

1875 **M. GERHARD SCHIRMACHER :**

1880 Bien, d'après le protocole d'entente, la Municipalité fera tout son pouvoir possible de les accepter, normalement. Mais est-ce que je pourrais demander une précision? Parce que vous voyez, l'emplacement des éoliennes n'a pas été arpenté encore et puis on voit qu'il y a plusieurs éoliennes qui sont tout près des zones de contrainte. Alors, j'imagine, je ne sais pas, est-ce qu'il y en aurait peut-être qui auraient possibilité d'être dans la zone de contrainte aussi?

1885 **Mme JULIE TURGEON :**

Non. Les 25 éoliennes qu'on voit, qui ne sont pas dans les zones de contrainte, ont été, en fait ceux qui sont limitrophes, si on veut, des zones de contraintes, ont été validées sur le terrain pour s'assurer qu'on avait...

1890 **M. GERHARD SCHIRMACHER :**

Par un arpenteur-géomètre certifié?

1895 **Mme JULIE TURGEON :**

Par un arpenteur-géomètre.

M. GERHARD SCHIRMACHER :

1900

O.K. Très bien.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur.

1905

M. GERHARD SCHIRMACHER :

Merci.

1910

LE PRÉSIDENT :

Donc, monsieur Julien Geoffroy. Je ne vois pas monsieur Geoffroy, je poursuis, monsieur Michael Vigneault. Est-ce que monsieur Michael Vigneault est ici? Madame Micheline Gamache. Bonsoir, Madame Gamache!

1915

Mme MICHELINE GAMACHE :

Bonsoir, Monsieur! Je voudrais vous dire, ne trouvez-vous pas que ça serait une bonne idée d'installer les éoliennes ailleurs, sur des terrains non cultivables? Il y en a ici aussi des terrains non cultivables. Pourquoi qu'il faut toujours plier? Les promoteurs avec leur gros argent...

1920

LE PRÉSIDENT :

Madame...

1925

Mme MICHELINE GAMACHE :

Vous allez avoir la question.

1930

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais c'est parce que j'ai un commentaire très fort avant la question.

Mme MICHELINE GAMACHE :

1935

J'achève, j'achève, j'achève. Les promoteurs avec leur gros argent font que des personnes se laissent gagner, mais la majorité existe. L'agriculture c'est indispensable, c'est eux autres qui nous font vivre.

1940 Alors, ma question est : est-ce que vous avez regardé ailleurs que sur des terrains cultivables?

LE PRÉSIDENT :

1945 Dans la région, bien sûr.

Mme MICHELINE GAMACHE :

Dans la région, oui.

1950 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Madame Turgeon, dans votre analyse pour définir, finalement, le domaine du parc éolien et la localisation des éoliennes, avez-vous regardé ailleurs que sur les terres cultivées?

1955 **Mme JULIE TURGEON :**

Bien, effectivement, il y a des zones boisées, il y a des zones considérées comme des milieux humides. Bon, évidemment, côté environnement ce n'était pas acceptable. Donc, c'est la raison pourquoi que toutes les éoliennes se trouvent sur les terres agricoles.

1960 Cependant, j'aimerais mentionner, la sous-station a déjà été, à l'époque, sur un terrain qui n'était pas agricole. On l'a déplacée pour des raisons réglementaires. On a dû la déplacer sur du terrain agricole. Mais delà l'importance, je pense, de remettre notre objectif de minimiser le plus possible les pertes agricoles. On voit vraiment que c'est un sujet sensible pour la population, puis je le réitère encore, notre objectif c'est vraiment d'aller dans un programme de compensation qui va être précisé quand on va aller dans le processus avec le CPTAQ pour viser les pertes de production minimales, quasi zéro. C'est l'objectif.

1965 **LE PRÉSIDENT :**

1970 La question que vous posez, la CPTAQ doit aussi se la poser, puisque c'est elle qui autorise les implantations en territoire agricole ou les rejets ou les refus.

Mme MICHELINE GAMACHE :

1975 Il y a tellement d'endroits où il n'y a pas de monde. Mon Dieu!

1980

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Non, mais je suis convaincu que votre mémoire... à vous entendre parler, votre mémoire est déjà écrit en partie. Avez-vous une deuxième question, Madame?

1985

Mme MICHELINE GAMACHE :

Ma deuxième question.

1990

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie.

1995

Mme MICHELINE GAMACHE :

Pourquoi que la distance n'est pas la même entre un lieu public et le privé? À l'église, il y a du monde une fois par semaine. Sur les pistes cyclables, le monde passe, reste pas là. Nous, on reste là tout le temps, puis c'est plus proche. C'est bizarre.

2000

LE PRÉSIDENT :

Je comprends. Votre question est claire. Donc, je vais aller vers la MRC. Madame, pour les immeubles protégés et certains éléments, on a une règle de distance de 875 mètres, pour les résidences 750 mètres. Madame dit : vous savez, il y a des espaces comme des lieux de dégustation de vins ou des pistes cyclables ou autres, ou les gens font juste passer. Puis ils ont une plus grande distance de protection que les gens qui vivent dans leur maison ou ils peuvent passer, parfois, 24 heures. Donc, la question qu'elle pose, c'est pourquoi? Donc, vous en avez déjà parlé un peu hier, je pense, mais si vous pouvez répondre à nouveau?

2005

2010

Mme CAROLINE ROBERGE :

Bien, en fait, j'essaie de voir, parce que le schéma... enfin, on a fait le tour des éléments d'aménagement qui étaient présents dans le schéma d'aménagement et on a mis une distance séparatrice. Sinon, on a obligé les municipalités à se doter d'un règlement discrétionnaire qui devait prendre en considération des objectifs et des critères à respecter par rapport à l'intégration harmonieuse des éoliennes dans le paysage.

2015

Donc, j'essaie de voir où est-ce qu'on aurait pu oublier des lieux publics à protéger parce qu'il y a des... à moins que j'aie mal saisi la question?

2020

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, vous avez mal saisi. La question c'est les résidences particulières, la distance pour des résidences qui ne sont pas dans des périmètres urbanisés, c'est 750 mètres.

2025

Mme CAROLINE ROBERGE :

C'est 750 mètres.

2030

LE PRÉSIDENT :

Puis pour différentes autres fonctions, de lieux publics, vous avez 875 mètres.

2035

Mme CAROLINE ROBERGE :

Oui.

2040

LE PRÉSIDENT :

La question c'est pourquoi les gens qui sont... les espaces où les gens ne sont pas là souvent ont une plus haute protection, une plus grande distance séparatrice, que les résidences qui sont souvent habitées beaucoup plus longtemps que les lieux spécifiques?

2045

Mme CAROLINE ROBERGE :

C'est difficile à répondre. En fait, c'est que les orientations gouvernementales ne nous donnaient pas réellement de distance fixe à appliquer. En fait, ils ne sont jamais entrés dans le normatif.

2050

Donc, la MRC, elle s'est ramassée à y aller avec des études qui avaient été faites où, du moins, des orientations nous guidaient un peu dans qu'est-ce qu'on pouvait appliquer. Mais je ne sais pas réellement quoi répondre. Parce que même au niveau, comme d'un périmètre d'urbanisation qui regroupe un certain nombre de personnes, la distance à respecter au niveau du schéma d'aménagement c'est 1 000 mètres.

2055

Parce qu'en fait, il ne faut pas que vous oubliiez aussi que les immeubles protégés, ce n'est pas juste non plus des endroits qui sont juste passants, parce qu'il y a aussi des marinas, en fait il y a les lieux patrimoniaux protégés, je veux dire il y a... En fait, je pourrais vous déposer la liste de qu'est-ce qui est un immeuble protégé, là. Je veux dire, ce n'est pas non plus juste des places qui sont passantes.

2060

Mme MICHELINE GAMACHE :

Mais nous aussi on devrait être protégés.

2065

LE PRÉSIDENT :

Oui. Donc, la question est intéressante, puis je suis convaincu qu'au ministère des Affaires municipales il y a eu une réflexion sur ces distances, pourquoi les distances sont plus grandes pour un que l'autre. Donc, on pourrait essayer d'adresser la question au MAMROT, si vous voulez, puis c'est une question légitime.

2070

Mme MICHELINE GAMACHE :

Bien oui, c'est difficile à comprendre. Merci beaucoup.

2075

LE PRÉSIDENT :

C'est difficile. Merci, Madame. Merci à vous. Bonne soirée. Monsieur Heiz Kaech.

2080

M. HEIZ KAECH :

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

2085

Bonsoir, Monsieur!

M. HEIZ KAECH :

Pour la question que monsieur vient de poser, des éoliennes qui sont – ou madame – pourquoi qu'elles sont en terres agricoles, il y en plusieurs de ces éoliennes-là qui sont sur des caps de roches ou des terrains neutres. Et puis j'ai déjà invité les opposants du comité Don Quichotte à venir regarder où est-ce qu'on les mettrait, ils ne sont pas intéressés.

2090

LE PRÉSIDENT :

2095

O.K.

M. HEIZ KAECH :

2100

Ils préfèrent dire qu'ils sont en zones cultivables. Puis maintenant ma question : j'aimerais bien savoir pourquoi quelle raison le CCU a démissionné après avoir recommandé la plupart de ces éoliennes-là, de les construire?

LE PRÉSIDENT :

2105

O.K. Le CCU c'est?

M. HEIZ KAECH :

2110

Le Comité consultatif d'urbanisme.

LE PRÉSIDENT :

2115

Le Comité consultatif d'urbanisme, parfait, de Saint-Valentin.

M. HEIZ KAECH :

C'est ça.

2120

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Gibeau, est-ce que cette démission-là, j'imagine qu'elle s'est faite au Conseil municipal? Est-ce qu'il y a une raison, une lettre qui a été déposée pour expliquer les motifs de la démission? Comment ça s'est fait, dans les faits?

2125

M. SERGE GIBEAU :

Effectivement, Monsieur le président, les membres du CCU ont déposé, à l'attention du Conseil, une lettre de démission qui a été déposée lors d'une session du Conseil et acceptée par le Conseil. Si c'est le souhait de la commission, on va vous déposer la copie de la lettre de démission des membres du CCU.

2130

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2135

Préalablement à cette démission-là, ils ont été appelés j'imagine, à se pencher sur le dossier des éoliennes?

M. SERGE GIBEAU :

2140

Effectivement.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2145

Le CCU était composé de qui? D'élus, de fonctionnaires?

M. SERGE GIBEAU :

2150

Le CCU est composé, à Saint-Valentin, d'un élu et de citoyens.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et de citoyens. Et vous allez nous produire la lettre de démission qu'ils ont...?

2155

M. SERGE GIBEAU :

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2160

O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2165

Est-ce qu'ils ont produit des avis sur le développement éolien avant leur démission, qui ont été déposés au Conseil municipal ou autre?

M. SERGE GIBEAU :

2170

Oui, ils ont produit des avis. Je pense que ça nécessite une certaine mise en contexte, si vous me permettez de la faire.

LE PRÉSIDENT :

2175

O.K.

M. SERGE GIBEAU :

2180 Le CCU, dans ses fonctions... la Municipalité, comme vous le savez – ce document-là a été
déposé – a un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, qui fait en sorte
que lorsqu'une personne dépose un projet qui est assujéti à cette procédure-là, ce document-là
doit recevoir la recommandation du CCU avant d'arriver au Conseil.

2185 Alors, dans le cas qui nous concerne, le promoteur avait déposé les 21 demandes, les
demandes pour les 21 éoliennes qu'il y avait sur le territoire, qui étaient assujétiées à la production
d'un plan d'intégration architecturale. Alors, le CCU a pris connaissance de ces éléments-là. On
avait demandé à ce que l'architecte paysagiste du promoteur soit présent pour présenter l'étude
d'intégration paysagère, ce qui a été fait. Et la discussion autour de la table du CCU lors de cette
2190 rencontre a fait en sorte que les membres du CCU, puis je pense qu'il faut peser les mots
correctement, ont recommandé au Conseil, en fonction des critères qui étaient dans le règlement
sur les PIA, que 18 des 21 éoliennes respectaient les critères du règlement sur les PIA, alors que
trois, selon eux, ne respectaient pas les critères du règlement sur les PIA. Et c'est dans ce sens-là.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2195 Est-ce que ça apparaît, ça, dans des minutes de réunion du CCU?

M. SERGE GIBEAU :

2200 Oui. Il y a un procès-verbal du CCU qui a été dressé et déposé au Conseil.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2205 Et avec ces recommandations-là?

M. SERGE GIBEAU :

Avec ces recommandations-là.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2210 Et la lettre de démission va nous en apprendre davantage, j'imagine. Ce n'est pas une lettre
de démission qui est laconique, là : « Nous remettons notre démission », point? Ça explique les
2215 raisons?

M. SERGE GIBEAU :

2220 Non. La lettre de démission, elle est motivée.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2225 D'accord.

M. SERGE GIBEAU :

2230 Alors, est-ce que je dois comprendre que c'est votre souhait qu'on vous dépose aussi le procès-verbal?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2235 Le tout.

M. SERGE GIBEAU :

2240 Le tout? O.K.

LE PRÉSIDENT :

2245 Donc, nous allons connaître les raisons.

M. HEIZ KAECH :

2250 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2255 Merci, Monsieur, merci beaucoup. Monsieur Michel Dubé. Et le prochain sera monsieur Serge Desbois.

M. MICHEL DUBÉ :

2255 Bonsoir, Messieurs!

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dubé.

M. MICHEL DUBÉ :

2260

Ma question concerne le développement énergétique d'Hydro-Québec, le volet éolien.

2265

En avril 2005, la multinationale Allemande Siemens proposait de construire un méga parc d'éoliennes d'une puissance de 3 000 mégawatts à la Baie-James, dans le Grand Nord québécois. Elle projetait aussi de construire une usine au Saguenay- Lac-Saint-Jean de même qu'un centre de recherche dans la région de Montréal.

2270

Ce projet qui misait sur la mise au point d'une éolienne capable de démarrer après des dizaines d'heures d'arrêt, à des froids pouvant atteindre moins 50° Centigrades, aurait été totalement équipé de ce nouveau modèle « arctique ». Siemens était prête à verser des royalties à Hydro-Québec pour la vente de ce modèle ailleurs dans le monde. Mais surtout, la multinationale offrait à Québec de diminuer le coût de revient d'électricité éolienne à 6 cents le kilowattheure, ce qui était inférieur au coût de 6,5 cents le kilowattheure obtenu lors du premier appel d'offres de 1 000 mégawatts éoliens en 2002.

2275

Un premier parc d'une puissance installée de 1 200 mégawatts aurait été construit à la Manicouagan; deux projets auraient suivi dans la région du réservoir LG-4 à la Baie-James, soit un premier de 1 000 mégawatts et un second de 800 mégawatts.

2280

Les vents de ces deux régions atteignent les 10 mètres à la seconde, ce qui aurait permis d'escompter un taux d'utilisation minimale de 35 % - c'est un taux très supérieur à ce qui fait ailleurs – soit parmi les plus élevés au monde.

2285

En raison du couplage de l'éolien avec les réservoirs d'Hydro-Québec gérés comme une seule et même réserve d'eau, la multinationale allemande estimait que le potentiel éolien du Québec pouvait être haussé à des niveaux très élevés. Dans ses scénarios de faisabilité, Siemens se basait sur des études effectuées par Environnement Canada, démontrant que le potentiel des vents est largement supérieur dans le Grand Nord québécois – on parle de vents pouvant atteindre les 10 mètres à certains endroits.

2290

Le montage financier du projet était largement assumé par Siemens. En retour, par l'entremise d'une entente de type gré à gré, Hydro-Québec s'engageait à acheter l'électricité produite par le géant industriel allemand.

2295

La réponse a été que : « Cela ne cadrerait tout simplement pas avec la vision que nous avons du développement de cette industrie au Québec. » C'était la réponse de René Paquin directeur du secteur éolien. »

Ma question c'est, j'aimerais qu'on explique clairement pourquoi le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, à l'époque Pierre Corbeil, a refusé l'offre de Siemens, choisissant plutôt

2300

d'aller de l'avant avec une procédure d'offres pour 2 000 mégawatts. Rappelons que plusieurs ingénieurs du Québec soutenaient cette approche d'éoliennes construites près des barrages, parce que c'était comme avoir une batterie à côté, qu'on rechargeait. Quand on n'avait pas de vent, c'était l'eau qui créait de l'électricité, après ça, c'était les éoliennes.

2305

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce que vous avez lu c'était un communiqué de presse?

2310

M. MICHEL DUBÉ :

Oui. C'est à partir d'un communiqué de presse de Louis-Gilles Francoeur.

2315

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, peut-être juste simplement indiquer l'adresse Web à madame Gélinas.

2320

M. MICHEL DUBÉ :

D'accord.

2325

LE PRÉSIDENT :

Là, j'avais MRNF qui était interpellé, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Madame Lescop-Sinclair, est-ce que vous êtes au courant... c'est en quelle année, c'est à quel moment que ce projet-là a été émis?

2330

M. MICHEL DUBÉ :

Ça s'est passé en 2005, avril 2005.

2335

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous connaissez ce dossier ou vous avez un commentaire à faire sur les raisons qui auraient justifié ne de pas aller vers ce volet, à cette époque?

2340

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

Monsieur le président, j'appellerais Annie Cloutier du secteur énergie, qui est là comme répondante du MRNF.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Parfait, bien sûr. Ah, c'est bien, vous vous assoyez à côté de monsieur, c'est parfait.

2345 **Mme ANNIE CLOUTIER :**

Bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2350 Bonsoir, Madame.

Mme ANNIE CLOUTIER :

2355 Je vais prendre la question en délibéré, je vais pouvoir avoir la réponse plus tard dans la soirée, si vous permettez.

LE PRÉSIDENT :

2360 Plus tard dans la soirée? Parfait, Madame.

Mme ANNIE CLOUTIER :

2365 Après la pause, si ça vous convient.

LE PRÉSIDENT :

2370 Vous reviendrez après la pause, c'est excellent. Vous m'indiquerez que vous avez la réponse, à un de mes analystes, puis on vous fera venir.

Mme ANNIE CLOUTIER :

2375 Parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2380 Merci à vous.

M. MICHEL DUBÉ :

2385 J'ai une sous-question à ça. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean faisait partie des cinq, à l'époque, faisait partie des cinq régions périphériques dites « ressources », puis généralement les entreprises voulaient s'y installer pour bénéficier de primes de localisation.

2390 Puis dans le cas de Siemens, eux autres, ils n'étaient pas intéressés, nécessairement, à cette prime-là. Ce qu'ils voulaient c'était de bénéficier du fort potentiel éolien de la région. Puis c'est une région qui est relativement dépendante de la multinationale Alcan, qui exploite quelques barrages privés alimentant en électricité ses usines de transformation de l'aluminium. L'usine Alcan à Alma serait la plus polluante au Québec, et l'entreprise comptait, en 2005, pour 6,9 % des émissions polluantes.

2395 Ma question c'est : est-ce qu'Alcan, craignant une compétition de Siemens, aurait pu influencer le gouvernement dans sa décision?

LE PRÉSIDENT :

2400 Donc, quand nous aurons la réponse, ça va dans la même question que madame.

M. MICHEL DUBÉ :

2405 Alors, vous me permettez une troisième question? Courte?

LE PRÉSIDENT :

Je considère que c'est votre deuxième.

2410 **M. MICHEL DUBÉ :**

Ah, merci. Étant donné l'inaccessibilité générale au Québec, comme par exemple le Massif du sud, les Appalaches ici et ailleurs – la question est très courte – est-ce qu'Hydro-Québec serait capable de retourner à la table à dessin et de trouver autre chose?

2415 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Chaîné?

2420

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

2425

Oui, Monsieur le président. Ce que je pourrais faire c'est de vous représenter le modèle, le modèle d'affaires qui a été retenu pour le développement de la filière éolienne au Québec. Donc, Hydro-Québec est responsable de l'achat de l'énergie et du raccordement des parcs éoliens, mais n'élabore pas des projets éoliens. Hydro-Québec est uniquement un acheteur d'énergie éolienne.

2430

Donc, le modèle d'affaires a été défini à l'an 2000 par la *Loi sur la régulation de l'énergie* où tous les nouveaux besoins en électricité, au-delà d'un bloc patrimonial qui, lui, est fourni par Hydro-Québec Production à très bas prix, tous les nouveaux besoins sont satisfaits par appel d'offres.

2435

Et dans le cadre du développement de l'énergie éolienne, le gouvernement demande à ce que les appels d'offres soient limités à la filière éolienne, avec la fabrication des éoliennes, on doit favoriser la Gaspésie et la MRC de Matane.

Donc, c'est le modèle d'affaires qui est en place depuis l'an 2000, qui a été réitéré dans la politique énergétique, la stratégie énergétique de 2006 avec un objectif d'atteindre 4 000 mégawatts d'ici l'horizon 2015.

2440

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci. Donc, vous voyez la question que vous posez, dans votre mémoire, va pouvoir apparaître comme des options éventuelles de remplacement. Donc, vous allez pouvoir nous indiquer...

2445

M. MICHEL DUBÉ :

2450

Oui. C'est parce que ce que je ne comprends pas, c'est que Siemens avait proposé un plan assez intéressant, qui comprenait la fabrication de turbines faites au Québec, puis ils voulaient expérimenter des nouveaux types de turbines qui étaient capables de résister à des températures de moins 50 arrêtees. Et c'était le développement d'une nouvelle économie. Siemens est déménagée en Iowa. Ils ont fait, l'année suivante, 1,800 mégawatt.

2455

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, on va voir la réponse que va nous donner madame, puisque ces deux questions sont un peu interreliées également.

2460

M. MICHEL DUBÉ :

Oui, d'accord. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2465 Merci beaucoup. Monsieur Desbois. La prochaine personne sera monsieur André Tremblay. Avant monsieur Tremblay, nous allons probablement faire une courte pause. Donc, Monsieur Desbois.

M. SERGE DESBOIS :

2470 Moi, j'aurais besoin de quelques données avant de poser ma question, par exemple. Ça ne sera pas tellement long.

LE PRÉSIDENT :

2475 Allons-y. Question précise.

M. SERGE DESBOIS :

2480 J'aimerais avoir le diamètre des bases et la profondeur des bases ainsi que les drains, jusqu'à quelle distance de la base les drains vont aller?

LE PRÉSIDENT :

2485 Madame Turgeon?

Mme JULIE TURGEON :

Oui. Je vais demander à Marc-Antoine Renaud de venir répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

2490 Parfait. Monsieur?

M. MARC-ANTOINE RENAUD :

2495 Oui. Alors, dans le cas d'une tour en béton 98 mètres pour l'éolienne E82, 2 et 2,3 mégawatts, on parle d'un diamètre à la base de la tour, d'environ 6,6 mètres. On déposera demain, vous aurez les chiffres exacts.

LE PRÉSIDENT :

2500 Ça, c'est le cylindre, c'est la base du mât.

M. MARC-ANTOINE RENAUD :

C'est la tour.

2505

LE PRÉSIDENT :

O.K. La tour. On n'est pas sur l'assise, là.

2510

M. MARC-ANTOINE RENAUD :

Exact. L'assise est de 6,6 mètres. Pour ce qui est de la fondation, la profondeur de la fondation, encore là, comme j'expliquais, je crois que c'était hier, dépendamment du type final de fondation qui est en évaluation actuellement, ça peut varier entre 3 et 5 mètres et dépendamment si on a nécessité de mettre des pylônes de renforcement.

2515

Pour ce qui est des drains, encore là, dépendamment des résultats géotechniques, s'il y a des drains qui doivent être mis sur le côté. Donc, c'est vraiment du cas par cas. Mais ce qui sera déposé demain, c'est effectivement un détail générique d'une fondation qui montrera les 3 hypothèses possibles, et là, vous pourrez voir quelles sont les options.

2520

M. SERGE DESBOIS :

Mais les drains – je reviens sur les drains – est-ce qu'ils vont aller assez près, assez près pour que ça soit cultivable ou s'ils vont être coupés à l'extérieur des excavations?

2525

Mme JULIE TURGEON :

Vous parlez des drains agricoles?

2530

M. SERGE DESBOIS :

Les drains agricoles, oui.

2535

Mme JULIE TURGEON :

Je vais demander à Réjean Racine de venir expliquer, notre agronome, de venir expliquer comment va fonctionner la construction, afin de s'assurer de ne pas abîmer puis de ne pas nuire au drainage.

2540

M. RÉJEAN RACINE :

J'aimerais qu'on me précise la question. J'essaie de voir. La question c'est de savoir qu'est-ce qu'on va faire avec les systèmes de drainage souterrains existants, c'est ça?

2545

M. SERGE DESBOIS :

Oui, exactement. C'est parce qu'on nous a dit qu'ils seraient tous reconnectés, ce qui est bien. Mais est-ce qu'ils vont être reconnectés à l'extérieur des excavations existantes ou s'ils vont venir près de la base de béton?

2550

M. RÉJEAN RACINE :

Mais dans le fond, la première étape qu'on va faire, c'est on va demander les plans de drainage souterrains aux agriculteurs. Ça a déjà été fait dans plusieurs cas.

2555

Alors, ce qu'on va faire, on va regarder où sont localisés les drains actuellement. Et par la suite, bien, ça va être du cas par cas, évidemment, dépendamment où l'éolienne arrive par rapport à des drains. Si on arrive, par exemple, entre deux latéraux qu'on ne touche pas, bien, ça va régler le problème. Par exemple, si on a un écartement des drains, normalement dans la région, l'écartement des drains doit être environ entre 13 et 15 mètres, peut-être 20 mètres, maximum.

2560

Si, par contre, on arrive sur un système de drainage ou sur un drain, bien, à ce moment-là on va faire les réparations. Les réparations sont faites par des spécialistes, membres de l'Association des entrepreneurs en drainage souterrain du Québec. Donc, c'est des gens qui s'y connaissent. Il va y avoir des ingénieurs agricoles qui vont s'assurer que les modifications aux systèmes de drainage vont faire en sorte de ne causer aucun impact négatif au drainage.

2565

Mais à savoir exactement où vont être localisés les drains, bien, je pense que c'est plus du cas par cas, et ça va être étudié lorsqu'on arrivera sur le terrain, puis on pourra étudier les plans de drainage existants.

2570

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, il semble vraiment ça va être à la pièce, cas par cas. Il ne peut pas y avoir une idée générale pour vous donner une réponse précise à votre dernier volet de votre première question.

2575

M. SERGE DESBOIS :

2580

Je vais y aller avec une sous-question, d'abord. Est-ce qu'alentour de la base, est-ce que ça va être compacté? Oui ou non? Ce n'est pas compliqué.

M. RÉJEAN RACINE :

2585

Dans le fond, ce qu'on va faire, c'est lors de la remise en état, on va s'assurer de remettre le terrain dans un état similaire à ce qu'il était avant. Donc, s'il y a des la compaction qui est faite, bien, on va prendre des tests de compaction et on va faire de la décompactions, au besoin, pour s'assurer qu'on n'a pas un terrain qui est plus compacté au bord de la base que sur le terrain existant ou naturel à côté.

2590

LE PRÉSIDENT :

2595

Parfait. Donc, il semble quand même assez difficile de refaire, dans la première année, la situation du sol sans compactage. Si je me fie aux documents que vous avez déposés, Monsieur Talbot, sur les suivis à Baie-des-Sables, il semble qu'il y avait une forte proportion des espaces qui ont été réaménagés, qui présentaient des compactations faibles ou fortes.

2600

Est-ce que c'est compliqué de réussir à rétablir cette compaction pour rendre l'espace plus cultivable, mettons? C'est ce que je comprends de la question?

M. SERGE DESBOIS :

2605

Oui, c'est ça.

M. RÉJEAN RACINE :

2610

Je vous dirais, c'est quelque chose qui est faisable. Si jamais, par exemple au cours de la première année suivant la construction, il y a des baisses de rendement, il y a des compensations qui peuvent être payées, versées. Mais dans le fond, le but c'est de retrouver des conditions similaires à ce qu'on avait avant ou à ce qu'on retrouve à côté. Alors, donc, ce n'est pas infaisable, ce n'est pas impensable de régler le problème de la compaction.

LE PRÉSIDENT :

2615

Parfait. Et le problème de la compaction, vous le réglez mécaniquement ou vous le réglez biologiquement?

M. RÉJEAN RACINE :

2620

Généralement c'est mécaniquement, avec les mêmes appareils utilisés par les agriculteurs qui font eux-mêmes des travaux de décompaction.

LE PRÉSIDENT :

2625

Parfait. Vous avez une deuxième question, Monsieur?

M. SERGE DESBOIS :

2630

Bien non, je n'ai pas commencé ma question.

LE PRÉSIDENT :

2635

Pardon?

M. SERGE DESBOIS :

2640

Je n'ai pas commencé ma question, c'était seulement des données que je voulais avoir pour faire ma question.

LE PRÉSIDENT :

2645

Mais pour moi, les données correspondaient à une question. C'est triste. Vous avez des stratégies.

M. SERGE DESBOIS :

Exactement.

2650

LE PRÉSIDENT :

Allez-y avec votre question.

M. SERGE DESBOIS :

2655

Parce que le 8 décembre, j'avais posé la question, parce qu'on m'avait dit que ça pourrait arriver qu'il y ait des éoliennes qui aient besoin de pieux.

LE PRÉSIDENT :

2660

Effectivement.

M. SERGE DESBOIS :

2665

Puis on nous avait dit qu'on n'avait pas les données, mais qu'on les aurait. J'aimerais savoir combien d'éoliennes vont avoir besoin de pieux?

LE PRÉSIDENT :

2670

Parfait. Donc, combien d'éoliennes – vous avez rendu déjà cette information dans une des réponses à des questions, peut-être juste nous indiquer combien de ces éoliennes auraient des pieux.

Mme JULIE TURGEON :

2675

Juste un instant, je vais essayer de trouver la donnée.

LE PRÉSIDENT :

2680

Parfait.

Mme JULIE TURGEON :

2685

C'était préliminairement parlant, parce que ça n'a pas été... en fait, le design, comme Marc-Antoine Renaud le mentionnait tout à l'heure, le design des fondations est en cours. On aurait 19 éoliennes sur pieux.

LE PRÉSIDENT :

2690

19 éoliennes sur pieux.

Mme JULIE TURGEON :

2695

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et la profondeur des pieux dépend du contexte géotechnique?

2700

Mme JULIE TURGEON :

Oui. Bien, ça varie à chaque endroit.

2705

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur?

2710

M. SERGE DESBOIS :

Et les pieux, il ne faut pas qu'ils aillent jusqu'au roc?

2715

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que les pieux vont jusqu'au roc, tous, ou ils ne sont pas obligés d'aller jusqu'au roc?

M. SERGE DESBOIS :

Normalement, il faut aller chercher le roc.

2720

Mme JULIE TURGEON :

Bien, Marc-Antoine Renaud va répondre à la question.

2725

M. MARC-ANTOINE RENAUD :

C'est vraiment du cas par cas à ce niveau-là. Là, c'est dépendamment des résultats de l'étude géotechnique, de la carotte, comme j'expliquais. Et après ça, c'est des ingénieurs civils qui vont le prendre. Peut-être une note aussi, c'est qu'Enercon décide du design final de fondation et par la suite, ça doit être vérifié par une firme d'ingénierie québécoise qui le certifie selon le Code du bâtiment. Donc, il y a une double vérification. Et c'est seulement à la fin de tout ce processus qu'on aura exactement à quelle profondeur, est-ce qu'on a besoin d'aller jusqu'au roc ou non, pour chaque éolienne.

2730

LE PRÉSIDENT :

2735

Vous avez une deuxième question?

M. SERGE DESBOIS :

2740 Oui. Lors de la séance d'information du 8 décembre 2010, le promoteur a expliqué que
l'installation d'éoliennes nécessiterait le creusage. Ça, on en a parlé. L'immense trou pour y couler
la base de béton. Ajouter, à l'occasion... oui, selon la nature des sols, ça, c'est correct... les pieux,
ça, on en a parlé. Puis on nous a dit que les pieux risquaient de perforer la couche souterraine
2745 d'argile – c'est normal, avec la longueur de pieux – et de s'enfoncer directement dans la nappe
phréatique.

Ces perforations ne serviront-elles pas de conduits très efficaces pour guider les engrais
organiques et chimiques, de même que les divers herbicides, pesticides, directement dans la
nappe phréatique? Ainsi qu'ici, c'est une région qu'on épand beaucoup de lisier de porc, et quand
2750 je dis beaucoup, c'est beaucoup, attendez-vous qu'il y ait un autre Wakertown? Qu'est-ce que le
promoteur entend-il prendre pour empêcher cet événement?

LE PRÉSIDENT :

2755 Parfait. Donc, la question c'est : quelles sont les mesures que vous prenez pour éviter une
contamination éventuelle, pour prévenir une contamination éventuelle d'une nappe phréatique?
Est-ce que vos pieux se trouvent à hauteur de nappes... On voit qu'il y a beaucoup d'humidité, on a
quelques milieux humides au nord, donc...

2760 **Mme JULIE TURGEON :**

Oui. Bien, effectivement, dans certains cas le pieu va atteindre la nappe phréatique, mais ce
que je pourrais dire à cet effet-là, si la question est reliée à l'eau pour les puits de surface des
résidants – j'imagine que c'est un peu ça la question – toutes les éoliennes sont situées à un
2765 minimum de 750 mètres des résidences.

Donc, il faudrait regarder, mais il serait surprenant que s'il y avait des engrais chimiques qui
se retrouveraient dans la nappe d'eau souterraine, qu'ils seraient favorisés par le pieux et
contaminent l'eau souterraine, mais selon, en tout cas, selon mes connaissances, je suis
2770 ingénieure géologue de formation, puis ce n'est pas quelque chose qui serait problématique.

Mais peut-être qu'on pourrait déposer à la commission quelque chose de plus officiel. On
peut demander un rapport plus d'expert, à ce sujet.

2775 **LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce qu'il y a des mesures qui sont prises lorsque vous installez des pieux, pour éviter
une éventuelle contamination de nappe phréatique? Est-ce que ça existe, ça?

Mme JULIE TURGEON :

2780

Peut-être relié aux hydrocarbures ou un accident.

LE PRÉSIDENT :

2785

Aux hydrocarbures ou même en migration éventuelle de fertilisants, par exemple, comme monsieur le soulevait dans sa question, dans sa préoccupation.

Mme JULIE TURGEON :

2790

Je vais juste consulter mes gens de construction, s'il y a déjà eu quelque chose comme ça. Mais si c'était pendant la construction, pour des accidents reliés aux hydrocarbures, on a un plan de mesures d'urgence.

LE PRÉSIDENT :

2795

Pour les hydrocarbures.

Mme JULIE TURGEON :

2800

Donc, évidemment, s'il y a un déversement, il faudrait agir immédiatement, en aviser le ministère de l'Environnement puis procéder à la décontamination. Concernant aux contaminants fertiles, c'est une très bonne question. Je vais m'assurer d'avoir la réponse. Peut-être après la pause, je pourrais revenir avec une réponse plus précise.

LE PRÉSIDENT :

2805

Parfait. Je vais aller du côté du ministère, monsieur Talbot. Est-ce qu'il y a une préoccupation qui a été soulevée sur les eaux souterraines ou les possibles contaminations de nappe phréatique dans l'analyse qui a été menée jusqu'à maintenant?

2810

M. DENIS TALBOT :

Dans l'analyse interministérielle, on n'a pas eu de préoccupations qui ont été soulevées à cet effet-là.

2815

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous aviez demandé l'avis de la Direction responsable des eaux, qui touche les eaux souterraines? Je ne sais pas laquelle c'est.

2820

M. DENIS TALBOT :

Non. On n'a pas consulté le... En fait, il y a plusieurs directions qui auraient pu nous fournir un avis par rapport à ça, mais dans les Directions habituelles, quand il y a une préoccupation à l'égard des eaux souterraines, les Directions du ministère qu'on consulte habituellement nous en avisent.

2825

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Longpré?

2830

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Madame Turgeon nous a mentionné qu'elle pourrait faire, peut-être, un rapport d'expert? C'est ce que vous avez offert tantôt, là-dessus, ou une analyse quelconque?

2835

Mme JULIE TURGEON :

Oui. Je pourrais demander un avis d'expert à ce sujet-là. Il y a des firmes d'environnement qu'on pourrait peut-être valider avec eux. On va regarder à l'interne, chez nous, s'il y a des experts qui peuvent fournir un avis.

2840

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K. Ça serait possible de vous transmettre ça pour une contre-expertise au ministère?

2845

M. DENIS TALBOT :

Absolument. S'il y a une expertise de ce type-là qui est réalisée par des hydrogéologues, notamment, ça pourrait être transféré chez nous pour consultation, pour validation auprès du centre d'expertise hydrique.

2850

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

D'accord. Merci.

2855

LE PRÉSIDENT :

Nous aurons donc une réponse.

2860

M. SERGE DESBOIS :

J'avais oublié un petit bout de ma question.

2865

LE PRÉSIDENT :

Un petit bout de votre question. Est-ce que ça change votre question?

2870

M. SERGE DESBOIS :

Oui, oui, exactement. Ça ne sera pas long.

2875

LE PRÉSIDENT :

Oui, ça ne sera pas long, d'accord.

2880

M. SERGE DESBOIS :

C'est que le 8 décembre, justement, on nous avait parlé de... j'avais demandé aussi si on avait tenu compte, dans l'étude d'impact, du lisier de porc. Parce qu'ici c'est une grosse concentration, on épand dans les champs, et on nous avait répondu que non.

2885

LE PRÉSIDENT :

Et votre préoccupation c'est?

2890

M. SERGE DESBOIS :

Ça serait à voir avec l'Environnement, je crois.

2895

LE PRÉSIDENT :

Et votre préoccupation c'est sur les surfaces d'épandage?

2900

M. SERGE DESBOIS :

Oui, parce qu'on nous avait dit qu'alentour des éoliennes, il n'y aurait pas de compaction pour que la terre, pour que le monde puisse cultiver. Donc, pas de compaction, le lisier peut entrer facilement et suivre le pieu jusqu'au fond. Jusqu'à la nappe phréatique. En passant, la nappe phréatique ça ne se tient pas à côté de la maison. Ça vient de loin et ça amène l'eau aux maisons.

LE PRÉSIDENT :

Ça se déplace, oui. Non, s'il vous plaît, merci. Donc, nous attendons ce rapport. Est-ce que vous avez tenu compte de ces... pardon?

2905

M. SERGE DESBOIS :

Excusez, mais ça devrait être dans l'étude d'impact.

2910

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que dans votre étude d'impact, dans les questions éventuellement d'interaction, ce n'est peut-être pas un effet cumulatif, mais c'est quand même une interaction de pratique.

2915

Mme JULIE TURGEON :

Non, ça n'a pas été fait, mais on peut se poser la question, la profondeur de la nappe phréatique va varier d'un endroit à l'autre, évidemment. Puis je pense que, en fait c'est peut-être un avis, de là ma formation, cependant, je n'ai pas l'impression que le pieu va favoriser la contamination d'une nappe souterraine par quelque chose à la surface.

2920

LE PRÉSIDENT :

Donc, on va attendre votre expertise, votre rapport d'expert. Nous allons le soumettre au ministère. Et monsieur Longpré pose une dernière question avant la pause.

2925

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

On a parlé cet après-midi ou hier, je crois, c'était d'avoir la cartographie des nappes phréatiques. Vous vous étiez engagée à nous produire l'étude géotechnique là-dessus?

2930

Mme JULIE TURGEON :

Oui, certainement. On peut déposer l'étude géotechnique.

2935

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Est-ce que cette étude-là ne comporte que les profondeurs de nappes phréatiques ou si elle établit tout le réseau?

2940

Mme JULIE TURGEON :

2945 Bien, généralement, quand il y a des forages, il faudrait regarder l'étude, mais généralement c'est indiqué à quelle profondeur sur les rapports de forage que la nappe phréatique est rencontrée.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2950 Ça, ça va, mais est-ce qu'on peut établir, avec ces profondeurs-là, un réseau de nappes phréatiques dans l'aire d'étude?

Mme JULIE TURGEON :

2955 Oui. Il y a possibilité de calculer le gradient. Vous voulez dire la vitesse, à quelle profondeur la nappe va circuler, puis le gradient de la nappe phréatique?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2960 C'est ça.

Mme JULIE TURGEON :

C'est possible, oui, de le faire.

2965 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2970 Parfait. Donc, merci, Monsieur. Nous allons donc faire une pause de...

M. SERGE DESBOIS :

2975 Un petit commentaire?

LE PRÉSIDENT :

2980 Non. Les commentaires ne sont pas permis. Nous allons faire une pause de 15 minutes. Les internautes, soyez des nôtres à 21 h.

PAUSE

2985 **LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant, pour cette deuxième portion de la cinquième séance – voilà, merci – j'invite maintenant monsieur André Tremblay, s'il vous plaît. Et pendant que monsieur Tremblay se présente, j'ai une question pour la représentante du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et Alimentation, madame Normandin. On a une question pour vous avant de passer à monsieur Tremblay.

J'aimerais que vous nous parliez un peu de la situation pour l'épandage de fumier lisier dans la région. Est-ce qu'on est en surplus? Est-ce qu'on est en manque?

2995 **Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

Non. En fait, c'est ça, tantôt monsieur qui a passé en dernier, insinuait en quelque sorte qu'on était en surplus de phosphore en raison du lisier de porc épandu sur les terres ici, ce qui n'est pas le cas. Premièrement, chaque entreprise agricole doit avoir un plan agroenvironnemental de fertilisation, un PAEF conforme, selon les lois du ministère de l'Environnement.

Et nous, en 2005, au ministère de l'Agriculture, on avait fait un petit calcul théorique. Ce n'est pas comme dans les normes identiques au PAEF, mais on avait ressorti que dans la région, pour la MRC du Haut-Richelieu, il y avait un bilan de surface des engrais de ferme en déficit. Notamment, à Saint-Valentin et à Saint-Paul, c'est un déficit de kilogrammes de phosphore à l'hectare. Je pourrais vous dire les chiffres, mais en même temps, l'interpréter, tout ça, c'est moins mon champ d'expertise, mais je pourrais déposer ce tableau-là.

3010 **LE PRÉSIDENT :**

Exactement. C'est ce que j'apprécierais.

3015 **Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

Ce qui prouve qu'en 2005 ça avait été fait de façon théorique et on peut supposer... Oui, la date est 2005 quand on a fait le calcul théorique, mais avec les PAEF conformes, soumis à l'Environnement, c'est encore en équilibre, finalement.

3020

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous considérez que la situation est la même qu'elle pouvait être à cette époque au ministère?

3025

Mme MÉLISSA NORMANDIN :

Oui.

3030

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, vous pouvez simplement déposer le tableau?

3035

Mme MÉLISSA NORMANDIN :

Parfait.

3040

LE PRÉSIDENT :

J'irais du côté du promoteur, simplement pour terminer sur cette question des fumiers et lisiers. J'aimerais savoir... Monsieur Desbois.

3045

M. SERGE DESBOIS :

Elle vient de dire que j'insinuais quelque chose. Je n'ai jamais rien insinué, moi.

3050

LE PRÉSIDENT :

Non. Elle n'a pas dit « insinuer », elle a dit : « Vous avez entendu ».

3055

M. SERGE DESBOIS :

Non. La madame elle a dit « insinuer ». Insinuer quelque chose, c'est dire que le monsieur a dit quelque chose. Et je n'ai pas dit ce que madame a dit.

LE PRÉSIDENT :

Alors, qu'est-ce que vous aviez dit, puis on va régler tout de suite?

M. SERGE DESBOIS :

3060

Moi, j'ai dit qu'on épandait beaucoup, à outrance. Je n'ai jamais dit qu'on épandait parce qu'on avait besoin de trop de phosphore. Peut-être que les résultats ne suivent pas toutes vos recommandations, Madame.

LE PRÉSIDENT :

3065

Parfait. Mais on aura le portrait du ministère qui va nous être déposé. Merci.

M. SERGE DESBOIS :

3070

D'accord.

Mme MÉLISSA NORMANDIN :

3075

Je peux dire que c'est validé à chaque année, les PAEF.

LE PRÉSIDENT :

C'est validé à chaque année?

3080

Mme MÉLISSA NORMANDIN :

Sous toutes réserves. Est-ce que mon collègue de l'Environnement...? Je sais que des fois, au bureau, les agronomes en parlent, et il me semble que c'est à chaque année ou aux trois ans, le maximum, pour réviser son PAEF en fonction, justement, s'il y a des fumiers additionnels ou avec les engrais de synthèse, c'est tout calculé.

3085

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et vous avez vérifié la situation et votre bilan de 2005 est encore bon, reflète encore la réalité d'aujourd'hui?

3090

Mme MÉLISSA NORMANDIN :

Non, mais le bilan, c'est théorique.

3095

LE PRÉSIDENT :

O.K. C'est théorique, d'accord.

3100

Mme MÉLISSA NORMANDIN :

C'est sur le rejet à la queue des animaux que nous on avait au MAPAQ par rapport aux terres en culture susceptibles de recevoir ces engrais-là. Ce n'était que pour les animaux. Au niveau des PAEF à l'environnement, il y a tous les autres apports, engrais de synthèse et minéral également, qui sont considérés dans un PAEF.

3105

Là, ce n'est pas moi qui fais la vérification. C'est vraiment avec... je pense que c'est le Règlement sur les exploitations agricoles qui gère, en quelque sorte, ces PAEF-là à l'environnement, et les vérifications terrains sont faites par les gens de l'Environnement. Mais ça, je ne peux pas m'avancer.

3110

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci. Du côté de madame Turgeon, vos éoliennes, est-ce que la majorité, la totalité se trouve sur des terres où il y a des épandages ou si les terres où il y a des épandages sont marginales?

3115

Mme JULIE TURGEON :

Je peux vous avoir la réponse. Je n'ai pas la réponse exacte.

3120

LE PRÉSIDENT :

Donc, pour l'instant, vous ne pouvez pas dire, O.K.

3125

Mme JULIE TURGEON :

Mais je peux vous l'avoir très rapidement, dans quelques minutes.

3130

LE PRÉSIDENT :

Mais vous pouvez l'avoir rapidement, parfait. Donc, vous nous donnerez la réponse, s'il vous plaît.

3135

Monsieur Tremblay – quand la commission demande quelque chose, c'est toujours dans les 24 heures. Donc, ça va être, probablement demain qu'on va avoir la réponse à cette question-là. Madame Turgeon, n'est-ce pas?

Mme JULIE TURGEON :

3140

Bien, c'est dans l'instant d'un clic qu'on va l'avoir.

LE PRÉSIDENT :

3145

L'instant d'un clic, donc peut-être même ce soir. Monsieur Tremblay, c'est à vous.

M. ANDRÉ TREMBLAY :

3150

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

3155

M. ANDRÉ TREMBLAY :

3160

J'étais après perdre mes questions, là. Donc, vous m'avez entendu mardi, en tant que maire de Saint-Cyprien. La définition d'acceptabilité sociale, c'est quoi l'acceptabilité sociale? L'acceptabilité sociale, est-ce que c'est après que les ententes sont signées avec les agriculteurs? C'est ce que je veux savoir. Parce qu'étant donné que TCI ne sont plus ici, ça a été vendu puis malheureusement ils ne sont plus ici, eux autres auraient pu répondre, parce que le phénomène, ils signent les ententes avec les agriculteurs, ensuite ils mettent ça dans la bouche des gens.

3165

Ça fait que l'acceptabilité sociale, est-ce que c'est ça ou bien donc si avant d'avoir des ententes signées, on en discute avec les citoyens? Ma question.

LE PRÉSIDENT :

3170

Écoutez, c'est une question qui en même temps est une opinion ou une prise de position.

M. ANDRÉ TREMBLAY :

Non, non, non, c'est un fait.

3175

LE PRÉSIDENT :

C'est un fait, c'est ça. Donc, c'est encore plus fort, c'est un fait par rapport à une question. Tout ce que je peux dire, on en a parlé aujourd'hui, et je pense un peu hier, sur comment

3180 l'acceptabilité sociale est-elle gérée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Je vous rappelle que la commission va analyser la question de l'acceptabilité sociale dans son rapport. Votre questionnement, j'imagine, va nous éclairer, parce que vous allez nous en faire part dans votre mémoire, j'imagine.

3185 Monsieur Longpré, je pense que vous avez une question à poser?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3190 Oui. C'est une question pour Hydro-Québec. Est-ce que c'est un préalable d'avoir des ententes avec des propriétaires avant de déposer une soumission?

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

3195 Il faut comprendre que lorsqu'Hydro-Québec gère le processus d'appel d'offres, le processus d'appel d'offres arrive très tôt dans le processus de développement d'un projet.

3200 Par exemple, l'appel d'offres du 2 000 mégawatts qui conduit au projet qui est à l'étude présentement, a été lancé en 2005. Les soumissions ont été déposées en 2007 et les mises en service, il va y avoir un projet de mise en service en 2011, et tous les autres vont être mis en service 2012, 2013, 2014, 2015.

3205 Donc, il y a une longue période de temps qui s'écoule entre le dépôt de la soumission et le développement des projets. Mais malgré ça, oui, Hydro-Québec exige, au dépôt de la soumission, que les développeurs contrôlent un minimum de 60 % du terrain, des lots requis pour l'implantation de leur projet.

3210 Par la suite, une fois que le contrat est signé, 22 mois avant le début des livraisons d'électricité, la date prévue au contrat, on exige que le promoteur ait atteint un taux minimum de 80 % de contrôle des lots requis pour la réalisation de son projet.

3215 À la mise en service du projet – en fait, ce n'est pas le mise en service, c'est six mois avant le début des livraisons d'électricité, on exige que le promoteur nous démontre qu'il contrôle 100 % des terrains requis pour l'implantation de son projet.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Donc, si je retiens bien ce que vous me dites, c'est 60 % avant le dépôt de la soumission?

3220

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

Au dépôt de la soumission. Donc, c'était en septembre 2007, 60 %. En février dernier, 80 %, et le 1er juin 2012, 100 %.

3225

M. ANDRÉ TREMBLAY :

On ne parle plus d'acceptabilité sociale, là. Parce que là, on n'a pas parlé du citoyen pantoute. Je veux juste comprendre, je veux savoir si ma question a été mal formulée, là.

3230

LE PRÉSIDENT :

Non, c'est que la réponse à votre question, comme vous disiez, c'est comme un fait, quelque chose que vous affirmez. Et c'est dur de trouver une réponse à un fait que vous affirmez. En fait, c'est une question que vous posez très légitime, mais en même temps...

3235

M. ANDRÉ TREMBLAY :

Je vais la poser différamment.

3240

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, essayez donc.

3245

M. ANDRÉ TREMBLAY :

Si, admettons que 60 % des gens de Saint-Valentin ne veulent pas d'éoliennes chez eux, sur le territoire de Saint-Valentin, donc on n'est pas assis ici ce soir. C'est ça l'acceptabilité sociale, selon moi. C'est ce que j'enseigne à mes enfants. Si la majorité dit non, bien c'est non. Si la majorité dit oui, bien c'est oui. Est-ce que c'est ça?

3250

LE PRÉSIDENT :

3255

Parfait. On va demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de réagir à la question sur l'expression de ce que peut être, quantitativement, l'acceptabilité sociale ou comment elle peut s'exprimer par rapport au parc éolien. Puis après ça, je vais me promener un peu. Probablement que je vais aller vers le ministère des Ressources naturelles.

M. DENIS TALBOT :

3260

Bien, je peux vous répéter la même définition qu'on a de l'acceptabilité sociale, mais nous, c'est le processus même de l'appel d'offres qui fait que ça se produit de cette façon-là. Ça, ce n'est pas le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui a établi cette façon de procéder là.

3265

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Parfait.

M. ANDRÉ TREMBLAY :

3270

Mais le critère numéro 1 est tout le temps l'acceptabilité sociale, vous êtes conscient de ça?

M. DENIS TALBOT :

3275

Pour la réalisation d'un projet, c'est un critère effectivement.

M. ANDRÉ TREMBLAY :

3280

Critère numéro 1, merci.

LE PRÉSIDENT :

Et la commission va devoir analyser l'acceptabilité sociale dans son rapport.

3285

M. ANDRÉ TREMBLAY :

J'espère.

LE PRÉSIDENT :

3290

Puis on entend que vous êtes nombreux à vouloir déposer des mémoires.

M. ANDRÉ TREMBLAY :

3295

Oui, absolument. J'en ai encore des questions pour l'acceptabilité sociale, mais mes questions, je voulais les poser, mais disons que là, TCI n'est plus ici. L'ancien maire n'est pas là.

3300 Donc, ma personne-ressource devrait être le directeur général de Saint-Valentin. Je vais vous
poser les questions, vous pourrez lui poser, c'est sûr.

3305 Étant donné que c'est un projet qui touchait beaucoup de monde à Saint-Valentin, j'imagine,
j'ose croire, là, qu'il doit avoir eu des réunions puis il doit y avoir eu des résolutions mandatant
monsieur Gibeau à contacter toutes les personnes de Saint-Valentin, parce qu'on ne parle pas d'un
petit projet de deux ans, là, on parle d'une implantation d'éolienne pour 25 ans. J'imagine qu'ils lui
ont donné comme un structurel, pour essayer de rejoindre tous les citoyens de Saint-Cyprien.
Donc, dans une résolution, on devrait lire ça, j'imagine. Puis s'il y a en une, il devrait peut-être vous
la déposer.

3310 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gibeau, existe-t-il une telle résolution?

M. SERGE GIBEAU :

3315 Effectivement, je les ai déposées hier, qui étaient au tout début, au moment des discussions
sur le protocole d'entente avec la firme. Il y a eu deux résolutions de passer par le Conseil nous
demandant d'envoyer des communiqués à chaque porte pour les convoquer une assemblée. Ces
résolutions-là ont été déposées hier.

3320 **M. ANDRÉ TREMBLAY :**

C'est des communiqués avec des lettres qui sont envoyées avec des enveloppes de retour,
j'imagine, en bonne et due forme. C'est que je lis, moi, là.

3325 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'était pas un référendum. C'était un envoi d'information.

3330 **M. ANDRÉ TREMBLAY :**

Non, non, mais tu sais, quand on parle d'information, il faut avoir des bonnes informations,
là. Il faut être complet.

3335 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Donc, vous serez en mesure de consulter les documents et évaluer si vous jugez que
c'est une bonne information puis d'en faire part dans le mémoire.

M. ANDRÉ TREMBLAY :

3340

O.K. Puis il y en a une autre petite dans le même sens. Étant donné que Saint-Valentin n'est pas sur une île, il y a quatre municipalités qui sont autour. J'imagine que le Conseil, par résolution encore, ont demandé de rencontrer les quatre municipalités, les quatre conseils des municipalités, étant donné qu'on va avoir des citoyens qui vont être prêts du territoire de Saint-Valentin, pour leur montrer le projet puis leur démontrer qu'ils sont intéressés à un projet. J'imagine, encore là, qu'ils ont déposé une résolution mandatant de nous rencontrer, puis j'imagine qu'il doit y avoir eu une rencontre puis il doit y avoir des minutes là-dessus.

3345

LE PRÉSIDENT :

3350

Parfait. Donc, on comprendra que le projet n'est pas le projet de la municipalité, mais le projet du promoteur.

M. ANDRÉ TREMBLAY :

3355

Non, non, exactement.

LE PRÉSIDENT :

3360

Mais votre question est intéressante, particulièrement parce qu'il y a beaucoup de frontaliers, de municipalités frontalières, et évidemment, il faut garder en tête que chaque municipalité est autonome dans l'aménagement de son territoire.

M. ANDRÉ TREMBLAY :

3365

Oui, je comprends.

LE PRÉSIDENT :

3370

Donc, Monsieur Gibeau, est-ce qu'il y a eu ce genre d'éléments dont précise monsieur Tremblay, qui ont été décidés par résolution, à savoir de contacter les municipalités périphériques pour discuter ou pour les aviser du projet à Saint-Valentin?

M. SERGE GIBEAU :

3375

Non.

LE PRÉSIDENT :

3380 Ceci ne s'est jamais fait.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3385 Est-ce qu'au niveau de la MRC il y eu une demande de Saint-Valentin, de convoquer l'ensemble des maires composant la MRC, pour discuter du projet?

Mme CAROLINE ROBERGE :

3390 Non, pas à ce que je sache. En fait, si j'ai bien compris... est-ce que vous pouvez juste répéter la...

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3395 Est-ce qu'il y a eu une demande de Saint-Valentin, qu'elle soit par résolution ou par lettre ou par sollicitation auprès de la MRC, de convoquer une assemblée des municipalités limitrophes à Saint-Valentin?

Mme CAROLINE ROBERGE :

3400 Bien, je pourrais peut-être me renseigner auprès de la MRC. Je pourrais vous revenir sur ça demain, oui.

LE PRÉSIDENT :

3405 Peut-être vérifier en même temps s'il n'y a pas eu, au Conseil de la MRC, s'il n'y a pas eu une discussion autour du projet de Saint-Valentin ou certains points qui auraient été discutés par les municipalités de la MRC du Haut-Richelieu.

Mme CAROLINE ROBERGE :

3410 Bien, en fait, tout ce que je sais, c'est que ça a été discuté au niveau de la réglementation à se doter au niveau du schéma d'aménagement. Ça, c'est surtout ça, parce qu'en fait, c'était ça qu'il fallait, c'était le mandat de la RMC, en fait, de répondre aux orientations gouvernementales. Donc, de se doter d'une réglementation pour venir encadrer l'implantation des éoliennes. Mais je pourrais
3415 peut-être quand même, comme je vous disais, me renseigner au niveau du contact qu'il y a eu entre la municipalité et la MRC.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3420

S'il vous plaît. Si vous avez quelque chose, j'aimerais obtenir les documents. Si vous trouvez quelque résolution que ce soit ou des minutes d'assemblée, on aimerait les obtenir.

Mme CAROLINE ROBERGE :

3425

Oui, il n'y a pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

3430

Monsieur Tremblay, allez-y. Votre dernier petit élément de sous-question?

M. ANDRÉ TREMBLAY :

Promis que c'est la dernière.

3435

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. ANDRÉ TREMBLAY :

3440

Donc, monsieur Gibeau a en partie réponse à... depuis mardi que je suis ici, qu'il est assez clair dans ses réponses, on voit qu'il tient ses dossiers à jour.

3445

Moi, en 2005, j'ai été élu comme maire de Saint-Cyprien puis ils m'ont donné deux bibles puis ils m'ont dit qu'il faut que je travaille avec ces bibles-là. Et les conflits d'intérêts, c'est pratiquement un crime. Donc, dans la mesure de Saint-Valentin et que le maire qui était en poste avait des éoliennes chez eux, sa parenté, son garçon, d'autres membres du Conseil avaient des intérêts particuliers à travers la décision, je veux savoir si monsieur Gibeau en a fait part aux Affaires municipales pour se couvrir. Je comprends que c'est un professionnel, mais il doit s'être couvert, il devait savoir que ce n'était pas vraiment normal d'avoir un conflit d'intérêts de ce genre-là. Comprenez-vous ma question?

3450

LE PRÉSIDENT :

3455

Je comprends la question, mais j'essaie de voir comment je vais vous la retourner.

M. ANDRÉ TREMBLAY :

La retourner. On va essayer de la pondre ensemble. Allez-y.

3460

LE PRÉSIDENT :

Je vais la retourner, parce qu'écoutez, ici, on est dans une situation où il y a du nominatif, il y a une procédure dont on a parlé après-midi où il peut y avoir de porter plainte. J'imagine que tout ça est géré par un certain nombre de... ça peut aller jusqu'aux tribunaux. Donc, je ne suis pas à l'aise avec votre question que je comprends.

3465

M. ANDRÉ TREMBLAY :

Vous comprenez ma question?

3470

LE PRÉSIDENT :

C'est pas mal.

3475

M. ANDRÉ TREMBLAY :

C'est la réponse que je voulais entendre.

3480

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

3485

M. ANDRÉ TREMBLAY :

Non, mais vous comprenez?

LE PRÉSIDENT :

Vous pourrez faire état de la situation qui vous semble en conflit d'intérêts dans le mémoire, puis qui va nous guider un peu dans notre réflexion sur ces questions.

3490

M. ANDRÉ TREMBLAY :

Mais je veux savoir si vraiment il l'a déposée. S'il a déposé une requête auprès des Affaires municipales pour se couvrir, pauvre monsieur. Il travaille pour la Municipalité, puis là, il voit quelque chose qui n'est pas normal. Tu ne peux pas faire ça. Tu n'as pas le droit de faire ça. On s'entend?

3495

Donc, s'il a déposé une requête aux Affaires municipales, j'aimerais qu'il la dépose au BAPE. J'imagine qu'il doit l'avoir fait pour se protéger.

3500

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Écoutez, je pense que c'est de la juridiction du ministre des Affaires municipales. Il y a une procédure de plainte qui a été établie cet après-midi par la personne qu'on avait en ligne. Ça relève du ministère des Affaires municipales de vérifier ces questions-là.

3505

M. ANDRÉ TREMBLAY :

Mais la raison pourquoi qu'on est ici, c'est peut-être une des raisons. C'est pour ça qu'il faut en discuter un petit peu puis savoir le point de vue de monsieur Gibeau. C'est lui qui était en poste dans le temps. C'est pour ça que si je suis assis ici, c'est pour poser la question, voir s'il a fait des démarches pour se protéger, lui, parce qu'il y a des anomalies dans la prise de décision.

3510

LE PRÉSIDENT :

Et s'il vous disait : oui, j'ai pris des démarches, ou s'il vous disait non, en quoi cela change-t-il votre analyse pour la position d'un mémoire face au projet de notre groupe?

3515

M. ANDRÉ TREMBLAY :

Bien là, je me demanderais – pour qui tu travailles?

3520

LE PRÉSIDENT :

Actuellement, il travaille pour la Municipalité, c'est le représentant.

3525

M. ANDRÉ TREMBLAY :

Une autre belle question.

3530

LE PRÉSIDENT :

Mais vous savez, votre question, elle a un volet politique et nous, ici, ce volet-là, je vous ai expliqué qu'il me rend un peu mal à l'aise, parce qu'il y a des situations qui peuvent être amenées, face au maire...

3535

M. ANDRÉ TREMBLAY :

3540 Je suis d'autant plus mal à l'aise parce que je sens que c'est un professionnel. Il doit l'avoir fait, j'imagine!

LE PRÉSIDENT :

3545 Il vous entend. Il vous entend. Donc, je vous remercie beaucoup, Monsieur. S'il vous plaît, je vous demanderais de ne pas manifester sur la situation. Monsieur Jean-Pierre Brouillard, s'il vous plaît. Et la personne suivante sera madame Lise Trottier.

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

3550 Bonsoir, Monsieur le commissaire, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

3555 Monsieur Brouillard, bonsoir!

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

3560 Écoutez, moi, je suis conseiller municipal de Saint-Cyprien, à côté, depuis 2005. À l'époque, le Conseil avait les mains liées puis les yeux fermés puis les oreilles bouchées. Donc, les citoyens ont fait un parti et ont été en élection, démocratiquement, et ont remporté les postes.

3565 Mes questions ce soir, j'ai une question vers vous, qui s'adresse à vous, pour m'éclairer un peu sur le rôle de la commission ici, face à nous, qui sommes les citoyens, face aussi à nous qui sommes le peuple québécois dont Hydro-Québec nous appartient, dont nous sommes des actionnaires, par notre gouvernement. Donc, Hydro-Québec nous verse des dividendes à toutes les années. Donc, c'est un petit peu nos affaires de voir comment Hydro-Québec gère les choses.

3570 Donc, en 2009 ils nous ont versé 2,168 milliards de dollars en dividendes qui ont été dans le budget collectif du Québec. Mais c'est 84 millions de moins que l'année précédente. Donc, à l'intérieur d'une année on a mangé 84 millions. Donc, on arrive dans une situation, en ce moment, que la première intervenante d'hier, une jeune fille, a demandé à Hydro-Québec : pourquoi que si on paie un kilowattheure à 10,8 plus les frais de transport, 2 sous, qui vont, mettons à 13 sous, on le revend – nous, on le paye, après les 30 premiers kilowatts, on les paye 17,5 sous. Donc, nous sommes en déficit à toutes les fois qu'on achète de cette compagnie étrangère là.

3575 Donc, à partir de là, et consciemment, Hydro-Québec budgète des déficits. Je comprends qu'on dit que le coût moyen de l'électricité, on fait une moyenne. Donc, on fait beaucoup d'argent

3580 avec l'Hydro, on en perd consciemment puis on signe un contrat pendant 20 ans pour donner ça
aux compagnies étrangères, et à partir de là, nous allons être déficitaires dans la filiale éolienne.
Donc, ce qui m'en vient à vous demander...

LE PRÉSIDENT :

3585 À votre question, oui, on attend.

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

3590 C'est qu'étant donné que nous allons perdre de l'argent, le coût moyen va augmenter, le coût
d'achat va augmenter, parce que ça nous coûte plus cher l'acheter des éoliennes. Donc, à ce
moment-là, nous allons soit augmenter l'électricité pour les citoyens, soit qu'on va avoir moins de
dividendes. Et le résultat, c'est que encore les citoyens qui sont derrière moi vont payer plus
encore pour avoir un service qui nous appartient. C'est à nous, ça. Ma question...

LE PRÉSIDENT :

3595 Vous me montrez que vous analysez bien les choses.

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

3600 Donc, c'est juste pour se mettre en contexte, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

3605 Allez-y.

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

3610 Donc, ma question est : vis-à-vis ça, étant donné que nous, nous posons des questions, est-
ce que la commission aussi nous pose des questions afin qu'on vous donne des réponses venant
de nous? Parce que là, vous avez une compagnie qui veut faire de l'argent. L'autre personne,
l'autre personne morale, qu'on en perde, puis ça ne les touche pas. Mais nous, comme citoyens,
c'est nous qui sommes perdants, et ce qu'on voudrait savoir : est-ce que vous en tenez compte, ce
que nous, on veut vous donner comme réponse? Pas des questions, parce que ce n'est pas une
séance d'information seulement, mais de consultation pour les citoyens, puis j'aimerais ça
3615 entendre votre point de vue là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

3620 Oui. Je vais vous répondre très aisément avec la procédure du Bureau d'audiences
publiques. Nous sommes dans la première partie d'audience. Et la première c'est celle où l'objectif
c'est de questionner le projet. C'est de questionner, c'est de recevoir de l'information. Et si on est
là, et l'échange se déroule merveilleusement – j'en profite pour remercier tous les citoyens de la
3625 qualité des interventions qu'ils font – donc, nous sommes là pour recevoir vos questions et obtenir
des réponses. Parfois, on peut les obtenir rapidement, parfois, pas très rapidement; des fois c'est
plus long, parce que ça demande un peu plus d'analyse.

3630 Nous recevons ces questions, nous répondons; nous trouvons des réponses et nous avons
aussi notre propre questionnement, que nous adresserons, des questions par écrit, puis on a déjà
utilisé pas mal de questions verbales, vous voyez quand on roule les questions, on rentre dans
notre questionnement à nous. On va aussi envoyer des questions par écrit à plusieurs de ces
3635 personnes-ressources, qui savent déjà qu'elles en recevront en début de semaine. Et nous
enverrons des questions probablement jusqu'à une semaine et demie avant la fin de notre mandat,
qui est le 20 juin. On peut adresser des questions, et tant qu'on reçoit les réponses à temps pour
compléter le rapport. Et ça, c'est la première partie.

3640 Le 7 prochain, le 7 avril, si je ne m'abuse – si je fais une erreur en arrière, Madame Olivier
vous me... le 4 avril? Donc, le 4 avril on va se retrouver dans une deuxième partie. Et cette
deuxième partie n'est pas pour poser des questions, c'est pour nous éclairer sur la façon dont vous
voyez le projet, les opinions que vous avez, des questions supplémentaires que vous n'auriez pas
obtenues comme réponse et que vous jugez important de donner.

3645 Et là, cette fois-là, ces soirs-là et ces jours-là, parce que je pense bien que – on suit le
nombre de mémoires, on vous rappelle de nous rappeler, à l'arrière de la salle, si vous déposez
des mémoires, si vous ne l'avez pas fait encore, on va recevoir ces mémoires, et là, on va vous
entendre et on va discuter. On ne discutera pas longtemps avec chacune des présentations, mais
on va discuter pour s'assurer qu'on comprend bien le mémoire que vous avez déposé. Et c'est là
qu'on va vous entendre.

3650 Ça répond à votre question?

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

3655 Oui. Juste une question que vous avez posée, je ne veux pas la poser la question, mais je
veux juste vous dire que nous, en 2005, on a fait des élections, ça nous a coûté 16 000 \$. Donc,
vous pourriez demander, peut-être au DG, pourquoi le 50 000 \$ quand nous, on est 1 800 habitants
puis ici ils sont 500, ça coûte 50 000 versus nous qui coûte 16 000.

Enfin, ce n'est pas une question c'est un commentaire. Et puis, concernant aussi la MRC. La MRC des Jardins, la dame ne vous a pas répondu tantôt.

3660

LE PRÉSIDENT :

La MRC du Haut-Richelieu?

3665

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

Oui. Bien nous, ici, juste le voisin...

LE PRÉSIDENT :

3670

Aux Jardins-de-Napierville.

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

3675

C'est les Jardins-de-Napierville. Et nous, les maisons qui sont protégées, les propriétés qui sont protégées, c'est 2 kilomètres.

LE PRÉSIDENT :

3680

Ça, c'est le périmètre urbain.

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

Non, non, non.

3685

LE PRÉSIDENT :

Du périmètre urbanisé. Sinon les résidences isolées c'est 750 mètres.

3690

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

750, mais les protégés, les vignobles, les terrains de golf, ces choses-là.

LE PRÉSIDENT :

3695

Ah, pour les protégés, O.K. Parfait, je comprends.

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

3700

Les protégés c'est de 2 kilomètres, qui est différent de la MRC de Saint-Jean. Donc, j'ose espérer que lorsque le projet va être implanté, qu'ils vont respecter aussi nos normes des voisins à côté.

LE PRÉSIDENT :

3705

Parfait. Donc, ça, je trouve que je peux le traduire en question.

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

3710

Mais je ne voudrais pas perdre mon autre question pour ça, par exemple.

LE PRÉSIDENT :

3715

Non, mais je la calcule comme une question. Et on verra si l'autre...

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

Mais c'est pour vous éclairer, Monsieur le président.

3720

LE PRÉSIDENT :

Mais notre éclairage... je pense que ça a été dit à quelques moments, nous arrivons de la Montérégie. On arrive de l'autre projet.

3725

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

Oui, oui, oui. Mais je voulais faire la différence. On est à côté, on est deux MRC, et à ce moment-là, ce qu'on parlait tantôt de communiquer aux autres maires, on n'a pas été communiqué parce qu'on est une autre MRC à côté.

3730

LE PRÉSIDENT :

3735

Je comprends. Je poserais la question au promoteur. Est-ce qu'il y a des éoliennes qui se retrouvent à respecter, parce qu'elles sont à l'intérieur de la MRC du Haut-Richelieu, à respecter la distance réglementaire imposée par le règlement de contrôle intérimaire et, par ailleurs, bien qu'il y ait une frontière et que l'autre côté la juridiction ne soit pas la même juridiction, qui se retrouveraient à être à l'intérieur de la distance réglementaire de la MRC voisine?

3740 Est-ce que ça se présente? Parce que si ça ne se présente pas, on n'en discutera pas, mais est-ce que ça se présente?

Mme JULIE TURGEON :

3745 Juste un instant, je vais vérifier avec André Frenet qui est urbaniste.

LE PRÉSIDENT :

Pendant ce temps-là, posez-moi donc votre autre question.

3750 **M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :**

3755 Écoutez, la prochaine question, ça concerne que le projet qu'on parle ici, vous comprendrez que c'est dans un contexte global. On a entendu – la première soirée, moi, j'ai entendu le promoteur qui a dit que la région, ici, on pouvait établir 77 éoliennes. Est-ce que j'ai bien compris ou j'ai rêvé? Il y avait une possibilité. Donc, je voulais juste regarder un petit peu l'ensemble. Parce que le projet éolien, étant donné qu'il y a une ligne électrique qui va être faite à Saint-Cyprien, je voudrais juste voir qu'est-ce que le promoteur voulait dire quand ils ont donné ce commentaire-là.

LE PRÉSIDENT :

3760 Parfait. Et c'est ça votre deuxième question?

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

3765 Mais je vais arriver avec ma question, s'ils confirment qu'ils ont bien dit ça.

LE PRÉSIDENT :

3770 O.K. Parfait. Donc, on va aller sur le premier élément, sur les distances réglementaires, que j'ai adressé. Allez-y, Monsieur. Vous pouvez juste rappeler votre nom?

M. ANDRÉ FRENET :

3775 André Frenet, je suis urbaniste. On a une petite diapositive qui illustre potentiellement cette situation-là, et ça va permettre de visualiser.

LE PRÉSIDENT :

Mettez-la.

3780

M. ANDRÉ FRENET :

Voilà. Donc, dans ce scénario-ci, prenons une éolienne qui serait à Saint-Valentin, par exemple, et imaginons qu'en plus d'être une limite municipale entre Saint-Valentin et Saint-Cyprien, ça serait aussi la limite entre la MRC du Haut-Richelieu et des Jardins. Donc, dans le cas présent, il faut regarder le règlement où l'éolienne est installée.

3785

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr, c'est ce qu'on disait.

3790

M. ANDRÉ FRENET :

Donc, ici, on parle de Saint-Valentin. Et actuellement, ce règlement-là prévoit des distances. Donc, dans le cas présent, si une habitation par exemple qui est située – même si l'habitation est située dans la municipalité voisine, l'éolienne doit quand même respecter la distance prescrite par le règlement de Saint-Valentin. Ça fait qu'ici, il s'agit de 750 mètres, et même chose pour les immeubles protégés, etc.

3795

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc ça, j'avais bien compris. Ma question était : est-ce qu'il y a des éoliennes qui se trouvent à ne pas être dans la distance prévue dans la MRC des Jardins-de-Napierville? Je comprends que légalement ils ont à satisfaire le règlement de la MRC du Haut-Richelieu, mais dans les faits, est-ce qu'il arrive que la distance, par exemple du 2 kilomètres de périmètre urbanisé ou de 1 kilomètre des immeubles ou les éléments protégés...

3800

3805

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

On a deux vignobles ici, juste à côté.

3810

M. ANDRÉ FRENET :

Si je comprends bien votre question, vous voulez savoir si on appliquait les distances, normalement, qui s'appliquent aux Jardins...

3815

LE PRÉSIDENT :

S'il y a des éoliennes qui sont dans une situation qui fait en sorte que l'éolienne se trouve plus proche de la structure dans les Jardins-de-Napierville, que le règlement des Jardins-de-Napierville prévoit?

3820

Mme JULIE TURGEON :

3825 Je peux répondre à la question. Je le regarde visuellement, la réponse, ça serait oui. Parce que sur la route 221, il y a des maisons qui sont situées à peu près – je regarde à l'œil comme ça – de l'ordre de 1 kilomètre. Donc, si la réglementation en place, du côté de la MRC et des Jardins-de-Napierville ou du côté de la Ville de Saint-Cyprien-de-Napierville, c'est 2 kilomètres, donc je dirais que oui. La réponse, ça serait oui.

LE PRÉSIDENT :

3830 Parfait. Donc, si vous voulez, je vais continuer un petit peu sur votre question. Je vais aller vers la MRC, parce qu'on sait que les MRC sont autonomes sur leur territoire, mais deux MRC qui se côtoient se retrouvent quand même dans des situations – je cherche le qualificatif – dans des situations telles que celle qu'on vient d'exposer.

3835 Est-ce qu'il y a des discussions inter MRC, quand vous êtes voisines, sur les genres de comportements ou de traitements de situations de cette nature?

Mme CAROLINE ROBERGE :

3840 Bien oui, en quelque sorte. Lorsqu'on a déposé notre RCI 459 qui a été refusé par le MAMROT, en fait on demandait 1 000 mètres des immeubles protégés, parce que justement, on avait regardé en Montérégie qu'est-ce qui s'était fait au niveau de la réglementation.

3845 Ça fait que si vous parlez de consultation auprès de l'autre, du reste de la réglementation, oui, elle se fait. Mais lorsqu'on a demandé, nous, 1 000 mètres, parce qu'on savait qu'à Jardins-de-Napierville c'était 2 000, à Roussillon c'était 1 000 mètres, ils nous l'ont refusé, le ministère des Affaires municipales.

3850 On est revenu avec un RCI 462, où est-ce que justement, dans le document justificatif, on expliquait qu'à la MRC les Jardins-de-Napierville c'était 2 000 mètres et 1 000 mètres et ils ont accepté... en fait, on avait proposé 875 mètres, puis ils ont accepté 875 mètres à ce moment-là.

3855 Ça fait que oui, si c'est pour répondre à votre question, on regarde qu'est-ce qui se fait au niveau de la réglementation...

LE PRÉSIDENT :

3860 Générale.

Mme CAROLINE ROBERGE :

... générale, exactement.

3865

LE PRÉSIDENT :

Générale. Parfait. Donc, je comprends de votre réponse, qu'il y a eu des pressions, comme vous avez dit cet après-midi, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour avoir des distances qui permettraient l'implantation d'éoliennes sur votre territoire. C'est ce que vous nous avez dit après-midi. Je pense que vous venez de répéter maintenant?

3870

Mme CAROLINE ROBERGE :

C'est exactement ça, oui.

3875

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Saint-Cyprien, est-ce qu'elle peut faire... ou la MRC. La MRC des Jardins-de-Napierville a-t-elle fait état à la MRC du Haut-Richelieu, que dans certaines situations, ses installations sur son territoire se retrouvent pénalisées par l'implantation d'éoliennes acceptées sur leur territoire. Est-ce qu'à votre connaissance il y a eu ce genre de discussions ou de représentations qui auraient été faites auprès du préfet?

3880

Mme CAROLINE ROBERGE :

Entre les deux MRC?

3885

LE PRÉSIDENT :

Entre les deux MRC.

3890

Mme CAROLINE ROBERGE :

Non. Il n'y a pas eu de discussion.

3895

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Parce que la question que soulève tout à fait monsieur, c'est que dans un cas, des vignobles qui seraient sur la frontière se retrouveraient désavantagés, puisqu'on considère, mettons, aux Affaires municipales, dans les discussions que vous avez eues, que c'est 875 mètres ou 1 000 mètres de distances séparatrices qui sont intéressantes, et là, on se retrouve avec

3900

3905 possiblement, parce que je n'ai pas vérifié les données absolues, mais dans un cas possible où on se retrouve avec des vignobles qui pourraient facilement être à – j'y vais très hypothétique – à 500 mètres, mais dans l'autre MRC.

3910 Il y a une question de... on se demande, peut-être une question d'équité dans ça, peut-être? Donc, est-ce qu'il y a eu des discussions ou un avis ou une demande qui aurait été faite de la MRC des Jardins-de-Napierville à la MRC du Haut-Richelieu ou de la Municipalité de Saint-Cyprien à la Municipalité de Saint-Valentin?

Mme CAROLINE ROBERGE :

3915 Non. Il n'y a pas eu de communication. Non.

LE PRÉSIDENT :

3920 O.K. Parfait. À Saint-Valentin, est-ce qu'il y a eu des communications de Saint-Cyprien, du Conseil municipal de Saint-Cyprien au Conseil municipal de Saint-Valentin à l'effet de cette situation et de voir comment, éventuellement, elle pourrait peut-être être réglée ou discutée tout au moins?

M. SERGE GIBEAU :

3925 Non, pas à ma connaissance, non.

LE PRÉSIDENT :

3930 Pas à votre connaissance, parfait. Votre deuxième question?

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

3935 On appelle les bonnes ententes entre voisins, c'est un respect.

LE PRÉSIDENT :

C'est des ententes de voisinage.

3940 **M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :**

Je voudrais juste, si vous avez compris ce que moi j'ai compris, le promoteur a mentionné 1 000 mètres des maisons possiblement, en disant : « Oui, à 1 000 mètres des maisons. » Mais on ne parle de 1 000 mètres, c'est 2 000 mètres.

LE PRÉSIDENT :

3945

Le périmètre urbain...

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

3950

Non, pas urbain, sur la route ici.

LE PRÉSIDENT :

3955

Vous parlez des immeubles protégés.

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

3960

Madame vous a dit que : « Non, il n'y a pas de problème parce que les maisons sont autour de 1 000 mètres d'une éolienne. » C'est ça que vous avez dit tantôt? 1 000 mètres. Et moi je parle, c'est 2 000 mètres.

LE PRÉSIDENT :

3965

Mais ce n'est pas ce que j'ai entendu.

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

3970

Bien moi, j'ai entendu 1 000.

LE PRÉSIDENT :

J'ai entendu, mais on pourra vérifier, on va vérifier avec madame...

Mme JULIE TURGEON :

3975

Pour préciser, en fait, ce que j'ai dit c'est que je suis au courant qu'il y a un règlement sur la Municipalité de Saint-Cyprien qui demande 2 000 mètres autour des résidences. Ce qu'on a présentement, les éoliennes, sur le territoire de Saint-Valentin, sont situées, dans certains cas, à 1 000 mètres des habitations sur le territoire de Saint-Cyprien.

3980

Cependant, comme André Frenet le disait, la façon dont, j'imagine, les règlements sur l'urbanisme s'appliquent, ça serait conforme.

LE PRÉSIDENT :

3985

Oui. Ça, on est conscient.

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

3990

Moi, j'ai encore entendu 1 000 mètres, là, mais enfin. Si vous l'avez compris, moi, je vais m'en suffire.

LE PRÉSIDENT :

3995

Votre deuxième question.

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

4000

Donc, on a parlé aussi des 77 éoliennes que le promoteur a dit qu'il y avait une possibilité dans la région. Je voudrais juste voir s'ils ont bien dit ça. Et ensuite, je vais continuer avec ma question.

LE PRÉSIDENT :

4005

Parfait. On va aller faire le premier point. Vous avez parlé, je pense, de potentiel éolien ou je ne sais pas comment vous l'aviez exprimé, peut-être nous éclairer là-dessus?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

4010

C'était en faisant le point sur le Danemark où je comparais que pour une même taille de région, au Danemark on aurait 1 200 éoliennes, alors qu'ici, il était prévisible qu'il y en aurait 77 pour la Montérégie. Je parlais des projets annoncés et connus. Donc, il y a 44 éoliennes de Kruger à Saint-Rémi, 25 prévues à Saint-Valentin, et là, il y a un projet de Kahnawake Sustainable Energy, dont il est question, je crois, que c'est 8.

4015

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

Ah, c'est 8 à 3 mégawatts. Donc, c'est comme 12, comme vous autres, là. On parle le même langage, là.

4020

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Oui. Le total, ça fait 77 éoliennes.

4025

LE PRÉSIDENT :

Donc, le total arrive à 77 actuellement. Je poursuis un peu. Le total de 77 c'est ce qui a été acquis, c'est-à-dire c'est ce qu'on sait?

4030

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

En fait, j'ai fait une erreur, parce qu'il y a également un projet à Sorel, donc qui fait partie de la Montérégie. Donc, il y a 12 éoliennes de prévues.

4035

LE PRÉSIDENT :

Qui a été accepté?

4040

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Oui.

4045

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, on est rendu à 89.

4050

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

89.

4055

LE PRÉSIDENT :

O.K. Je vais retourner du côté de la MRC. Dans vos règlements, il y a une cartographie, je pense, si je me rappelle, des espaces où des projets éoliens qui pourraient être acceptables?

4060

Mme CAROLINE ROBERGE :

L'aire d'accueil, oui.

LE PRÉSIDENT :

Oui, tout à fait. Donc, avec ces projets, il reste quand même plusieurs espaces où des projets pourraient être acceptables?

4065

Mme CAROLINE ROBERGE :

Oui.

4070

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, le 77 c'est ce qui est annoncé maintenant, c'est ce qui est prévu, mais il n'est pas dit qu'il n'existera pas d'autres éoliennes dans un avenir indéterminé, n'est-ce pas?

4075

Mme CAROLINE ROBERGE :

Je ne sais pas quoi répondre par rapport à ça. Parce qu'en fait, comme je vous expliquais, quand on réglemente c'est pour encadrer l'implantation éolienne. Donc, on vient protéger nos éléments d'aménagement. C'est vraiment, justement... on sait qu'il y a la prévision aussi des appels d'offres, donc c'est pour ça que même un règlement c'est évolutif et ça chemine. Donc, ce n'est pas parce qu'on a un premier règlement qu'on ne peut pas continuer à améliorer notre territoire au niveau de la planification de l'aménagement.

4080

LE PRÉSIDENT :

4085

Parfait. Oui? Donc, vous étiez à votre question, c'est ça?

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

4090

Donc, étant donné que le Conseil de Saint-Cyprien s'oppose au projet de lignes à haute tension de 120 kV prévu sur notre territoire – on est appuyé par une pétition de 70 signatures d'agriculteurs et de propriétaires terriens en provenance de Saint-Cyprien, puis 30 autres qui viennent de Saint-Blaise, Saint-Valentin, Saint-Paul, Hemmingford, Lacolle, qui nous ont remis une pétition, qui s'opposaient, qui voulaient qu'on s'oppose au projet d'implantation de la ligne électrique.

4095

Donc, on se pose une question. Pourquoi qu'on ne peut pas utiliser le tracé du réseau d'infrastructures électriques déjà existant pour transporter l'électricité générée possiblement par ce projet, afin de respecter l'intégrité de nos terres?

4100

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Chaîné, est-ce que le réseau existant pourrait être utilisé?

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

4105

Au niveau de la MRC ou de la zone comprise entre le parc éolien et le réseau de transport d'Hydro-Québec, il n'y a pas de ligne de transport. Donc, on est à la limite sud du réseau de transport; du poste Napierville jusqu'à la frontière, c'est un réseau de distribution.

4110

On a reçu plusieurs commentaires au cours des rencontres qu'on a faites avec la Municipalité de Saint-Cyprien le 24 janvier, et la rencontre avec les propriétaires dont j'ai fait état, qui a eu lieu le 6 ou le 7 février, et l'impact visuel de la ligne de transport a été dénoncé, les gens ont des préoccupations par rapport à l'impact visuel de la ligne de transport.

4115

Donc, on est à examiner, voir quelles sont les possibilités de raccorder le projet à travers d'autres solutions. Le seul réseau qui est existant, c'est le réseau de distribution. Par contre, un réseau de distribution, ça n'a pas la capacité pour transporter 51,8 mégawatts. Ce qui voudrait dire, les solutions en distribution, on le sait, sont plus coûteuses que la solution en transport. Ça nécessiterait une multiplication des artères de distribution. Donc, on évalue un minimum de trois artères de distribution en ce moment, des solutions alternatives pour raccorder le projet, à un coût supérieur.

4120

Maintenant, on parle de... c'est des infrastructures qui sont, l'avantage c'est qu'elles sont moins hautes. On parle d'une infrastructure d'une douzaine de pieds comparativement à la ligne qui serait de 24 à 36 mètres. Par contre, c'est une multiplication des structures. Donc, il faudrait avoir des structures de chaque côté des routes, parce que les lignes de distribution longent les chemins existants. Par conséquent, c'est des structures qui sont plus près des résidences.

4125

Donc, c'est un impact visuel qui, à certains égards, est plus important. Par contre, on est en train d'évaluer ces solutions-là et on va revenir auprès de la population avec davantage d'information sur une alternative en distribution. C'est en cours de recherche ou de planification. On sait déjà que c'est plus dispendieux que la solution initiale qui a été identifiée, qui est la ligne de 5,5 kilomètres en transport.

4130

Et l'empatement au sol, aussi, pourrait être plus important, puisque l'espace entre les portées est beaucoup plus court. On parle d'au moins... une portée qui serait la moitié pour une ligne de distribution.

4135

Donc, ça comporte plusieurs désavantages. Le taux de perte est plus important sur une ligne de distribution que sur une ligne de transport. La durée de vie des équipements est beaucoup plus courte d'une ligne sur poteaux de bois qu'une ligne d'acier. Il y a également des inconvénients au niveau de la circulation pour l'implantation de ces infrastructures-là. On longe les chemins. Donc, ça cause des inconvénients à la circulation, ça peut causer des inconvénients également au niveau

4140

4145 de la continuité du service, puisqu'il faut faire les interventions sur les artères existantes, entre autres.

4150 Donc, ça comporte un plus grand nombre de désagréments pour la clientèle que l'ajout d'une nouvelle ligne de transport. Mais par contre, Hydro-Québec est à la recherche de solutions qui vont réussir à rencontrer, dans la mesure du possible, les préoccupations qui nous ont été exprimées jusqu'à présent, et on poursuit les efforts pour trouver des solutions de compromis qui visent le moindre impact.

LE PRÉSIDENT :

4155 Hier, une question qui vous a été adressée, à savoir s'il était envisagé ou envisageable d'enfouir une ligne de 120 kilovolts. Est-ce que vous avez obtenu une réponse à ça?

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

4160 La technologie existe. On parle de cinq à six fois les coûts. Donc, c'est beaucoup plus coûteux, et dans la pratique jusqu'à présent, au Québec et ailleurs au Canada, c'est uniquement dans des milieux urbanisés à haute densité que la pratique se fait d'enfouir des lignes de transport.

LE PRÉSIDENT :

4165 Et quand vous enfouissez des lignes de transport, mettons en milieu agricole comme ça, elles seraient à quelle profondeur?

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

4170 Hydro-Québec, à ma connaissance, n'a jamais enfoui de ligne de transport en milieu agricole.

LE PRÉSIDENT :

4175 Ça n'existe pas encore.

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

4180 En raison de l'écart de coûts qui est trop important.

LE PRÉSIDENT :

4185 Parfait. Monsieur, vous avez dit, si j'ai bien compris, que vous aviez adopté une résolution au Conseil municipal, qui s'opposait à la construction de la ligne? J'aimerais que vous déposiez, s'il vous plaît, la résolution. C'est bon?

Alors, je vous remercie beaucoup.

4190 **M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :**

Excusez-moi, mais selon la réponse, je voudrais juste demander, parce que je vois qu'il y a beaucoup de... étant donné la proposition de prendre le tracé qui est déjà là. Alors, à ce moment-là, le projet qui a été retenu pour Saint-Cyprien de KSE, ils nous disent qu'ils vont le faire comme ça, ils ne vont pas implanter des pylônes.

4195 Donc, est-ce qu'on va arriver à un moment donné, lorsqu'on va arriver plus loin, où est-ce qu'Hydro-Québec va dire : « Mais à ce moment-là, non, il y a beaucoup de désavantages de passer par la ligne, le tracé qui est déjà là, donc on va vous implanter un autre 25 pylônes pour partir du rang Double, au fond, et venir rejoindre cette ligne-là qui est ici. »

4200 Je ne sais pas si vous comprenez la question?

LE PRÉSIDENT :

4205 Vous référiez à quel projet?

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

4210 On a un projet, nous, à Saint-Cyprien de KSE.

LE PRÉSIDENT :

4215 Ah, le projet de Saint-Cyprien, O.K.

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

4220 Ma question était : si à Saint-Valentin. on pouvait prendre le tracé qui est déjà là. Parce que le projet de KSE, Hydro-Québec nous dit que « nous allons prendre le tracé qui est déjà en place. »

4225 Donc, s'il y a beaucoup de désavantages à le faire pour Saint-Valentin, donc on se retrouve dans un même contexte. Je comprends que c'est un 25, qui est la moitié, mais... parce qu'il y avait de la place pour 50, ça fait que j'ai l'impression, moi, que si Saint-Valentin est autorisée par notre gouvernement, ensuite, bien, forcément, celui de Saint-Cyprien des 8 éoliennes vont être autorisées, et ensuite, bien, ça va être encore un autre 25 mégawatts, là.

LE PRÉSIDENT :

4230 On spéculé.

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

4235 On spéculé, mais quand même le projet de KSE, on ne spéculé pas. Il a été retenu.

LE PRÉSIDENT :

Non. Il est annoncé.

4240 **M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :**

4245 Donc, moi, ma préoccupation, c'est que la ligne électrique que nous allons hériter à cause du projet de Saint-Valentin – là, on comprend, Saint-Valentin, ils veulent s'installer un beau projet, mais le voisin à côté, il récolte la clôture, les pylônes, on l'a sur notre terrain.

4250 Et je me demande à ce moment-là, est-ce que c'est complètement écarté que l'autre projet qu'Hydro-Québec a retenu, n'aura jamais question d'aller installer encore 25 autres pylônes? Parce qu'on a les mains dans l'engrenage, là. C'est pour ça qu'on est préoccupé, tous les voisins sont préoccupés et donc, on doit avoir les réponses globalement et non pas juste pour un petit projet, là.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Chaîné?

4255 **M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

4260 Hydro-Québec cherche à optimiser les solutions de raccordement pour le projet de Saint-Valentin. Maintenant, comme monsieur le conseiller l'a mentionné, le projet de Saint-Cyprien c'est un projet de 24 mégawatts, la solution de raccordement c'est à travers le réseau de distribution à 25 kV. Et l'optimisation des solutions de raccordement pour le projet de Saint-Valentin n'ira pas compromettre la solution de raccordement sur le réseau de distribution pour les projets de Saint-Cyprien.

LE PRÉSIDENT :

4265 Parfait. Donc, il n'y aura pas une autre ligne qui apparaîtrait dans les champs, si je comprends le commentaire de monsieur Brouillard, pour le projet de Saint-Cyprien, éventuellement, là.

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

4270 Peu importe la solution finale qui sera mise en place pour le raccordement du projet de Saint-Valentin, dans la mesure que le projet se réalise, ça ne changera pas la solution de raccordement en distribution pour le projet de Saint-Cyprien.

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

4275 Donc, à ce moment-là, ce qu'on vient d'entendre, c'est qu'après ce projet-là de Saint-Cyprien, s'il est raccordé sur le réseau actuel, on ne pourra pas rajouter encore d'éoliennes, parce que le réseau qui est déjà là, en place, ne pourrait pas suffire. Parce qu'il deviendrait un peu
4280 comme Saint-Valentin où là, on a besoin des pylônes.

Est-ce que je comprends bien votre...

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

4285 Je n'ai pas une connaissance assez fine du réseau de distribution dans le secteur de Saint-Cyprien, par contre... je ne sais pas il y a combien d'artères de distribution. Par contre, l'artère qui est envisagée pour raccorder le projet de Saint-Cyprien est utilisée à pleine capacité avec le projet à 24 mégawatts.

4290 Donc, sur cette artère-là, il n'y a aucune marge additionnelle.

M. JEAN-PIERRE BROUILLARD :

4295 Donc, on ne pourrait pas implanter le projet de Saint-Valentin à Saint-Cyprien puis garder cette forme de transport d'électricité là, qu'on veut faire avec le projet. C'est ça que j'entends?

LE PRÉSIDENT :

4300 Vous avez bien compris, je pense. Merci, Monsieur Brouillard. Donc, madame Trottier, s'il vous plaît. Et le prochain sera monsieur André Lafrance.

Mme LISE TROTTIER :

4305

Bonjour, Messieurs!

LE PRÉSIDENT :

4310

Madame Trottier, bonjour!

Mme LISE TROTTIER :

4315

Je suis mairesse à Saint-Jacques-le-Mineur.

LE PRÉSIDENT :

Saint-Jacques-le-Mineur, parfait.

4320

Mme LISE TROTTIER :

4325

Alors, j'aimerais, comme le maire de Saint-Cyprien l'a fait, parler d'acceptabilité sociale. Je pense que ça a été très négligé au cours de ces trois journées-là, et ça me tient particulièrement à cœur, parce que je vous dirai, et c'est une petite parenthèse, que quand on est élu, on est élu pour faire une gestion normale des besoins de nos populations. Mais quand il nous apparaît des projets majeurs, nous avons l'obligation d'aller consulter nos populations.

4330

Alors, le promoteur, mardi, nous a dit que les critères qu'il avait retenus ou dont il avait tenu compte pour venir s'installer à Saint-Valentin étaient, et je la cite, c'est madame Turgeon, je les ai écrit : « La qualité de la ressource, donc le vent, le transport près des lignes d'Hydro-Québec, la proximité de Montréal et la volonté des intervenants, c'est-à-dire le Conseil municipal et les propriétaires terriens qui avaient des éoliennes sur leur terre. »

4335

Je note, à mon grand désarroi, qu'il n'a pas du tout été fait mention de la population, des citoyens eux-mêmes qui vivaient ici sur ce territoire.

4340

Pourtant, je vous dirais que monsieur Daniel Richard, directeur des approvisionnements en électricité chez Hydro-Québec, jurait, et je le cite, en août 2007, que « L'acceptabilité sociale des projets soumis, qui seraient soumis en septembre, pèserait lourdement dans la grille d'analyse de la société d'État. »

Aussi, la coalition pour la promotion de l'énergie éolienne, dans la même période, faisait mention, dans un article daté de janvier 2007, paru dans Le Devoir, et je cite :

4345

En plus d'évaluer les vents, les promoteurs doivent maintenant, mesurer l'acceptabilité sociale et environnementale de chaque projet. Il n'y aura pas de parc éolien dans sa municipalité si les citoyens n'en veulent pas. Aucun parc ne pourra être construit s'il n'obtient pas l'approbation de la collectivité locale.

4350

LE PRÉSIDENT :

Et vous arrivez à votre question bientôt, j'imagine?

4355

Mme LISE TROTTIER :

J'arrive, j'arrive, j'arrive. Il me reste deux lignes. Aussi, les orientations en matière d'aménagement pour un développement durable de l'énergie éolienne, publiées en janvier 2007, faisaient mention, presque à chaque page, de l'importance de l'acceptabilité sociale.

4360

Et finalement, notre ministre, madame Nathalie Normandeau, à l'époque, a déclaré plus d'une fois : « Nous ne voulons pas imposer de projet à des régions qui n'en veulent pas. »

4365

J'ai posé la question au promoteur, mardi, sur les documents qu'il avait déposés, qu'est-ce qu'il avait fait pour rencontrer les citoyens. On m'a dit que ça serait déposé, ça l'a été mercredi, j'ai passé une heure aujourd'hui à feuilleter ce que le promoteur avait déposé. À mon grand désarroi, je m'aperçois que le promoteur a rencontré une seule fois, en portes ouvertes, en mai, le 7 mai 2007, la population de Saint-Valentin.

4370

J'aimerais poser la question au promoteur, à madame Turgeon, puisque c'est elle qui répond habituellement : comment peut-elle justifier, comment peut-elle justifier dans l'appel d'offres qu'elle a déposé en septembre 2007 qu'il y avait ici acceptabilité sociale quand elle a rencontré la population une fois en portes ouvertes?

4375

LE PRÉSIDENT :

Donc, la question, Madame Turgeon, c'est comment vous avez procédé pour aviser ou juger de l'acceptabilité sociale dont vous faites état, d'ailleurs, dans vos documents?

4380

Mme JULIE TURGEON :

Bien, je veux juste commencer. Bon, encore là, je n'étais pas là en 2007, mais c'est l'information que j'en ai convenu, puis j'ai regardé aussi qu'est-ce qui a été transmis à l'époque par rapport aux documents médiatiques suite à ces consultations-là, et les rapports des consultations des portes ouverts.

4385

Mme LISE TROTTIER :

Il y en a eu une, Madame Turgeon.

4390

LE PRÉSIDENT :

De la porte ouverte?

Mme LISE TROTTIER :

4395

De la porte ouverte.

Mme JULIE TURGEON :

4400

Pardon?

Mme LISE TROTTIER :

De la porte-ouverte, il n'y en a eu qu'une.

4405

Mme JULIE TURGEON :

De celle en 2007, effectivement. Il y avait eu, en fait il y a eu des documents transmis à Saint-Valentin avec... peut-être que je peux regarder les... c'est indiqué comment rejoindre le promoteur, à l'époque. Donc, avant de soumettre le projet, il y a eu des envois d'envoyer aux citoyens de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et de Saint-Valentin, et quelques citoyens limitrophes du projet dans les autres municipalités, pour annoncer qu'il y avait un projet qui avait été soumis à Hydro-Québec, puis que les gens, s'ils avaient des questions sur le projet, pouvaient rejoindre le promoteur à l'époque.

4410

4415

Pour la porte ouverte, la séance d'information publique. Il y avait eu des envois à tous les citoyens, dans les journaux, pour les inviter à venir au projet. Donc, c'est certain que quand on est développeur d'un projet, ça serait peut être l'idéal, mais c'est difficile à faire d'aller cogner à chaque porte pour aller voir chaque citoyen. Donc, c'est par la voie d'inviter les gens...

4420

Mme LISE TROTTIER :

Monsieur?

4425

LE PRÉSIDENT :

Madame, je poursuis – juste une seconde, Madame Turgeon – on va laisser madame Turgeon nous répondre.

4430

Mme LISE TROTTIER :

Oui.

4435

Mme JULIE TURGEON :

Donc, la façon de sonder l'opinion des gens puis la façon d'inviter les gens à venir poser des questions, c'est vraiment par l'envoi. Je pense qu'on fait le maximum en envoyant des feuillets comme ça, porte à porte, en donnant des informations dans les journaux locaux, puis inviter directement les gens à venir rencontrer le promoteur, voir l'information concernant le projet.

4440

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Et si je comprends l'objet de la réponse, le fait que les gens ne se sont pas présentés à ces rencontres, que vous n'avez pas senti qu'il y avait d'opposition et que vous sentiez qu'il y avait une acceptabilité sociale?

4445

Mme JULIE TURGEON :

Bien, en fait il y a eu, de mémoire, je pense que c'est une quarantaine de personnes dans la première porte ouverte.

4450

LE PRÉSIDENT :

Une quarantaine?

4455

Mme LISE TROTTIER :

Vous n'en avez fait qu'une et il y a eu 40 personnes.

4460

Mme JULIE TURGEON :

À celle de 2007, il y avait eu une quarantaine de personnes. Donc, c'est sûr que... puis en plus de ça, bien, il y a de la consultation qui est faite au niveau de tous les organismes locaux et des représentants municipaux. Donc, c'est de cette façon là qu'on peut sonder.

4465

4470 Lorsqu'on soumet un projet, c'est idéal d'avoir un appui municipal également, quand on soumet le projet à Hydro-Québec, ça donne des points, si on veut, pour gagner les projets. Donc, c'est des choses que... C'est dans cette optique-là aussi que les choses avaient été faites de l'avant, à l'époque, pour rencontrer le plus de gens possible par la voie d'envois de communiqués puis de...

LE PRÉSIDENT :

4475 Je comprends.

Mme LISE TROTTIER :

4480 Monsieur André, permettez-moi de continuer, s'il vous plaît, parce que ce point-là est d'une importance capitale. Je m'excuse, mais de voir madame Turgeon essayer de nous convaincre qu'une porte ouverte de 40 citoyens et...

LE PRÉSIDENT :

4485 Madame Trottier...

Mme LISE TROTTIER :

Non, Monsieur André, je m'excuse...

4490 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Trottier, je m'excuse, je préside. Donc, dans ce cas-ci je préside. Donc, ce que je veux vous dire, c'est simplement que la réponse peut très bien ne pas vous satisfaire.

4495 **Mme LISE TROTTIER :**

Elle ne me satisfait pas du tout et je vous dirais, Monsieur André...

LE PRÉSIDENT :

4500 Elle peut très bien. Mais je ne sais pas si nous pourrions avoir une autre réponse que ce qu'elle a fait.

Mme LISE TROTTIER :

4505

Non, mettons que je l'accepterai sa réponse, mais je pourrai lui dire que ce n'est pas la façon que l'on fait pour respecter une population, et qu'en 2007 il y eu des populations limitrophes qui ont été, elles, très bien informées, qui se sont opposées à des projets éoliens et qu'Hydro-Québec les a refusés. Et que la population assise en avant de vous n'a pas eu cette chance.

4510

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

4515

Mme LISE TROTTIER :

J'aurai une sous-question à monsieur Chaîné.

LE PRÉSIDENT :

4520

J'imagine que votre mémoire va être documenté. Mais moi, je veux faire du chemin avec votre question un petit peu. Donc, je vais me diriger moi-même vers monsieur Chaîné...

Mme LISE TROTTIER :

4525

J'ai une sous-question à monsieur Chaîné, j'en aurais une. Allez-y, et j'espère que je pourrai lui en poser une.

LE PRÉSIDENT :

4530

Laissez-moi me diriger vers monsieur Chaîné et je vais vous redonner la parole éventuellement.

Mme LISE TROTTIER :

4535

Parfait, allez-y.

LE PRÉSIDENT :

4540

Mais laissez-moi rouler un peu.

Mme LISE TROTTIER :

Oui, allez-y.

4545

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Chaîné, est-ce que l'acceptabilité sociale est un critère important dans le deuxième appel d'offres? Et comment est évaluée cette acceptabilité sociale par Hydro-Québec, dans sa grille d'évaluation?

4550

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

Tout d'abord, c'est important de rappeler que le rôle d'Hydro-Québec c'est acheteur d'électricité. Ce n'est pas un projet d'Hydro-Québec. Hydro-Québec a des critères d'acceptabilité sociale pour ses propres projets.

4555

D'autre part, dans le cadre des appels d'offres, la position d'Hydro-Québec c'est, il revient avant tout au promoteur d'obtenir l'acceptabilité sociale dans le cadre du développement de leur propre projet.

4560

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

4565

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

Donc, c'est une responsabilité qui incombe d'abord au promoteur et, en bout de ligne, c'est à travers une démarche comme le BAPE, ici, qu'on peut mesurer la notion d'acceptabilité sociale, la mesurer et prendre une décision, laquelle décision est prise par le Conseil des ministres.

4570

LE PRÉSIDENT :

O.K. Dans la grille d'évaluation des appels d'offres?

4575

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

Hydro-Québec n'a pas de critère directement lié à l'acceptabilité sociale.

LE PRÉSIDENT :

4580

D'accord. Donc, ça n'existe pas.

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

4585

Hydro-Québec a un critère lié au développement durable.

LE PRÉSIDENT :

4590 Au développement durable, d'accord. Et dans les critères de développement durable, il y a donc des points qui touchent directement, j'imagine, les questions d'environnement? Parce que dans le premier appel d'offres, il me semble qu'il y avait eu une amélioration du deuxième appel d'offres par rapport au premier, dans la façon d'analyser les appels d'offres. Est-ce vrai?

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

4595 Oui.

LE PRÉSIDENT :

4600 Quelles ont été ces améliorations?

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

4605 Un critère de développement durable a été introduit en 2004, de façon générique, pour tous les appels d'offres d'Hydro-Québec. Par contre, lorsqu'on parle d'un appel d'offres limité à une filière, on comprend qu'au plan strictement environnemental, les impacts au plan environnemental et non pas social, sont semblables pour la filière éolienne. Que ce soit en matière de gaz à effet de serre ou de polluants atmosphériques, peu importe où est l'emplacement des éoliennes, c'est le même niveau de performance.

4610 Donc, les critères touchent moins l'environnement et c'est davantage des considérations qui ont trait à l'usage qui est fait du milieu. Donc, pour le 2 000 mégawatts, il y avait 9 points qui étaient accordés au critère de développement durable. Et ça, ça n'inclut pas les points qui étaient accordés pour le volet qui est retombées économiques. Donc, le contenu local québécois et le contenu gaspésien au niveau de la fabrication des éoliennes, ces deux critères-là comptaient pour 4615 35 points, ensemble.

LE PRÉSIDENT :

4620 O.K.

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

4625 9 points pour le développement durable. Là-dessus, il y avait 3 points pour la participation des municipalités ou des MRC au contrôle des projets localisés sur leur territoire. Donc, lorsqu'une municipalité participait au contrôle des projets, ces projets-là étaient avantagés dans la grille de sélection.

Les paiements volontaires versés aux municipalités, aux MRC et aux communautés autochtones étaient aussi pris en considération. Plus le paiement était élevé, plus ces soumissions-là obtenaient des points dans le classement.

4630

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Excusez-moi, quand vous dites participaient au contrôle, quand les municipalités participent au contrôle, pouvez-vous me définir ça?

4635

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

Oui. C'est le contrôle du fournisseur. Donc, l'entité qui contrôle le parc éolien et qui est sous contrat avec Hydro-Québec. Par exemple, si on a une société en commandite, c'est le commandité qui contrôle le fournisseur.

4640

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K.

4645

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

Par exemple, la représentation au conseil d'administration ou la part des actions détenues dans l'entité.

4650

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K.

4655

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

L'application du cadre de référence. Hydro-Québec a mis en place un cadre de référence, on l'a déposé en début d'audience, sur l'implantation de parcs éoliens en milieu agricole. Si les promoteurs s'engageaient à appliquer le cadre de référence, ils obtenaient des points pour l'application du cadre de référence.

4660

Les paiements à être versés aux propriétaires privés. Donc, la soumission qui versait le niveau de paiement aux propriétaires, le plus élevé, obtenait le maximum des points, soit 3 points là-dessus. Et la soumission qui versait le minimum, c'est-à-dire 2 500 \$ du mégawatt, n'obtenait aucun point.

4665

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

4670

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

Donc, c'est l'essentiel du critère de développement durable qui était associé lors de l'appel d'offres de 2 000 mégawatts.

4675

Maintenant, je rappelle que la grille découle de préoccupations qui sont adoptées par le gouvernement, au moyen de décrets, et par la suite, cette grille-là est élaborée par Hydro-Québec, en vérifiant, avec le gouvernement, si elle reproduit bien les préoccupations gouvernementales. Elle est ensuite transmise à la Régie, où il y a une consultation, où la Régie approuve la grille de sélection. Ce n'est qu'une fois que la grille est approuvée qu'Hydro-Québec peut procéder à l'appel d'offres.

4680

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, on sait comment l'analyse se fait et vous voyez que l'acceptabilité sociale n'est pas un critère clair dans la question...

4685

Mme LISE TROTTIER :

Je regrette. Oui, j'aimerais juste vous faire part d'un texte ici, que j'aimerais vous lire :

4690

Les promoteurs privés de l'industrie éolienne sont soumis aux mêmes contraintes qu'Hydro-Québec ou à toute autre société d'État qui aurait pu être amenée à développer l'industrie éolienne.

Hydro-Québec écrit dans sa politique d'environnement qu'elle prône l'importance du processus de consultation des citoyens et de l'acceptabilité sociale de ses projets par une part importante des membres des communautés locales et notamment pour les riverains directs

4695

Et j'ajouterais qu'il y a des projets – et je le redis Saint-Jacques-le-Mineur a été refusée par Hydro-Québec parce qu'il ne rencontrait pas sa part d'acceptabilité sociale de la population qui s'était levée et qui avait dit : « Non. Nous ne voulons pas de projet éolien dans notre communauté. »

4700

Et je pense qu'ici, on n'a pas donné cette chance égale aux citoyens qui sont derrière moi de se prononcer démocratiquement sur la venue, oui ou non, d'un projet éolien dans leur communauté.

4705

Je passerais à ma deuxième question, Monsieur le président.

4710 **LE PRÉSIDENT :**

On vous entend, Madame Trottier. Non, s'il vous plaît, aucune manifestation. Il est tard et il faut respecter vraiment tout le monde. Madame Trottier, vous me laissez juste terminer.

4715 **Mme LISE TROTTIER :**

J'ai une toute petite question – oui, allez-y.

4720 **LE PRÉSIDENT :**

Laissez-moi juste terminer ce que je voulais vous dire. Donc, j'imagine que votre mémoire va traiter beaucoup de la question d'acceptabilité sociale.

4725 **Mme LISE TROTTIER :**

Oui, parce que c'est dérives démocratiques et nous devons les dénoncer.

4730 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent. Donc, votre deuxième question.

Mme LISE TROTTIER :

4735 Ma deuxième question. Le gouvernement, dans sa politique de développement – et elle s'adresse à monsieur Chaîné.

LE PRÉSIDENT :

4740 Elle s'adresse à moi.

Mme LISE TROTTIER :

4745 Le gouvernement, dans sa politique de développement énergétique, a voulu avantager les régions économiquement défavorisées. Je sais aussi que dans le deuxième appel d'offres, le gouvernement a ouvert toutes les régions du Québec à la prospection du vent.

Ma question : comment en êtes-vous venu à considérer que Saint-Valentin et la région avoisinante des Jardins-de-Napierville est une région économiquement défavorisée qui nécessite l'implantation de la filière éolienne pour nous remettre sur pied?

4750

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît. Monsieur Chaîné?

4755

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

Monsieur le président, si vous me permettez, j'aurais deux correctifs à apporter. La politique, notre environnement d'Hydro-Québec ne concerne pas les projets privés de développeurs éoliens, elle ne concerne que les infrastructures d'Hydro-Québec.

4760

Le deuxième point c'est, madame a mentionné que le projet de Roussillon aurait été refusé sur la base de son acceptabilité sociale.

Mme LISE TROTTIER :

4765

Eh oui!

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

4770

Je répète que les appels d'offres d'Hydro-Québec n'ont pas de critère relatif à l'acceptabilité sociale, par conséquent, la soumission de Roussillon n'a pas été refusée pour cette raison-là.

Mme LISE TROTTIER :

4775

C'est son opinion. Je le laisserai sur son opinion.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a quelque part un écrit qui justifie la raison de non-octroi de ce projet?

4780

Mme LISE TROTTIER :

Écoutez, dans le journal Les Affaires de cette semaine, on fait clairement mention que le projet éolien Roussillon a été refusé à Saint-Jacques-le-Mineur à cause de l'acceptabilité sociale.

4785

LE PRÉSIDENT :

Et qui parlait? Qui affirmait ça?

4790 **Mme LISE TROTTIER :**

4795 Ah, je pourrai vous donner la copie, j'ai la copie. Je vous l'apporterai demain, alors... et dans plusieurs littératures. Ça a passé à RDI. J'avais moi-même passé, les journalistes le déclaraient clairement : l'acceptabilité sociale a joué grandement à Saint-Jacques-le-Mineur. Les citoyens se sont prononcés contre le projet et c'était de leur prérogative. Et je le déplore encore ici ce soir, ça n'a pas été le cas par ce promoteur-là.

Merci, Monsieur.

4800 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, on a entendu votre commentaire. Merci, Madame Trottier. J'ai hâte de lire votre mémoire.

4805 **M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

4810 Monsieur Chaîné?

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

4815 Je n'ai pas eu la chance de répondre à la question de madame Trottier.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

4820 **M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

4825 J'aimerais répondre à sa dernière question ou de votre question, à savoir au niveau des éléments qui ont été déposés pour expliquer la raison du refus du projet de Roussillon.

Lorsqu'Hydro-Québec a signé les contrats du 2 000 mégawatts en 2008, par la suite, elle doit faire la démonstration à la Régie de l'énergie que tous les soumissionnaires ont été traités de façon équitable, et que la combinaison gagnante d'un projet est bien celle qui devait être sélectionnée, en suivant tout le processus d'appel d'offres et les différents critères.

4830

J'aimerais souligner également que dans le cadre de son processus d'appels d'offres, Hydro-Québec est accompagnée par deux firmes externes : une firme qui assure toutes les communications avec les soumissionnaires et qui voit également à assurer le respect des règles d'éthique et des règles de traitement équitable entre les soumissionnaires. Cette firme fait rapport à la Régie de l'énergie en fin de processus.

4835

Hydro-Québec est également accompagnée par une firme qui fait une évaluation indépendante en parallèle. Et par la suite, elle doit également témoigner à l'effet qu'elle arrive au même choix, à la même sélection de projet d'Hydro-Québec.

4840

Dans le cadre du 2 000 mégawatts, ces rapports-là sont disponibles sur le Web, le site Web. Hydro-Québec a également fait la preuve à la Régie de l'énergie, et la Régie a... et tous les éléments, la grille de sélection des projets, le pointage obtenu par les soumissions gagnantes, tout ça, c'est rendu public, c'est disponible sur le site Web.

4845

Les intervenants sont invités à participer, à poser des questions, toutes les demandes de renseignements sont répondues. C'est un processus qui dure plusieurs mois. Et, en bout de ligne, la Régie a reconnu que la combinaison gagnante respectait toutes les étapes de sélection puis constituait la meilleure combinaison. Donc, c'est une première mise au point que je voudrais faire.

4850

La question de madame Trottier portait sur la politique énergétique et traitait à l'acceptabilité des projets. Dans certains appels d'offres, le gouvernement, par règlement, décide de limiter l'emplacement des projets. Par exemple, ça a été le cas lors du premier appel d'offres de 1 000 mégawatts.

4855

Dans d'autres processus, lorsque le gouvernement nous demande, par exemple avec le programme d'achat d'électricité à partir de petites centrales hydroélectriques, il fixe comme exigence qu'il doit y avoir des consultations préalables des populations. Ils peuvent fixer comme exigence également que les populations locales contrôlent les projets.

4860

Par contre, dans l'appel d'offres de 2 000 mégawatts, ce n'était pas le cas. Il n'y avait pas d'exigences particulières fixées par le gouvernement lié à l'emplacement des projets, à la localisation des projets, ni aux consultations préalables, ni aux questions de contrôle ou de participation, outre que de favoriser la sélection en bonifiant la grille de sélection.

4865

LE PRÉSIDENT :

Merci. Donc, j'appelle monsieur André Lafrance, s'il vous plaît. Et la prochaine personne sera monsieur Gérard Dutil.

4870

M. ANDRÉ LAFRANCE :

Bonsoir, Monsieur André.

4875

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lafrance, bonsoir.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

4880

J'essaye de reprendre mon souffle après tout ce que j'ai entendu ce soir. Je commencerai par une citation, parce que je pense que ça se mérite ici ce soir. « Maître chez nous. » Jean Lesage, 1964. Je me passerai du commentaire qu'il a fait, à l'époque, sur la question qu'il jugeait d'acceptabilité sociale.

4885

Alors, ma première question, en fait j'ai deux questions. Il y en a une qui va traiter du paysage. Monsieur Patenaude, qui est conseiller municipal à Lacolle, m'aidera à développer cette question.

4890

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

4895

En particulier, je tiens à remercier tous les élus qui sont ici ce soir. J'en suis fort surpris. Parce que depuis que je suis arrivé dans cette région-là, les choses ont fortement changé. Les élus sont de plus en plus du côté des citoyens et c'est quelque chose de bien. Alors, ma question vous l'adressez à qui vous voudrez.

4900

LE PRÉSIDENT :

Oui, j'espère, c'est mon devoir.

4905

M. ANDRÉ LAFRANCE :

4910

Elle ne se répond que par oui ou par non et elle a deux volets. Le premier volet de la question : j'ai vu ici une personne tourmentée ce soir. Elle nous a dit avoir requis une opinion légale, à savoir si un protocole d'entente ou, comme elle l'appelait, un Memorandum of Agreement, les liait. Et selon l'opinion qui va vous être transmise, dont on ne connaît pas le contenu, oui, effectivement, la Municipalité de Saint-Valentin, et en particulier ses élus, se sentent liés par cette entente qui a été signée par des prédécesseurs.

4915

Moi, ce que je demande ce soir, il y a une personne qui peut renoncer à cette entente-là ici, et laisser la main libre aux élus de Saint-Valentin. Est-ce que cette personne qui peut prendre la décision ce soir, peut dire : « O.K. Je déchire cette lettre-là et je laisse les mains libres, maintenant, aux élus de Saint-Valentin pour représenter fièrement et fidèlement les opinions des citoyens. »

4920

C'est ça ma question

LE PRÉSIDENT :

Non, s'il vous plaît, aucune réaction, merci. Vous avez une grande question.

4925

M. ANDRÉ LAFRANCE :

Est-ce que les gens de la compagnie – excusez-moi, il y a monsieur Jason Edworthy – seraient disposés à déchirer ce protocole et laisser Saint-Valentin agir pour et au nom des citoyens seulement?

4930

LE PRÉSIDENT :

4935

Donc, vous savez, Monsieur Lafrance, que nous sommes dans un processus où nous avons à évaluer ce projet en audience publique. Nous devons mener une analyse de cette situation. Monsieur Edworthy, ou si c'est lui ou pas lui, je ne sais pas, mais les personnes du promoteur peuvent effectivement retirer leur projet quand ils veulent.

4940

M. ANDRÉ LAFRANCE :

Non. Je ne parle pas du retrait du projet, Monsieur André.

LE PRÉSIDENT :

4945

Ou du mémorandum, si vous voulez, ils pourraient peut-être le retirer...

M. ANDRÉ LAFRANCE :

Exactement, pour laisser les mains libres.

4950 **LE PRÉSIDENT :**

4955 Mais l'idée c'est qu'en faisant cette analyse que nous allons faire, et nous allons discuter, réfléchir, analyser tous les faits, tous les éléments qui nous sont amenés pour réussir à se faire une idée sur l'acceptabilité sociale, l'acceptabilité environnementale, l'acceptabilité économique, qui sont les thèmes, les trois piliers du développement durable. Et nous allons déposer notre avis au ministre. Et le ministre va faire une proposition au Conseil des ministres. Et la décision va se prendre par le Conseil des ministres sur le projet.

4960 La lettre, le mémorandum, il lie actuellement, et monsieur Edworthy pourra me corriger, il lie actuellement – ou madame Turgeon – mais il lie actuellement l'entreprise et la Municipalité de Saint-Valentin, et selon l'avis légal que nous avons eu de monsieur Gibeau, ce mémorandum lie la Municipalité.

4965 Je peux vérifier du côté du promoteur, s'il considère que ce mémorandum lie les deux partenaires de la signature.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

4970 Parce qu'au moment où on se parle, malheureusement, vous ne serez jamais en mesure d'analyser les véritables intentions du Conseil municipal si ces gens-là ont les mains liées. Alors, on demande à ces gens-là de donner la parole, finalement, aux élus de Saint-Valentin pour que ces gens-là arrivent non plus les mains liées, mais avec des véritables positions. C'est ça ma question.

4975 Est-ce que ces gens-là sont prêts à renoncer à ça et à permettre à Saint-Valentin et à ses élus de s'exprimer devant cette commission en dehors des mains attachées, comme monsieur Gibeau nous l'a dit?

4980 **LE PRÉSIDENT :**

4985 Madame Turgeon, est-ce que le mémorandum qui a été signé avec la Municipalité limite ou lie, si on veut, la Municipalité au projet, au point tel où elle ne pourrait pas, par exemple, demander l'avis de ses citoyens sur l'acceptabilité du projet via un référendum, par exemple? Est-ce que c'est ce genre de lien qui empêche l'action?

Mme JULIE TURGEON :

Juste un instant, Monsieur le président. Jason Edworthy va répondre à la question.

4990

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Edworthy.

M. JASON EDWORTHY :

4995

Merci, Monsieur le président. We do consider, from our participation in the Agreement, that it is binding on ourselves and the Agreement, I believe, is silent on their decision to do further consultation. It does – in the Agreement, we both agree to support the project and to encourage it, that is for certain.

5000

Mme JULIE TURGEON :

Donc, en fait, ce que Jason a mentionné, c'est que le contrat nous lie mutuellement, la Municipalité et nous, puis en fait, c'est qu'à l'intérieur du contrat, il inclut une clause qu'on doit supporter mutuellement le projet.

5005

M. JASON EDWORTHY :

But I must say that we have owned this project for only just over a year, and it was just over a year ago that I met with the Council, and I asked them: "Notwithstanding the Agreement, are you in support of the Project?" And I received an affirmative answer from the Council.

5010

Mme JULIE TURGEON :

La compagnie a acquis le projet il y a peut-être un petit peu plus d'un an, puis à l'époque, Jason Edworthy mentionnait qu'il avait rencontré le Conseil de Saint-Valentin et il avait encore un support au niveau du projet.

5015

J'aimerais rajouter que le contrat, si on regarde le contrat, il y a plusieurs clauses qui sont plutôt, je dirais, en faveur de la Municipalité et qui va permettre un encadrement de la construction, puis qui inclut les clauses du comité de suivi, que je dirais que c'est quelque chose qui est du niveau peut-être plus avantageux au niveau de la Municipalité, comme vous allez pouvoir le regarder lors de votre analyse.

5020

5025

LE PRÉSIDENT :

Oui, la question, et je comprends de la préoccupation de monsieur Lafrance est beaucoup liée au fait de l'acceptabilité de la communauté, par exemple. Mais je comprends votre réponse, par ailleurs.

5030

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Mais est-ce que cette entente-là pourrait limiter la possibilité qu'il soit tenu un référendum dans la Municipalité de Saint-Valentin?

5035

M. JASON EDWORTHY :

Non, Monsieur.

5040

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Non?

5045

LE PRÉSIDENT :

Il ne limite pas cette situation, parfait.

5050

M. ANDRÉ LAFRANCE :

Je n'ai toujours pas eu ma réponse. Est-ce qu'ils sont prêts à renoncer aux effets de cette entente-là pour permettre de délier, comme monsieur Gibeau nous l'a dit tout à l'heure, les mains du Conseil municipal? La question est simple, la réponse est aussi simple : oui ou non?

5055

LE PRÉSIDENT :

Mais la réponse, vous l'avez eue. Ce qu'il vous dit c'est qu'il l'a acquis il y a un an, la compagnie a acquis il y a un an le projet. Il a rencontré le Conseil municipal voilà un an. Il lui a demandé si ça convenait, cette entente, et le Conseil municipal lui a dit oui. C'est ce que j'ai compris de la réponse et c'est pour ça qu'il poursuit.

5060

Donc, la réponse que vous avez pour l'instant, c'est que vous demandez à quelqu'un qui a un projet de renoncer à une entente qu'il a avec une municipalité au moment où il y a une discussion et un débat sur le projet, qui est tout à fait, je dirais, très ouvert, parce qu'on donne de l'information et on reçoit les détails.

5065

M. ANDRÉ LAFRANCE :

5070 Il faut faire la distinction – vous m’excuserez, Monsieur André – entre le projet et le devoir du Conseil municipal. Il faut faire la distinction. On ne demande pas à ces gens-là de renoncer à leur projet. On demande simplement à ces gens-là de dire clairement que jamais, au grand jamais, si le Conseil municipal se prononçait contre aujourd’hui, ou viendrait dans une contradiction par rapport à cet Agreement-là, il ne serait pas poursuivi.

5075 Parce que c’est la crainte de monsieur Gibeau, et je peux comprendre, comme directeur général, d’imposer la prudence et le bâillon au Conseil municipal. C’est bien certain. Je demande simplement s’ils veulent renoncer aux effets de ce contrat. Et s’ils ne répondent pas, la réponse c’est non, simplement.

LE PRÉSIDENT :

5080 La question, vous l’avez encore mieux exposée par votre préambule, la question c’est : qu’est-ce qui arrive – parce que moi, c’est ce qui m’intéresse de savoir – qu’est-ce qui peut arriver à la Municipalité si elle décidait de renoncer au projet, compte tenu de l’entente Memorandum of Understanding? Est-ce que la Municipalité s’expose à des poursuites? Est-ce qu’elle s’expose... à
5085 quoi s’expose telle?

M. JASON EDWORTHY :

5090 Monsieur le président, I would remind everybody that we have a binding contract with Hydro-Québec that we must attend to. So that is one of the considerations in such an activity, but I cannot imagine a situation where we would take action against the Municipality. We would renegotiate, as required, to make sure that we met all the objectives and, in fact, as madame Turgeon has already said, we are intending to replace the existing Letter of Intent with a full-fledged contract, which is a way of doing that.

LE PRÉSIDENT :

Madame Turgeon?

Mme JULIE TURGEON :

5100 Il rappelait qu’on a un contrat aussi avec Hydro-Québec. Donc, on a des engagements également envers Hydro-Québec. Ce n’est pas quelque chose qu’on pourrait imaginer, je veux dire, des cas de poursuite avec la Municipalité, que ça pourrait être envisageable. Ce qu’on est en
5105 train de faire en ce moment, étant donné que, bon, l’entente à l’époque avait été signée avec TCI

Air Énergie, on est en train de renégocier les termes d'une entente comme ça, puis je le répète, visait principalement plutôt à encadrer la construction.

5110 Donc, on est présentement... bien, en fait, les discussions ont peut-être été un petit peu mises sur la glace les dernières semaines, mais avant les Fêtes on avait entamé des discussions à ce niveau-là, pour les clauses, les clauses qui seraient dans le contrat, puis qui seraient plus spécifiées.

LE PRÉSIDENT :

5115 Parfait. Est-ce que vous avez une deuxième question, Monsieur?

M. ANDRÉ LAFRANCE :

5120 En fait, cette question-là et cette réponse-là était un préambule à la question sur la question d'aménagement du territoire, et naturellement vous adresserez, encore là, la question à la bonne personne. Est-ce qu'il est trop tard maintenant pour les élus de la MRC du Haut-Richelieu de tourner le vent et de changer les choses, en modifiant de façon drastique, le projet, en fait la possibilité d'implanter des éoliennes industrielles et de les limiter à des éoliennes résidentielles
5125 uniquement, sur le territoire de l'ensemble de la MRC? Est-ce qu'il est trop tard pour changer ce processus?

LE PRÉSIDENT :

5130 Madame Roberge?

Mme CAROLINE ROBERGE :

5135 Comment dire. Je vous ai expliqué tantôt un règlement de contrôle intérimaire, en fait c'est évolutif, ça chemine toujours dans le temps. Mais on a toujours les orientations gouvernementales qu'on doit répondre et on n'a pas le droit d'interdire des éoliennes sur un territoire de MRC. Donc, il faut venir l'encadrer pour répondre au concept, justement, de développement durable puis que ça soit économiquement viable pour un projet éolien de se réaliser.

LE PRÉSIDENT :

5140 Parfait. Donc, vous êtes sous les contraintes des orientations gouvernementales?

Mme CAROLINE ROBERGE :

5145 Exactement.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

5150 Et on comprend que vous ne pouvez pas adopter des dispositions, dans votre schéma d'aménagement, qui seraient, dans le fond, une prohibition déguisée.

Mme CAROLINE ROBERGE :

5155 Exactement.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

5160 Est-ce que je dois comprendre de la réponse qu'il est impossible, à ce stade-ci, parce qu'on ne parle pas d'interdiction, là, je ne vous ai pas parlé d'interdiction, je vous ai parlé de modifier la possibilité d'implanter des éoliennes sur le territoire de la MRC, pour implanter des éoliennes qui sont des éoliennes, qui sont dites utilisables par des citoyens. On ne parle pas des éoliennes de 400 pieds, on parle d'une éolienne qui est utilisable dans le cadre d'une propriété résidentielle.

5165 Alors, ma question ce n'était pas d'interdire. Et je comprends très bien ce qu'elle me dit lorsqu'elle me parle d'interdiction, mais à ce que je sache, on n'a pas encore discuté du principe de précaution ici. Mais ma question était vraiment claire : est-ce qu'il est possible pour les élus, demain matin, à la prochaine assemblée de la MRC, de modifier les règlements de sorte à contrecarrer le projet de TransAlta?

5170 **LE PRÉSIDENT :**

5175 Mais ce que je comprends de votre question, et je comprends de la réponse, je trouvais que la réponse répondait, puis je vais vous expliquer pourquoi. Je comprends de la réponse et de votre question, ce n'est pas de faire un règlement pour dire : les éoliennes sont interdites. Si on veut encadrer le développement de l'éolienne, il faut établir les distances séparatrices, différents critères. Et là, ce que vous proposez pour réussir à cadrer ce que vous voulez, c'est d'augmenter ces distances, de sorte qu'une partie du territoire ne permette pas l'accueil des éoliennes.

5180 **M. ANDRÉ LAFRANCE :**

Non, ce n'est pas ce que j'ai dit.

LE PRÉSIDENT :

5185 Donc, soyez plus clair, soyez très clair...

M. ANDRÉ LAFRANCE :

Ce n'est pas ce que j'ai dit.

5190

LE PRÉSIDENT :

Comment ça peut se faire. Donnez-moi un exemple.

5195

M. ANDRÉ LAFRANCE :

Ce que je vous dis c'est, bon, partant du principe... Il y a une éolienne, par exemple juste ici, à Alburg, au Vermont, qui mesure environ, je vous dirais, 30 pieds de hauteur, maximum. Elle est utile pour alimenter le bureau touristique uniquement.

5200

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

5205

M. ANDRÉ LAFRANCE :

Je n'ai jamais parlé de distance séparatrice, ça, on pourrait en reparler. Mais moi, je vous parle : est-ce qu'il est possible, demain matin, de ne permettre que les éoliennes résidentielles et d'éliminer toutes éoliennes qui ont une hauteur supérieure à 30 pieds?

5210

LE PRÉSIDENT :

Je comprends mieux. Est-ce que c'est possible, est-ce que dans les orientations gouvernementales, il est possible d'être favorable à des éoliennes résidentielles et exclure des éoliennes plus hautes qu'une taille donnée, par exemple?

5215

Mme CAROLINE ROBERGE :

Mais en fait, notre mandat c'est l'aménagement du territoire, la planification de notre territoire. Donc, ce n'est pas le contrôle des éoliennes. C'est vraiment d'émettre des dispositions normatives par rapport à un parc éolien. Et aussi, au niveau de l'intégration du paysage. Mais on ne peut pas venir contrôler la hauteur...

5220

LE PRÉSIDENT :

La puissance.

5225

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

5230

Votre schéma d'aménagement date de juin 2004, si ma mémoire est bonne, ou 2007?

Mme CAROLINE ROBERGE :

5235

L'entrée en vigueur, le 25 juin 2004, oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2004. Donc, vous êtes, j'imagine, en période de révision du schéma?

5240

Mme CAROLINE ROBERGE :

Là, oui, on a commencé depuis septembre.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

5245

Et est-ce qu'il y a des consultations publiques qui sont prévues pour la révision du schéma de l'aménagement?

Mme CAROLINE ROBERGE :

5250

Bien, en fait, on n'a pas encore adopté le projet.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

5255

Il n'y a pas de projet encore?

Mme CAROLINE ROBERGE :

5260

Non. En fait, la façon qu'on a procédé au niveau de l'encadrement des éoliennes c'est, on a adopté des règlements de contrôle intérimaire. Mais comme j'expliquais, c'est dans le cadre d'une modification au schéma d'aménagement.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

5265

O.K.

Mme CAROLINE ROBERGE :

Parce que la période de révision était terminée.

5270

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

C'est ça, mais est-ce que vous allez avoir l'occasion, à ce moment-là, avant d'adopter le prochain schéma révisé, de consulter votre population avant son adoption?

5275

Mme CAROLINE ROBERGE :

En fait, ce n'est pas dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* de consulter au niveau de... avant l'adoption...

5280

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Même sur une question spécifique d'éoliennes, il n'y a pas d'ouverture possible de consultation des citoyens?

5285

Mme CAROLINE ROBERGE :

Bien, il faut être dans le cadre d'une modification. Ça fait partie, en vertu de l'article 53, où est-ce que quand tu es en période de modification d'un schéma d'aménagement, là, il faut que tu fasses une assemblée publique. Ça, ça fait partie de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

5290

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K. Merci.

5295

M. ANDRÉ LAFRANCE :

Alors, je vais aller à la deuxième question. Je remercie les deux parties de leur réponse. Je constate que la Municipalité, maintenant, a une immunité. Je l'invite à l'exercer.

5300

Cela étant dit, je vais penser un peu à moi, et aussi un peu au village voisin qui est celui de Lacolle, parce que souvent on pense aux autres, mais là je pense littéralement à moi. Je ne pensais pas être obligé d'aller dans trois Bureaux d'audiences publiques dans ma vie. J'ai fait celui de Lachenaie pour les ordures. Ces gens-là ont réussi à détruire mon environnement. J'ai renoncé à emménager à Lachenaie. Je suis toujours propriétaire terrien avec mon épouse à Lachenaie.

5305

Nous sommes venus dans cette région ici, deuxième BAPE, les porcheries industrielles. Et maintenant, on est devant vous ce soir. Alors, j'espère que c'est le dernier, parce qu'on dit toujours : jamais deux sans trois.

5310

Alors, moi, j'ai acheté une terre sur le rang Fisher Nord à Saint-Bernard-de-Lacolle. Hier, on vous a expliqué, ou avant-hier, que c'était comme un promontoire. En fait, c'est un des points les plus élevés de la région. J'ai acheté cet endroit particulier pour son paysage, pour la vue qu'il me procurait à tous les matins.

5315

Ce que je peux vous dire, lorsque je sors de mon rang qui est le rang Fisher pour m'enligner sur la montée Guay, pour ceux qui connaissent l'endroit, en fait le terrain de golf 2000, si je regarde à droite, à plus de 15 kilomètres à droite, à tous les matins, je vois des cure-dents dans la forêt. Ça a détruit mon environnement, mais malheureusement c'est aux États-Unis, je n'y peux rien.

5320

Je connais les médecins par contre, qui ont bloqué le projet à Beekmantown, si vous voulez leur parler. O.K.? Parce que ce projet-là s'est arrêté à Beekmantown, parce que c'est possible. Tous ces gens-là qui sont ici savent comment l'arrêter, mais ne veulent pas l'arrêter. Moi, ce que je vous dis, c'est que du haut du sommet de ma terre, je vois toutes les montagnes de l'État de New York et je vois toutes les montagnes du Vermont en passant par Saint-Valentin et Lacolle. Je ne veux pas que ces gens-là modifient mon paysage.

5325

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, vous allez à une question?

5330

M. ANDRÉ LAFRANCE :

Et ma question est la suivante : qu'est-ce que ces gens-là entendent faire pour que de chez moi je ne vois pas leurs installations? Parce que ça me tourmente et ça me perturbe.

5335

LE PRÉSIDENT :

On peut d'abord demander, est-ce qu'il y a une simulation visuelle qui a été faite à partir de ce point, dans vos études?

5340

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Non. On n'a pas de simulation visuelle à partir du point spécifique de chez monsieur.

5345

LE PRÉSIDENT :

5350 Donc, advenant... parce que la question de monsieur peut se généraliser. Donc, advenant que quelqu'un se plaigne du paysage après l'implantation, comment va être évaluée cette plainte et quelles seraient les mesures que vous pourriez prendre pour que son paysage soit amélioré? Si ça se fait.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

5355 Ce genre d'atténuation là, en fait, ne se peut pas. Les structures sont visibles, comme n'importe quelle structure qui peut se développer dans le paysage, que ce soit agricole ou industriel. Le paysage est en constante évolution. Il y a des développements un peu partout et ça fait partie de la donne.

5360 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, le développement qui est vu aujourd'hui, et qui sera vu éventuellement si le projet était accepté, mais qu'on voit dans les photomontages, c'est ce qu'on accepte en évaluant son intégration paysagère en vertu des procédures et des critères des règlements des MRC ou des municipalités?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

5370 Effectivement. Bien, je viens de penser, dans certains cas il a été envisagé de mettre des haies. Mais personnellement, comme professionnel, je ne trouve pas que c'est une mesure adéquate puisque les gens peuvent vouloir voir le paysage et conserver leur vue panoramique. Donc, ce n'est pas une mesure qu'on peut considérer comme adéquate, qui correspond nécessairement à toutes les attentes.

5375 Si quelqu'un se plaignait et qu'effectivement il ne pouvait pas supporter la vue d'éoliennes et que pour lui, c'était mieux d'avoir une haie, ça pourrait peut-être être envisagé.

LE PRÉSIDENT :

5380 Parfait. Et s'il se plaint des éoliennes, il y aurait une gestion de plaintes. S'il se plaint pour le paysage, il y aurait une gestion de plainte?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

5385

Il y aurait une gestion de plainte de la même façon. Bon, il y a un suivi des paysages, comme je l'ai mentionné, il y a un suivi des paysages qui est fait, point de vue technique, pour valider l'évaluation qui a été faite au préalable, et il y a également des sondages qui sont conduits. Si on atteignait des pourcentages vraiment très, très élevés d'insatisfaction, il y aurait lieu de se poser des questions, c'est sûr.

5390

LE PRÉSIDENT :

Et qu'est-ce qui serait fait s'il y avait un pourcentage très élevé?

5395

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Ça serait à déterminer en fonction du diagnostic à poser.

5400

LE PRÉSIDENT :

O.K. D'où l'importance de réussir à avoir le maximum d'acceptabilité sociale avant de faire le projet, n'est-ce pas? C'est là-dessus que vous travaillez. Mais ça, c'est un commentaire, je n'ai pas le droit. Je reviens à monsieur Lafrance.

5405

M. ANDRÉ LAFRANCE :

Alors, Monsieur André, Monsieur le président, écoutez, sur la question patrimoniale, en fait la question du paysage est aussi question patrimoniale. Juste avant de passer la parole à monsieur Patenaude qui va le développer beaucoup mieux que moi, simplement pour vous dire que j'ai toujours contrôlé dans mon environnement les règlements de zonage qui ne faisaient pas mon affaire. Ke les ai combattus et j'ai gagné les référendums. O.K.?

5410

LE PRÉSIDENT :

5415

Parfait.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

Alors, je ferai en mon pouvoir, pour que ces gens-là ne s'installent pas.

5420

LE PRÉSIDENT :

Bien, vous pourrez faire ce que vous voulez, mais...

M. ANDRÉ LAFRANCE :

5425

Et moi, je n'en ai pas d'immunité avec eux, je peux vous le dire.

LE PRÉSIDENT :

5430

Oui, mais vous pouvez faire ce que vous voulez, je vous invite à le garder pour vous et à agir si vous voulez agir.

Monsieur Patenaude, j'ai compris. Donc, j'imagine que vous avez la deuxième question de monsieur?

5435

M. ROBERT PATENAUDE :

5440

Oui. En fait, simplement, j'avais introduit, pour la Municipalité de Lacolle à la séance d'ouverture, la politique de développement durable de Lacolle, qui est en train de s'établir. Et je vais revenir au paysage immédiatement, pour ne pas prolonger trop.

5445

Dans le paysage de Lacolle, il y a un bâti patrimonial important. Il y a eu des guerres ici, il y a eu des mouvements importants. Il y a, encore, dans le paysage, des sites qui sont là. Il y en a deux qui sont cités de façon historique. Il y en a un qui est patrimoine bâti, qui est déclaré un patrimoine Canada, qui est l'ancienne gare du Canadien Pacifique qui, en passant, est une gare désaffectée, donc qui n'est plus une gare utilisée par le Canadien Pacifique.

5450

Depuis plusieurs années les politiques de Lacolle ont été beaucoup des politiques environnementales. Il y a d'ailleurs des équipes, en 2005, qui ont été élues sur la base de l'environnement. Il y a une grande importance qui a été donnée au développement environnemental à Lacolle. Et ça a été fait avec une participation citoyenne; donc l'acceptabilité sociale est vraiment un critère premier à Lacolle.

LE PRÉSIDENT :

5455

Et vous arrivez à votre question?

M. ROBERT PATENAUDE :

5460

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

5465

M. ROBERT PATENAUDE :

5470

Il existe un circuit patrimonial, c'est-à-dire qui est déjà développé. Il y a l'ancienne gare, il y a l'église de Odelltown qui sont des sites historiques. J'aimerais savoir quelle étude d'impact a été faite pour Lacolle Parce que Lacolle avait déjà établi, à la première visite en 2007, j'avais été délégué pour aller à la rencontre avec les gens, pour l'installation des éoliennes. On a déjà annoncé que Lacolle, on n'en voulait pas.

5475

Et il n'y a pas eu aucune étude d'impact visuel. Et je pense que par rapport à l'ancienne gare, qui est en train de devenir un centre et la gare est située juste à côté d'ici, vous pourrez la voir, même, ce centre-là veut devenir un circuit culturel et social. Donc, je voudrais savoir quelle étude la compagnie a pu faire, d'impact, sur tout ça, à Lacolle.

5480

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Madame Turgeon, est-ce que quand vous avez regardé les aspects paysagers et patrimoniaux, vous avez intégré dans votre aire d'étude, Lacolle? Est-ce qu'il y a eu des éléments qui ont été étudiés sur cette question?

5485

Mme JULIE TURGEON :

Oui, effectivement. Je vais laisser la parole à François Tremblay.

5490

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Tremblay.

5495

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Donc, dans l'analyse paysagère qu'on a faite, comme je l'ai mentionné hier, on débute par une caractérisation des unités de paysage. Dans ce cas-ci, on est dans une unité de paysage villageois. Et on a fait l'analyse des caractéristiques du paysage villageois. Dans le cas de Lacolle, on regarde, en fait, la continuité du premier plan, l'homogénéité ou l'hétérogénéité du premier plan, du deuxième plan, la hauteur relative. Donc, on caractérise ça, et par la suite, pour déterminer les valeurs, comme je l'ai mentionné hier, ensuite on fait des photomontages.

5500

Je pourrais montrer ce qu'on a fait – je pense que les gens étaient un peu excédés de voir des présentations, mais on a fait un photomontage à partir de Lacolle. On voit la hauteur relative des éoliennes par rapport aux éléments qui sont au premier plan, et il n'y a pas d'intrusion visuelle. Ça va peut-être être visible à partir de certaines percées.

5505

Il y a un photomontage qui a été fait juste de l'autre côté du stationnement ici, et c'est un élément, on peut voir une pale au travers d'un arbre. Bon, ça va arriver qu'on va les voir, mais ce n'est pas quelque chose qui va dominer.

5510 Donc, à partir de ce constat-là qu'on fait dans notre analyse, pour nous, l'impact était faible. Donc, il n'y avait pas lieu d'aller plus à fond et c'est ainsi qu'on a pu insérer ça dans notre analyse paysagère.

LE PRÉSIDENT :

5515 Parfait.

M. ROBERT PATENAUDE :

5520 Je pense que dans les règlements de la MRC, il y avait une étude d'intégration visuelle. Dans la Municipalité de Lacolle, on a plusieurs règlements qui sont des plans d'implantation et d'intégration architecturale. Et à partir de la vieille gare, quand on veut en faire un centre culturel, je me demande comment on va faire pour ne pas les voir. Parce que c'est juste à côté.

5525 Et, deuxième chose, Lacolle est située sur un promontoire. De l'église Odelltown – on en voit une petite photo ici, là –, mais on voit à 100 kilomètres en avant. Je vois déjà les silos qui sont vers Saint-Valentin de chez moi, qui est à côté de cette église-là. Je les vois, ils ont 100 pieds de haut. On ne me dira pas que des édifices de 450 pieds de haut on ne les verra pas de l'église d'Odelltown.

5530 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, on va voir une analyse dans votre mémoire sur ces questions.

5535 **M. ROBERT PATENAUDE :**

Je pense qu'on va l'avoir, oui. Mais on n'a pas eu de réponse vraiment.

LE PRÉSIDENT :

5540 Ils vous ont dit ce qu'ils ont fait comme étude d'impact; ils l'ont faite paysagère, ils ont découpé le territoire, ils ont fait une vue et...

M. ROBERT PATENAUDE :

5545

On en a vu de ces études-là. Je les ai vues. J'en ai d'ailleurs parlé, en 2007, à monsieur Poirier qui était là. Et c'est certain que quand on fait une simulation à partir de derrière une haie, on ne les voit pas. Quand je me cache derrière un arbre chez moi, je ne vois pas ce qu'il y a devant moi.

5550

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

5555

M. ROBERT PATENAUDE :

Mais quand je me tasse un petit peu, je les vois à 100 kilomètres.

LE PRÉSIDENT :

5560

Donc, c'est une simulation où il y aurait eu un bosquet devant le... c'est ce que vous dites.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

5565

Monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

Oui, puis si vous pouviez nous indiquer le numéro du photomontage simplement?

5570

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Bien, c'est le photomontage numéro 1. Donc, il n'y a pas de bosquet devant. Il y a simplement une vue typique du... on peut la projeter.

5575

LE PRÉSIDENT :

Oui, projetez-la donc, pour voir de quel photomontage on parle, simplement. Donc, vous pourriez nous indiquer, Monsieur, où sont les éoliennes? D'accord. D'accord, elles sont derrière la maison. Oui, c'est ça.

5580

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

C'est une vue représentative d'un noyau villageois.

5585

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'on est dans un noyau villageois, les règles fonctionnent... s'il y a des percées, on verrait autrement.

5590

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

On pourrait les voir, effectivement.

5595

LE PRÉSIDENT :

On pourrait les voir plus.

5600

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Peut-être ce qu'on peut ajouter comme autre analyse qui a été faite, puis demain, si vous voulez, on pourrait avoir la présidente de l'Association des architectes de paysage, qui a fait une analyse visuelle pour Saint-Valentin, et qui est allée un peu plus loin et dans d'autres types de détails. Peut-être, ça peut me permettre d'amener d'autres compléments d'information par rapport aux mesures d'atténuation dont vous me parliez.

5605

Advenant le cas où il y a un problème visuel, le développeur TransAlta peut décider aussi de travailler dans un mode constructif, si on peut dire. C'est-à-dire de faire en sorte que son projet puisse être structurant au plan du paysage. Et c'est la vision qu'ils ont envisagée. Et demain, madame Marie-Claude Robert pourrait vous présenter sa vision, son analyse paysagère qui a été faite à Saint-Valentin.

5610

Donc, à ce moment-là, ce qui arrive, c'est que certaines turbines peuvent servir d'éléments marquants, et servir à mettre en valeur le paysage, et c'est comme ça que ça peut être envisagé. Donc, de voir les éoliennes comme des éléments qui peuvent participer à la construction de nouveaux paysages. C'est la vision du ministère des Affaires municipales, et ils ont fait des guides dans ce sens-là. Et c'est dans ce sens-là qu'on a travaillé le projet.

5615

LE PRÉSIDENT :

5620

Parfait. Écoutez, demain, mon intention c'est vraiment d'entendre les questions et de répondre aux questions. Madame Robert pourrait nous en parler pendant un cinq minutes ou un dix minutes. Est-ce qu'elle serait en ligne ou elle serait présente?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

5625

On verra ce qui pourra se faire.

LE PRÉSIDENT :

5630

Vous verriez avec madame Robert. Donc, est-ce que ça serait une information qui serait utile pour votre réflexion, Monsieur Patenaude?

M. ROBERT PATENAUDE :

5635

Bien, ce photomontage-là me dit que c'est une petite éolienne domestique qu'il y a derrière la maison. C'est impossible que ça soit un édifice presque de 30 étages. Monsieur, j'ai une formation de photographe puis j'ai enseigné l'audiovisuel. C'est facile de faire un photomontage comme ça, pour faire dire n'importe quoi.

LE PRÉSIDENT :

5640

Oui. Là, j'imagine que les éoliennes derrière cette maison, sont à quelle distance à peu près, Monsieur?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

5645

Oui, Monsieur le président. Bien, je peux recommencer la séquence. Elles sont à 1,5 kilomètre.

LE PRÉSIDENT :

5650

Celles-là sont à 1,5 kilomètre.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

5655

Ici on a donc, la photo originale, le dessin technique qui sert à surimposer sur la photo, pour ensuite faire le photomontage. Ça, c'est automatisé et comme je vous l'ai dit hier, c'est validé. Donc, j'ai validé moi-même ce qu'on faisait par photomontage avec des photos réelles, une fois un parc construit.

5660

Et je peux vous dire que les hauteurs relatives, qu'elles soient à 1,5 kilomètre ou etc., on est exactement dans les bonnes hauteurs.

LE PRÉSIDENT :

5665

Parfait. Donc, on serait dans une discussion particulièrement technique, mais j'imagine, Monsieur, que votre rapport va documenter ces questions d'analyse paysagère et les préoccupations que vous avez pour Lacolle face au projet.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

5670

Excusez-moi de vous interrompre, mais on parle de 1,5 kilomètre, on ne parle pas de 750 mètres dans cette photo-là?

LE PRÉSIDENT :

5675

Dans cette photo, est-ce qu'il y avait une éolienne à... 750 mètres c'est la règle de distance séparatrice d'une maison et d'une éolienne.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

5680

Oui, mais on parle de 1,5. Est-ce que par rapport à la gare de Lacolle, par exemple, on se retrouve à 850 mètres ou 750 mètres? Je ne le sais pas, là. Il restera à développer cet aspect-là.

LE PRÉSIDENT :

5685

À quelle distance l'éolienne la plus proche est de la gare de Lacolle?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

5690

C'était, je crois, autour d'un kilomètre, de cet ordre-là, de mémoire. On pourra le calculer puis vous donner... c'est 1,4 kilomètre, plus précisément. Je peux vous montrer un photomontage à 750 mètres si vous voulez?

LE PRÉSIDENT :

5695

Non. Ça devrait aller. Donc, Monsieur...

M. ANDRÉ LAFRANCE :

5700

Je vous remercie de m'avoir entendu ce soir et si ces gens-là ont de la difficulté à trouver des procédures judiciaires, ils peuvent juste me téléphoner et je vais tout leur dire où trouver ça.

LE PRÉSIDENT :

5705

Oui, vous avez fait un commentaire. Là, Monsieur, je ne peux pas accepter de publicité, d'offres de services.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

5710

Non, non, ce n'est pas une offre de services.

LE PRÉSIDENT :

5715

Mais ça s'appelle une offre de service. Donc, merci, Monsieur Lafrance. Merci.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

5720

O.K. Mais à ce moment-là, ils pourront appeler un médecin à l'Hôpital CVPH à Plattsburgh qui leur fera part de ce jugement.

LE PRÉSIDENT :

5725

Merci, Monsieur. Vous pourrez leur parler en personne, en jasant à la pause on en sortant.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

Je ne discute pas avec ces gens-là autrement qu'avec mes avocats.

5730

LE PRÉSIDENT :

Merci. Donc, il nous reste deux personnes à entendre ce soir. Il y a monsieur Dutil et il y a monsieur Duteau. Alors, Monsieur Dutil. Donc, je vais vous demander, parce que j'aimerais terminer vers 23 h. Donc, si vos questions sont précises, j'apprécierais beaucoup.

5735

M. GÉRARD DUTIL :

Bonsoir, Monsieur le président, merci.

5740

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur Dutil.

M. GÉRARD DUTIL :

5745

Le Règlement 264-2009, relatif aux usages conditionnels de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, stipule que les éoliennes doivent être le moins visibles possible du Fort Lennox et du Blockhaus de la rivière Lacolle qui sont deux sites historiques. Est-ce que vous considérez que les éoliennes 25, 28, 31, 4, 6, 11, 12 et 14 répondent à cette exigence de notre règlement municipal?

5750

LE PRÉSIDENT :

Madame Turgeon?

5755

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Oui, Monsieur le président, la réponse est oui. Du Blockhaus de la rivière Lacolle et visuellement, il n'y a pas d'accès visuel vers les éoliennes, et de l'Île-aux-Noix, bien, on a fait plusieurs photomontages pour les montrer encore là, mais ils sont disponibles dans l'étude d'impact.

5760

LE PRÉSIDENT :

Les numéros, juste nous rappeler les numéros, parce qu'en même temps on réfère, quand la commission fait son analyse.

5765

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Il me semble que de mémoire, c'est le photomontage 8, mais je... Il y a le photomontage 10, Monsieur le président.

5770

LE PRÉSIDENT :

Le 10, O.K.

5775

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Photomontage 11 et il y a des photomontages additionnels par la suite, le photomontage additionnel numéro 2, qui est dans le volume 4. Donc, en fait, c'est ça. On en avait fait trois de là, et du Blockhaus de la rivière Lacolle on n'en a pas fait, parce qu'il y avait des arbres. C'est un point de vue qui est fermé vers les éoliennes

5780

LE PRÉSIDENT :

5785 Voilà, Monsieur Dutil, vous avez la réponse.

M. GÉRARD DUTIL :

5790 Mais les photomontages, est-ce qu'on les a vus?

LE PRÉSIDENT :

 Vous voulez l'avoir pour pouvoir l'interpréter? Parfait.

5795 **M. GÉRARD DUTIL :**

 Bien, il me semble. C'est la question qu'on pose.

LE PRÉSIDENT :

5800 Parfait.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

5805 O.K., vous voulez les voir cette fois-ci?

M. GÉRARD DUTIL :

5810 Bien, certainement.

LE PRÉSIDENT :

 Vous pouvez les montrer.

5815 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

5820 J'ai une carte interactive, j'espère qu'elle va bien fonctionner, sinon il va falloir aller chercher dans les pdf. C'est la photo originale. Le dessin technique. Donc, on a les éoliennes – je peux vous pointer le numéro, les éoliennes numéro 25 et... c'est parce qu'on n'a pas mis les numéros, là. Ça, c'est la vue nord-ouest. Donc, on ne regarde pas vers... On en a une autre qui regarde vers la 25.

 Donc, ici on a le photomontage quand on regarde vers le nord-ouest. On a les éoliennes en arrière-plan. Donc, on a les éoliennes ici, qui ne sont pas plus hautes que l'arrière-plan, en fait. On

5825 voit qu'elles se découpent, mais l'arrière-plan a une amplitude qui fait en sorte que les éoliennes sont un peu absorbées.

M. GÉRARD DUTIL :

5830 Quelles sont ces éoliennes-là que vous voyez?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Donc, en regardant vers le nord-ouest, c'est la 26, je crois.

5835 **M. GÉRARD DUTIL :**

Je n'ai pas demandé la 26. J'ai demandé la 25, la 28, la 31.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

5840 On va regarder ça. Alors, on a la 25, ici, la 25 et la 31. Leur hauteur relative c'est ça, sur le dessin technique. Donc, à partir du centre du site, évidemment il y a beaucoup d'obstacles et ça se confond derrière le premier plan des arbres.

5845 Donc, vous voyez la hauteur relative, c'est effectivement très peu visible.

LE PRÉSIDENT :

5850 Peut-être la question, si vous remettez l'autre photo, si on sillonne sur le sentier qu'on voit là, les éoliennes restent à peu près toujours dans le même type d'intégration au paysage.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

5855 Exactement. À partir du centre du Fort Lennox, on verra, ça sera très difficile de distinguer. Si on voit une pale passer, il va falloir être très attentif.

M. GÉRARD DUTIL :

5860 J'aimerais voir la photo à partir du quai du Fort.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Oui, à partir du quai, vous voulez la revoir?

5865

M. GÉRARD DUTIL :

Ce n'est pas ça.

5870

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Qu'est-ce qui n'est pas ça?

5875

M. GÉRARD DUTIL :

Bien, vous avez une autre photo à partir du quai en direction...

5880

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Oui, bien, on essaie de vous le montrer.

5885

M. GÉRARD DUTIL :

... en direction sud.

5890

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Effectivement, mais là, je ne l'ai pas dans la carte animée. On essaie de le trouver en ce moment.

5895

M. GÉRARD DUTIL :

Alors, ma question demeure. J'aimerais avoir la réponse là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

La question étant si ça respecte le règlement de votre Municipalité sur la question de la visibilité.

5900

M. GÉRARD DUTIL :

C'est ça. Comment répondre à cette exigence que nous avons.

5905

LE PRÉSIDENT :

Comment on peut répondre à une exigence que vous avez dans votre réglementation?

M. GÉRARD DUTIL :

Exactement, oui.

5910

LE PRÉSIDENT :

Et ici, on comprend que les éoliennes sont dans une autre ville en plus. Ou les vôtres, ou potentiellement les vôtres, s'il y a trois emplacements à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix aussi.

5915

M. GÉRARD DUTIL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

5920

Et les numéros que vous avez donnés, c'était des emplacements à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ou c'est des emplacements à Saint-Valentin?

M. GÉRARD DUTIL :

5925

Bien, il y a Saint-Valentin puis il y a Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

LE PRÉSIDENT :

5930

O.K. Dans la liste que vous avez donnée, il y a les trois éoliennes de Saint-Paul.

M. GÉRARD DUTIL :

On voyait les trois à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, que vous avez montrées tantôt.

5935

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Là, on les voit, là.

5940

M. GÉRARD DUTIL :

Bon. Là, on les voit. Alors, elles sont à droite, là.

LE PRÉSIDENT :

5945

Donc, la question c'est comment vous arrivez à analyser, par exemple, la réglementation qu'ils ont lorsqu'ils disent que les éoliennes doivent être bien intégrées, si j'ai compris, au paysage. Comment vous arrivez à cette analyse-là quand vous regardez ces images?

5950

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

5955

Bien, l'analyse, je vous l'ai mentionnée rapidement tout à l'heure. C'est le degré de contraste qu'ils ont par rapport aux éléments environnants. Donc, évidemment, quand on a un élément qui fait deux degrés à l'horizon avec un arrière-plan qui a deux ou trois degrés, ce n'est pas quelque chose qui va prédominer et qui va faire basculer le paysage dans quelque chose de complètement autre.

LE PRÉSIDENT :

5960

Parfait. Donc, on est vraiment dans des questions de jugement, finalement, de jugement d'experts ou de citoyens ou de... c'est très variable ces questions de jugement, mais on est dans des questions de jugement ici. Donc, il n'y a pas une réponse absolue à votre question. Monsieur considère que ça répond aux exigences d'intégration que vous avez.

5965

La MRC a aussi, je pense, des règles pour question d'harmonie avec le paysage. On pourrait vérifier, comment vous pouvez valider que ça s'incère de façon harmonieuse au paysage?

Mme CAROLINE ROBERGE :

5970

En fait, la MRC, elle n'applique pas la réglementation municipale. Elle a mis une disposition dans ses règlements comme quoi qu'ils doivent prendre en considération... en fait, il faut qu'il y ait une distance... c'est interdit d'implanter des éoliennes dans l'aire d'influence d'un territoire d'intérêts historique et architecturale. Mais aussi, on a obligé les municipalités de se doter d'un règlement discrétionnaire qui prenait en considération des objectifs et des critères à atteindre au niveau de l'intégration paysagère.

5975

5980

Est-ce que vous me suivez? Il y en avait une au niveau que c'était interdit d'en implanter dans une aire d'influence au niveau des territoires d'intérêt historique, pour un peu répondre aussi, à monsieur Patenaude, et des ensembles architecturaux, sans une justification ou une présentation d'harmonisation. Mais tout ça, c'est appliqué par la municipalité locale.

LE PRÉSIDENT :

5985 Parfait. Donc, Madame Lenoir, c'est vous qui représentez la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, même si c'est votre maire qui est à la table, je vous adresse une question.

Mme MARIE LILI LENOIR :

5990 Oui. Effectivement, on a adopté un règlement conditionnel. Il faudra que TransAlta se plie aux exigences et puis rencontre ce qu'on a de marqué dans notre règlement.

LE PRÉSIDENT :

5995 Et est-ce qu'actuellement ils répondent aux exigences?

Mme MARIE LILI LENOIR :

6000 Bien, ils ont des documents à nous fournir à cet effet.

LE PRÉSIDENT :

Ah, vous attendez. Donc, vous avez pris une décision au Conseil municipal?

Mme MARIE LILI LENOIR :

6005 Oui. Le règlement a été déposé aussi, dans mes documents.

LE PRÉSIDENT :

6010 Mais est-ce qu'il y a une décision qui a été prise sur ce projet-ci, pour demander des...

Mme MARIE LILI LENOIR :

6015 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, la décision sur ce projet a-t-elle été déposée déjà?

6020

Mme MARIE LILI LENOIR :

Le règlement a été adopté et puis lorsque TransAlta va venir chercher un permis de construction, il va devoir se soumettre à cette réglementation-là.

6025

LE PRÉSIDENT :

Se plier au règlement. Et comment vous évaluez, vous, cet assujettissement à cette clause de non-influence?

6030

Mme MARIE LILI LENOIR :

Je ne comprends pas votre question, Monsieur.

6035

LE PRÉSIDENT :

Quand les dossiers vont vous arriver de TransAlta, il y a quelqu'un chez vous qui va prendre la décision et dire : écoute, oui c'est confirmé à la réglementation ou non ça ne l'est pas. Ça va être quoi les critères pour juger que c'est conforme ou non?

6040

Mme MARIE LILI LENOIR :

Il faudrait que je retourne à mon règlement, là, mais c'est le Conseil qui va se pencher.

6045

LE PRÉSIDENT :

C'est le Conseil qui va se pencher là-dessus. Monsieur Longpré?

6050

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Est-ce que ce règlement-là a été déposé ici?

6055

Mme MARIE LILI LENOIR :

Oui, oui il est déposé.

6060

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K. Il est inclus? O.K.

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y a une partie importante, je comprends, qui relève, qui revient à votre municipalité dans l'application de votre réglementation?

6065

M. GÉRARD DUTIL :

C'est exact, mais également au niveau de la MRC. Il y a un règlement à la MRC, l'article 18.3 du règlement – c'est à ça que vous faisiez allusion tantôt, Madame Roberge.

6070

Mme CAROLINE ROBERGE :

Pardon?

6075

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est une question ou c'est un complément sur ce qu'elle avait dit?

M. GÉRARD DUTIL :

6080

Bien, je veux vérifier si c'est à ça qu'elle faisait allusion.

LE PRÉSIDENT :

6085

Est-ce que vous faisiez référence à l'Article 18...

Mme CAROLINE ROBERGE :

Exactement. Exactement, c'est ça. Je faisais référence à l'Article 18.3.

6090

LE PRÉSIDENT :

Parfait. C'est exactement ça. Vous avez une deuxième question, Monsieur Dutil?

6095

M. GÉRARD DUTIL :

Oui, oui, oui. Nous avons reçu à la Municipalité, l'étude d'impact sur l'environnement, cinq volumes. J'ai entendu dire tantôt qu'il y en avait un sixième, on ne l'a pas reçu celui-là. Il y a cinq volumes qui ont été distribués. Est-ce que les personnes-ressources, ici, ont vu ces documents?

6100

LE PRÉSIDENT :

6105 Toutes les personnes-ressources qui faisaient partie de l'analyse, toutes les personnes qui faisaient partie de l'analyse de recevabilité du ministère ont eu à porter une évaluation. Mais monsieur Talbot, je peux lui demander.

6110 Est-ce que les différents ministères et unités présentes ici, du gouvernement du Québec, ont eu un avis à donner?

M. DENIS TALBOT :

6115 Oui. Les ministères qui sont présents ont eu un avis à donner et ont donné un avis sur l'étude d'impact. Et l'ensemble de ces ministères-là ont évidemment reçu tous les documents de l'étude d'impact.

M. GÉRARD DUTIL :

6120 Vous savez, ce sont de beaux documents, c'est très bien fait. On a tendance à négliger la première partie puis aller voir les autres, parce qu'il y a des photos puis il y a toutes sortes de choses là-dedans. Et c'est un peu comme ça que ça se produit. C'est pour ça que je posais la question, voir si les gens l'avaient vu.

LE PRÉSIDENT :

6125 Oui, oui.

M. GÉRARD DUTIL :

6130 Mais je vois dans le document ici, que ce document-là a été préparé par la firme Hélimax Énergie inc. J'aimerais demander au promoteur si cette firme-là leur rend le même service à chaque fois qu'il y a un projet?

LE PRÉSIDENT :

6135 Est-ce que la firme Hélimax est la firme qui fait la majorité des études d'impact avec vous? Est-ce qu'ils vous rendent les mêmes services dans vos projets, par exemple les autres projets que vous avez au Québec, c'est avec Hélimax que vous avez travaillé?

6140

Mme JULIE TURGEON :

Bien, pour les projets au Québec il y a eu deux projets de réalisés par TransAlta, par la firme Hélimax, puis Hélimax avait préparé les études pour les deux projets.

6145

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, c'était le projet New-Richmond?

6150

Mme JULIE TURGEON :

Oui, effectivement. J'ai été également impliquée dans l'étude d'impact, à l'époque, qu'on l'écrivait. Mais en fait, ça, ça se fait selon des règles puis des directives qui sont dictées du ministère de l'Environnement qui révise les études.

6155

M. GÉRARD DUTIL :

Est-ce que la firme Hélimax est impliquée dans les projets éoliens?

6160

LE PRÉSIDENT :

Dans les projets?

6165

M. GÉRARD DUTIL :

Éoliens.

6170

LE PRÉSIDENT :

Si elle est impliquée, qu'est-ce que vous voulez...

6175

M. GÉRARD DUTIL :

Est-ce qu'elle œuvre dans ce domaine-là?

6180

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'elle œuvre dans le domaine de l'éolien, l'entreprise Hélimax, dans le sens ou si elle est promoteur de projet ou dans le sens si elle fait des études d'impact?

M. GÉRARD DUTIL :

Est-ce qu'elle est impliquée justement?

6185

Mme JULIE TURGEON :

Bien, je vais laisser François Tremblay répondre, vu que c'est lui qui présente HéliMAX Garrad Hassan.

6190

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Donc, en tant que représentant d'HéliMAX, bien HéliMAX est une firme de consultant dans le domaine éolien depuis 10 ans. Donc, aujourd'hui ça s'appelle GL Garrad Hassan, ça a changé de nom, mais c'est une firme de consultant dans le domaine éolien.

6195

M. GÉRARD DUTIL :

Merci. Alors, j'aimerais porter à votre attention que la deuxième ligne de la clause d'exonération de responsabilités, on nous dit ici :

6200

« Les renseignements et l'analyse figurant aux présentes bénéficient uniquement au client et aucune autre personne ne pourra s'y fier. »

Est-ce que c'est clair? Je voulais vous laisser ce message-là, Monsieur le président.

6205

LE PRÉSIDENT :

Vous savez que dans la procédure d'évaluation d'examen des impacts, pour la portion audiences publiques, nous faisons signer au promoteur une autorisation d'utilisation de tous les documents qu'ils ont déposés. Donc, on a une autorisation et on a aussi une autorisation d'utilisation de certaines figures ou assistance cartographique pour la production du rapport du Bureau. C'est lié à cette clause.

6210

M. GÉRARD DUTIL :

6215

Et c'est vrai également pour tous ceux et celles qui ont ces rapports-là, de s'assurer qu'ils ont la dernière version. Parce qu'on s'aperçoit qu'on fait des modifications de façon régulière.

LE PRÉSIDENT :

6220

Oui. Il est vrai que c'est difficile à lire une étude d'impact en général. Ce n'est pas un reproche au groupe, parce que c'est dans les... la littérature d'étude d'impact. Parce qu'à partir du dépôt du premier dossier, il y a un premier dossier et les réponses aux questions. Un deuxième dossier, un ajustement du projet au fil du temps. Donc, c'est sûr que c'est complexe à suivre. Vous avez raison.

6225

M. GÉRARD DUTIL :

Je vous comprends. C'est difficile pour vous, qui êtes dans le milieu et vous en faites régulièrement.

6230

LE PRÉSIDENT :

C'est difficile pour les citoyens.

6235

M. GÉRARD DUTIL :

Mais nous, ça nous arrive une fois.

6240

LE PRÉSIDENT :

Oui. Je comprends que ce n'est pas aisé. C'est un gros volume.

M. GÉRARD DUTIL :

6245

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Dutil. Monsieur Duteau sera la dernière personne pour ce soir.

6250

M. YVES DUTEAU :

Merci de m'entendre, Monsieur le président. J'irai directement au but. Je lisais tantôt, puis j'étais fier, parce que j'ai une question et il n'y a personne qui peut me répondre. Et vous, vous êtes une sommité dans le domaine.

6255

6260

LE PRÉSIDENT :

Moi, je ne suis pas ici comme expert, je suis ici comme président d'assemblée.

6265

M. YVES DUTEAU :

Oui, mais je lisais votre CV, le curriculum vitae de chacun des commissaires, et il y a une phrase, puis j'étais ébloui de voir ça, ça dit ceci :

6270

« Ses recherches portent plus particulièrement sur la construction sociale de l'espace et la participation publique au projet de développement. »

Et ma question est celle-ci. Est-ce que l'acceptabilité sociale inclut les populations municipales limitrophes?

6275

LE PRÉSIDENT :

Je ne répondrai pas.

6280

M. YVES DUTEAU :

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

6285

Élégamment, je ne répondrai pas. Parce que mon rôle ici, ça en est un, comme je vous disais, d'animation et pas de celui qui donne la réponse. Mais votre question est bonne, je vais l'adresser à ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, la question.

6290

M. DENIS TALBOT :

Écoutez, je peux vous répéter une partie de ce que j'ai dit tantôt, là.

6295

M. YVES DUTEAU :

J'aimerais avoir une bonne définition, parce que ça m'intrigue.

LE PRÉSIDENT :

6300

Sur ce qu'est l'acceptabilité sociale des populations.

M. YVES DUTEAU :

Exact, parce qu'il n'y a personne qui peut me répondre.

6305

LE PRÉSIDENT :

Je ne pense pas que dans la définition, à moins que vous puissiez me l'infirmier, Monsieur Talbot, il n'y a pas de question d'échelle.

6310

M. YVES DUTEAU :

J'ai lu beaucoup de documents du ministère...

M. DENIS TALBOT :

6315

Il n'y a pas vraiment de question d'échelle. C'est l'ensemble de ceux qui sont impliqués ou qui sont concernés. Si l'acceptabilité sociale considère un ensemble d'éléments dont les avis des intervenants, les perceptions, les points de vue et les positions des citoyens et autres acteurs sociaux, ce qui inclut la question du consensus social. Finalement, c'est l'ensemble de ceux qui sont concernés par un projet. Il n'y a pas une échelle.

6320

LE PRÉSIDENT :

Il n'y a pas une échelle comme la municipalité?

6325

M. DENIS TALBOT :

Non. Il n'y a pas une échelle, puis c'est certain qu'une audience publique nous permet, finalement...

6330

LE PRÉSIDENT :

D'ouvrir très large.

6335

M. YVES DUTEAU :

Ce n'est pas une deuxième question, c'est toujours dans la même, l'acceptabilité sociale. Est-ce que c'est un des critères du développement durable? Parce que je crois, à ce que j'ai pu lire, il y a à peu près 16 ou 17 critères dans le développement durable. Est-ce que c'est un des critères?

6340

LE PRÉSIDENT :

Il y en a 16. Dans la loi, il y en a 16.

6345

M. YVES DUTEAU :

Oui, il y en a 16.

6350

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que la partie acceptabilité sociale est un critère ou il s'insère dans un autre...

M. DENIS TALBOT :

6355

Bien, l'acceptabilité sociale comme telle, c'est sûr que ça peut se retrouver de différentes façons à travers les 16 critères, mais on peut parler aussi des principes du développement durable où là, on a vraiment trois principes. On a l'aspect environnemental, l'aspect économique et l'aspect social.

6360

M. YVES DUTEAU :

Pour vous, est-ce que ça fait partie, dans les principes, l'acceptabilité sociale? Je l'adresse au président.

6365

LE PRÉSIDENT :

Le président, dans l'analyse, parce que je vous dis comment... je l'ai mentionné aussi tout à l'heure. Dans l'analyse de la commission, l'acceptabilité sociale est quelque chose d'important. Nous analysons selon les principes du développement durable, et ce point-là en fait partie, dans notre analyse. Est-ce que c'est assez clair?

6370

M. YVES DUTEAU :

Vous pourrez voir qu'avec les personnes qui sont en arrière de moi, l'acceptabilité n'est pas là.

6375

LE PRÉSIDENT :

Je constate qu'elle n'est pas parmi les participants. C'est clair.

6380

M. YVES DUTEAU :

6385 Mais monsieur Talbot n'a toujours pas répondu, Monsieur le président, à ma question, à savoir : est-ce que les municipalités limitrophes font partie de l'acceptabilité sociale?

LE PRÉSIDENT :

6390 Oui, il y a répondu indirectement. Parce que dans les faits, ce qu'il vous a dit – Monsieur Talbot, si je vous traduis mal vous me corrigez – ce qu'il a dit c'est qu'il n'y a pas une question d'échelle dans la population touchée. Ce n'est pas celle de la Ville. C'est ceux qui sont touchés. Donc, non, il n'y a pas de limite à la population touchée si ce n'est dans la grandeur. Donc, il n'y a pas de limitrophe dans cette question d'analyse.

6395 C'est ce que j'ai compris, Monsieur Talbot?

M. DENIS TALBOT :

6400 C'est exact.

LE PRÉSIDENT :

Ça vous répond?

6405 **M. YVES DUTEAU :**

Oui, en partie. En partie. Ma deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

6410 Oui, allez-y.

M. YVES DUTEAU :

6415 Ma deuxième question : suite à la démarche qui a été avancée cet après-midi concernant les conflits d'intérêts, vous avez dit : « Bien, vous pouvez déposer une plainte. » Et la plainte est déposée à quel endroit? Est-ce que c'est au ministère des Affaires municipales?

LE PRÉSIDENT :

6420 Oui. Bien, la personne du ministère des Affaires municipales a précisé qu'elle nous indiquerait, si je ne m'abuse, qu'elle nous indiquerait la procédure.

M. YVES DUTEAU :

6425 La procédure.

LE PRÉSIDENT :

6430 Avec le nom de la personne à qui on doit s'adresser.

M. YVES DUTEAU :

6435 Dans ma question que j'ai, c'est : on dépose la plainte, il y a enquête, et suite à l'enquête, ça se révèle positif. Qu'arrive-t-il du projet? C'est pour ça, j'avais une question pour chacun des commissaires.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

6440 Bien, qu'est-ce qui arrive du projet? C'est deux choses séparées. Je veux dire, si une personne est poursuivie au terme de cette plainte-là ou si la plainte s'avère fondée, des procédures seront prises. Mais ça concerne un individu, ça concerne un conseil, à la limite ou je ne sais pas ce que seront les conclusions du ministère des Affaires municipales. C'est totalement étranger au projet, ça.

6445 **M. YVES DUTEAU :**

La plainte, elle peut être faite sur un individu ou sur un regroupement d'individus ou...

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

6450 Tous ceux qui seront visés par la plainte ou qui seront reconnus impliqués dans cette plainte.

M. YVES DUTEAU :

6455 Est-ce que ça ralentit ou ça met un stop tant et aussi longtemps que les procédures ne sont pas terminées?

LE PRÉSIDENT :

6460 Ça, on n'en a aucune idée.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Je n'en ai aucune idée.

6465

LE PRÉSIDENT :

On n'en a aucune idée. C'est une question que vous pourriez adresser à la personne qui s'occupe des plaintes au ministère des Affaires municipales.

6470

M. YVES DUTEAU :

C'est parce que j'aime bien les choses légales et justice.

6475

LE PRÉSIDENT :

Oui. Mais si vous contactez la personne qui va être identifiée, parce que la madame... la dame était très gentille. La dame nous a indiqué...

6480

M. YVES DUTEAU :

Non, mais elle n'avait pas grand réponse après-midi.

6485

LE PRÉSIDENT :

Elle n'avait pas grand réponse, mais elle nous indiqué qu'elle nous donnerait le nom de la personne. Donc, vous pourriez la contacter, lui poser vos questions. Parce que c'est ces personnes-là qui sont en mesure de pouvoir le préciser.

6490

M. YVES DUTEAU :

Est-ce que c'est un contentieux?

6495

LE PRÉSIDENT :

Non. C'est la personne qui gère les plaintes.

M. YVES DUTEAU :

6500

Ce n'est pas le contentieux du ministère?

LE PRÉSIDENT :

6505 Je ne sais pas, mais c'est une personne qui est à la gestion des plaintes sur ces questions-là, d'après ce que j'ai compris.

M. YVES DUTEAU :

6510 Je vous remercie beaucoup et bienvenue à Lacolle, la Capitale du sud du Haut-Richelieu.

LE PRÉSIDENT :

6515 Merci, Monsieur le maire Lacollois. Je vais, juste avant de conclure, j'ai quelques éléments à vous dire. Donc, je vous demanderais un peu votre attention.

Le premier point, il y a une réponse du ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur la question du projet Siemens.

Mme ANNIE CLOUTIER :

6520 Bonsoir, Monsieur le président! Donc, Annie Cloutier au ministère des Ressources naturelles au secteur énergie.

6525 D'abord, je dois préciser que le projet... Siemens souhaitait signer une entente de gré à gré avec Hydro-Québec Production pour réaliser son projet. Toutefois, le gouvernement a adopté, a misé sur un système d'appel d'offres pour développer l'éolien au Québec, ce qui assure un approvisionnement au meilleur coût possible. Donc, le gouvernement a suggéré fortement à Siemens de soumettre son projet dans le cadre du deuxième appel d'offres, et Siemens n'a pas déposé son projet.

6530 Donc, voilà pourquoi le projet ne s'est pas réalisé.

LE PRÉSIDENT :

6535 Parfait. Donc, il n'a simplement pas déposé son projet dans le cadre de l'appel d'offres.

Mme ANNIE CLOUTIER :

6540 Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

C'est l'élément que vous avez eu. Parfait. Je vous remercie.

6545 Donc, nous sommes rendus à 23 h 05. Les internautes patients poursuivent leur écoute et ici aussi, vous êtes très patients. Je serai très bref.

6550 Je dois vous annoncer deux ou trois éléments. Le premier point que j'aimerais vous annoncer, c'est que nous allons siéger demain matin à compter de 9 h jusqu'à midi, et nous allons resiéger à 13 h 30 en après-midi jusqu'à, j'espère, vers... pas plus tard que vers 17 h. Nous allons entendre encore le maximum de questions dans ces deux périodes.

6555 Si parmi les gens inscrits ou d'autres dans la salle, vous avez des questions sur des thèmes particuliers, vous pourrez les adresser par écrit à la commission. La date pour les recevoir, parce que vos questions sont déjà prêtes pour la commission, c'est mercredi, la semaine prochaine à 17 h. Vous les envoyez à madame, c'est à madame Gélinas qu'elles sont adressées, à madame Gélinas.

6560 Nous, la commission recevra vos questions. Elle se donne le droit, parce que c'est son droit et son privilège, de les regrouper, de les reformuler, un peu comme on fait ici. Elle les adressera aux personnes concernées, et les réponses seront mises en ligne.

6565 Nous allons faire notre possible pour entendre le plus de monde demain. Donc, je vais vous demander, comme vous avez démontré beaucoup d'agilité à réduire au maximum vos préambules et vos commentaires, vous les gardez pour la deuxième partie, parce que j'ai hâte de les entendre le 4 avril, et le 5 avril probablement et peut-être le 6 avril, donc j'ai hâte d'entendre vos commentaires.

6570 Donc, j'aimerais, j'apprécierais beaucoup votre concours pour poser directement les questions le plus directement possible demain, de façon à ce que la majorité des gens qui ont encore des interrogations puissent être là.

6575 Et je vais demander le même effort des personnes-ressources et du promoteur, d'arriver demain à nous donner des réponses les plus claires et les plus directes possible, de façon à ce que nous puissions réussir à abattre un bon boulot demain.

6580 Je vous rappelle également, parce que j'ai souligné la question des commentaires, que votre position intéresse beaucoup la commission, votre analyse du projet intéresse beaucoup la commission et ça, que vous soyez en faveur ou contre le projet.

Je vous invite donc, et je vous rappelle, de nous aviser si vous comptez déposer des mémoires, le plus tôt possible. Si vous pouvez le faire en soirée ou demain dans la journée auprès de madame Gélinas, nous apprécions beaucoup.

6585

Donc, voilà, je pense que j'ai fait le tour de mes derniers conseils avant de vous souhaiter, chers internautes et gens de la salle, une bonne nuit, et demain 9 h.

Merci.

6590

AJOURNEMENT

* * * * *

6595

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

6600

ET J'AI SIGNÉ :



Yolande Teasdale, s.o.

6605

6610

6615